

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU SAINT-QUENTINOIS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 9 DÉCEMBRE 2020

du 4^ème Trimestre 2020

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**FINANCES - Décision
modificative n°3 - Budget
principal.**

—

**Rapporteur :
Mme la Présidente**

Date de convocation :
03/12/20

Date d'affichage :
03/12/20

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 26

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 73

Nombre de Conseillers
votants : 73

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

Séance du 9 décembre 2020 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 Rouvroy.

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Jérôme LECLERCQ, Mme Virginie ARDAENS, M. Jean-Marc WEBER, M. Michel BONO, Mme Agnès POTEL, M. Christian MOIRET, Mme Colette BLERIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Freddy GRZEECZAK, M. Dominique FERNANDE, M. Stéphane LINIER, M. Philippe VIGNON, M. Luc COLLIER, M. Fabien BLONDEL, M. Christophe FRANCOIS, M. Alexis GRANDIN, M. Alain RACHESBOEUF, Mme Rose-Marie BUCEK, M. Jean-Marie GONDRIY, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Jean-Claude DUSANTER, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Patrick JULIEN, M. Louis SAPHORES, M. Hugues DEMAREST, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Gérard FELBACQ, M. Arnaud PROIX, Mme Colette NOEL, M. Frédéric MAUDENS, M. Thierry DEFRANCE, Mme Jocelyne DOGNA, M. Alain BRISON, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, Mme Francine GOMEL, M. Ghislain HENRION, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe LEMOINE, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Karim SAÏDI, M. Michel MAGNIEZ, Mme Aïssata SOW, Mme Sandrine DIDIER, M. Vincent SAVELLI, Mme Lise LARGILLIERE, M. Bernard DELAIRE, Mme Aïcha DRAOU, M. Yves DARTUS, Mme Djamila MALLIARD, Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, M. Olivier TOURNAY, Mme Agnès MAUGER, M. Grégoire BONO, M. Denis LIESSE.
Mme Laurence DUREUX suppléante de M. Benoît LEGRAND, Mme Edith FOUCART suppléante de M. Paul PREVOST.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

M. Xavier BERTRAND représenté(e) par M. Freddy GRZEECZAK, M. Damien SEBBE représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Françoise JACOB, Mme Mélanie MASSOT représenté(e) par Mme Djamila MALLIARD, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Philippe CAMELLE représenté(e) par Mme Lise LARGILLIERE, Mme Najla BEHRI représenté(e) par Mme Aïcha DRAOU, Mme Nathalie VITOUX représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, M. Julien CALON représenté(e) par M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)(s) :

M. Elie BOUTROY, M. Frédéric ALLIOT, M. Roger LURIN.

Secrétaire de Séance : M. Louis SAPHORES

La décision modificative n° 3 de l'exercice 2020 a vocation à ajuster les inscriptions budgétaires du budget primitif, pour tenir compte de la consommation finale effective des crédits, mais aussi des nouveaux engagements.

Ces ajustements se traduisent à la fois par des augmentations, des diminutions de crédits, des transferts de crédits entre chapitres, ainsi que des virements d'article à article à l'intérieur du même chapitre.

Madame la Présidente explique ces réajustements et soumet au Conseil la décision modificative :

BUDGET PRINCIPAL			
RECETTES		DEPENSES	
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Ch 042 - Opération d'ordre de transferts	+2 880,00	Ch 011- Charges à caractère général	+90 500,00
		Ch 012 - Charges de personnel	-150 000,00
		Ch 023 - Virement de section	+62 380,00
	+2 880,00		+2 880,00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (Budget primitif + Virement de crédit + Décision modificative)			+70 067 384,00
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Ch 16 - Emprunts et dettes	-159 500,00	Ch 21 - Immobilisations corporelles	-100 000,00
Ch 021 - Virement de section	+62 380,00	Ch 041 - Opérations patrimoniales	+2 880,00
	-97 120,00		-97 120,00
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT (Budget primitif + Virement de crédit + Décision modificative)			+35 542 059,79

Le détail de la décision modificative est joint à la présente délibération.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- 1°) d'adopter la décision modificative n°3 ;
- 2°) de charger Madame la Présidente des actes afférents.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 68 voix pour et 2 voix contre et 3 absentions adopte le rapport présenté.

Ont voté contre (par vote présent ou par pouvoir): Julien CALON, Olivier TOURNAY

Se sont abstenus (par vote présent ou par pouvoir): Sébastien ANETTE, Sylvie SAILLARD, Nathalie VITOUX

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Saint-Quentinois

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-200071892-20201209-51933-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16 décembre 2020

Publication : 16 décembre 2020

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU SAINT-QUENTINOIS

N° SIRET : 200 071 892 00067

POSTE COMPTABLE : TRÉSORERIE DE SAINT-QUENTIN

M. 14

Décision modificative 3

Voté par nature

BUDGET PRINCIPAL

ANNÉE 2020

SOMMAIRE

Pages

I. Informations générales

Modalités de vote du budget 1

II. Présentation générale du budget

A1 – Vue d’ensemble – Sections 2
A2 – Vue d’ensemble – Section de Fonctionnement – Chapitres 3
A3 – Vue d’ensemble – Sections d’Investissement – Chapitres 5
B1 – Balance générale du budget – Dépenses 7
B2 – Balance générale du budget – Recettes 8

III. Vote du budget

A1 – Section de Fonctionnement – Détail des dépenses – Articles 9
A2 – Section de Fonctionnement – Détail des recettes – Articles 12
B1 – Section d’Investissement – Détail des dépenses – Articles 14
B2 – Section d’Investissement – Détail des recettes – Articles 17
B3 – Présentation croisée par fonction 19

IV. Annexes

A. Engagement hors bilan

B2.1 – Situation des autorisations de programme et crédits de paiement	38
--	----

B. Autres éléments d'informations

Signatures

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	A

I - L'Assemblée délibérante a voté la présente décision modificative par nature : - au niveau du chapitre pour la section d'exploitation - au niveau du chapitre pour la section d'investissement - sans les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B3 - sans vote formel sur chacun des chapitres II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, la décision modificative est réputée votée par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF			II
VUE D'ENSEMBLE			A1

FONCTIONNEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	2 880,00		2 880,00
+		+	
RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)			
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)			2 880,00
=		=	
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	2 880,00		2 880,00

INVESTISSEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	-97 120,00		-97 120,00
+		+	
RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)			
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)			
=		=	
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	-97 120,00		-97 120,00

TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)	-94 240,00		-94 240,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et du budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution + crédits d'investissement votés.
Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF		II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES		A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du Président	Vote du Conseil de Communauté	TOTAL (=RAR+vote)
011	Charges à caractère général	8 731 291,00		90 500,00	90 500,00	90 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	21 479 910,00		-150 000,00	-150 000,00	-150 000,00
014	Atténuations de produits	14 353 021,00				
65	Autres charges de gestion courante	19 170 957,00				
656	Frais de fonct. des groupes d'élus					
	Total des dépenses de gestion courante	63 735 179,00		-59 500,00	-59 500,00	-59 500,00
66	Charges financières	925 987,00				
67	Charges exceptionnelles	131 880,00				
68	Dotations aux provisions (4)					
022	Dépenses imprévues	150 000,00				
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	64 943 046,00		-59 500,00	-59 500,00	-59 500,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	866 458,00		62 380,00	62 380,00	62 380,00
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)	4 255 000,00				
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la section fonct. (5)					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	5 121 458,00		62 380,00	62 380,00	62 380,00
	TOTAL	70 064 504,00		2 880,00	2 880,00	2 880,00

+

	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	
--	--	--

=

	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 880,00
--	---	----------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

II

A2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du Président	Vote du Conseil de Communauté	TOTAL (=RAR+vote)
013	Atténuation de charges	55 000,00				
70	Produits des services, du domaine et ventes...	5 262 456,00				
73	Impôts et taxes	48 240 880,00				
74	Dotations et participations	13 597 725,00				
75	Autres produits de gestion courante	1 712 585,00				
	Total des recettes de gestion courante	68 868 646,00				
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	70 000,00				
78	Reprises sur provisions (4)					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	68 938 646,00				
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)	403 599,00		2 880,00	2 880,00	2 880,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la section fonct. (5)					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	403 599,00		2 880,00	2 880,00	2 880,00
	TOTAL	69 342 245,00		2 880,00	2 880,00	2 880,00
					+	
					R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	2 880,00
						=
					TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	5 760,00

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU	59 500,00
PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (11)	

(1) cf. p.4 IB - Modalités de vote
(2) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles
(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime pour les provisions semi-budgétaires.
(5) DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041; DF 043 = RF 043.
(6) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifiée autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC, ...) par alleuretracés dans le cadre de budgets annexes.
(7) En dépenses, le chapitre 22 les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9)
(10) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
(11) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

Pour information
Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement qui viennent financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF		II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES		A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du Président	Vote du Conseil de Communauté	TOTAL (=RAR+vote)
010	Stocks (6)					
20	Immobilisations incorporelles (hors 204)	1 308 649,60				
204	Subventions d'équipements versées	2 405 183,00				
21	Immobilisations corporelles	8 743 828,36		-100 000,00	-100 000,00	-100 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (7)					
23	Immobilisations en cours	11 723 369,83				
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement	24 181 030,79		-100 000,00	-100 000,00	-100 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement	113 000,00				
16	Emprunts et dettes assimilées	5 941 706,00				
18	Compte de liaison : affectation... (8)					
26	Particip. créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses financières	6 054 706,00				
45...1	Total des opér. pour compte de tiers (9)					
	Total des dépenses réelles d'investissement	30 235 736,79		-100 000,00	-100 000,00	-100 000,00
040	Opér. d'ordre de transferts entre sections (5)	403 599,00		2 880,00	2 880,00	2 880,00
041	Opérations patrimoniales (5)	600 000,00				
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	1 003 599,00		2 880,00	2 880,00	2 880,00
	TOTAL	31 239 335,79		-97 120,00	-97 120,00	-97 120,00
					+	
				D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)		
					=	
				TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		
						-97 120,00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF		II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES		A3

RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du Président	Vote du Conseil de Communauté	TOTAL (=RAR+vote)
010	Stocks (6)					
13	Subventions d'investissement	8 191 438,20				
16	Emprunts et dettes assimilées	13 202 030,59			-159 500,00	-159 500,00
20	Immobilisations incorporelles (hors 204)					
204	Subventions d'équipements versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation (7)					
23	Immobilisations en cours					
	Total des recettes d'équipement	21 393 458,79		-159 500,00	-159 500,00	-159 500,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	6 486 890,00				
1068	Excédents de fonct. capitalisés (10)	1 641 373,00				
138	Autres subventions d'investissement non transf.					
18	Compte de liaison : affectation... (8)					
26	Particip. créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières	396 000,00				
024	Produits des cessions d'immobilisations					
	Total des recettes financières	8 524 263,00				
45...2	Total des opér. pour compte de tiers (9)					
	Total des recettes réelles d'investissement	29 917 721,79		-159 500,00	-159 500,00	-159 500,00
021	Virement de la section de fonctionnement (5)	866 458,00		62 380,00	62 380,00	62 380,00
040	Opér. d'ordre de transferts entre sections (5)	4 255 000,00				
041	Opérations patrimoniales (5)	600 000,00				
	Total des recettes d'ordre d'investissement	5 721 458,00		62 380,00	62 380,00	62 380,00
	TOTAL	35 639 179,79		-97 120,00	-97 120,00	-97 120,00
		+				
		=				
		R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)				
		TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				
		-97 120,00				

Pour information	
Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement qui viennent financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.	AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE DE FONCTIONNEMENT (11)
	59 500,00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF

B1

BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	90 500,00		90 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	-150 000,00		-150 000,00
014	Atténuation de produits			
65	Autres charges de gestion courante			
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (4)			
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles			
68	Dotations aux amortissements et provisions			
71	Production stockée (ou déstockage) (3)			
022	Dépenses imprévues		62 380,00	62 380,00
023	Virement à la section d'investissement		62 380,00	62 380,00
Dépenses de fonctionnement - Total		-59 500,00		+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				2 880,00
				=

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
15	Provisions pour risques et charges (5)		2 880,00	2 880,00
16	Rembt d'emprunts (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation	(8)		
Total des opérations d'équipement			2 880,00	2 880,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles (6)	-100 000,00		-100 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)			
23	Immobilisations en cours (6)			
26	Partic. et créances rattachées à des partic.			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations (reprise)			
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations (5)			
39	Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours (5)			
45...1	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
48 I	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour dépréciation des comptes de tiers (5)			
59	Prov. pour dépréciation des comptes financiers (5)			
3..	Stocks			
020	Dépenses imprévues			
Dépenses d'investissement - Total		-100 000,00	2 880,00	-97 120,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE				+
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				=
				-97 120,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communes urbaines de plus de 100 000 hab.

(5) La commune ou l'établissement a opté pour le régime des provisions budgétaires.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF

B2

BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 - RECETTES

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuation de charges			
70	Produits des services, du domaine, et ventes diverses			
71	Production stockée (au déstockage)			
72	Travaux en régie			
73	Impôts et taxes			
74	Dotations et participations			
75	Autres produits de gestion courante			
76	Produits financiers		2 880,00	2 880,00
77	Produits exceptionnels			
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	Transferts de charges		2 880,00	2 880,00
Recettes de fonctionnement - Total				+
		R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		0,00
		TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		=
				2 880,00

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)			
13	Subventions d'investissement			
15	Provisions pour risques et charges (5)			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budg.)			
18	Compte de liaison : affectation	-159 500,00 (8)		-159 500,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Partic. et créances rattachées à des partic.			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations			
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations (5)			
39	Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours (5)			
45...2	Opérations pour compte de tiers (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour dépréciation des comptes de tiers (5)			
59	Prov. pour dépréciation des comptes financiers (5)			
3..	Stocks			
021	Virement de la section de fonctionnement			
024	Produits des cessions d'immobilisations		62 380,00	62 380,00
Recettes d'investissement - Total		-159 500,00	62 380,00	+
		R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE		0,00
		AFFECTATION AU COMPTE 1068		+
		TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		=
				-97 120,00

III - VOTE DU BUDGET PRIMITIF		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES		A1

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président(3)	Vote du Conseil de Communauté(4)
011	Charges à caractère général (5)	8 731 291,00	90 500,00	90 500,00
60222	PRODUITS D'ENTRETIEN	27 000,00		
6037	VARIATION DES STOCKS DE MARCHANDISES	8 000,00		
6042	ACHATS PRESTATIONS SERVICES(AUTRES QUE TERRAINS A AMENAGER)	41 350,00		
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	326 250,00		
60612	ENERGIE - ELECTRICITE	430 500,00	44 000,00	44 000,00
60613	CHAUFFAGE URBAIN	248 700,00	31 000,00	31 000,00
60621	COMBUSTIBLES	40 028,00		
60622	CARBURANTS	7 010,00		
60623	ALIMENTATION NON STOCKEE	116 300,00		
60624	PRODUITS DE TRAITEMENT	40 000,00		
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	38 020,00		
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	140,00		
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	210 000,00		
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	39 460,00		
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	35 650,00		
6065	LIVRES-CASSETTES-DISQUES (BIBLIOTHEQUES-MEDIATHEQUES)	201,00		
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	36 050,00		
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	1 356 450,00		
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	94 860,00		
6135	LOCATIONS MOBILIERES	275 280,00		
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	1 950,00		
61521	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR TERRAINS	614 500,00		
61522	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR BATIMENTS	19 600,00		
615221	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR BATIMENTS PUBLICS	68 000,00		
615231	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR VOIRIES	16 290,00		
615232	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR RESEAUX	40 000,00		
61551	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR MATERIEL ROULANT	206 270,00		
61558	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR AUTRES BIENS MOBILIERS	68 977,00		
6156	MAINTENANCE	615 100,00	15 500,00	15 500,00
6161	PRIMES D'ASSURANCES - MULTIRISQUES	93 850,00		
6168	PRIMES D'ASSURANCES - MULTIRISQUES - RESPONSABILITE CIVILE	28 000,00		
617	ETUDES ET RECHERCHES	31 900,00		
618	DIVERS	18 000,00		
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	44 170,00		
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	247 500,00		
6185	FRAIS DE COLLOQUES ET SEMINAIRES - CAMPUS AGGLO	1 400,00		
6188	DIVERS	46 050,00		
6225	INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX REGISSEURS	6 500,00		

III - VOTE DU BUDGET PRIMITIF			III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES			A1

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président(3)	Vote du Conseil de Communauté(4)
6226	HONORAIRES	140 500,00		
6227	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX- AVOCAT	27 500,00		
6228	REMUNERATIONS D'INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES - DIVERS	88 800,00		
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	112 500,00		
6232	FETES ET CEREMONIES	12 700,00		
6233	FOIRES ET EXPOSITIONS	458 000,00		
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	32 300,00		
6237	PUBLICATIONS	74 700,00		
6238	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES - DIVERS	124 350,00		
6241	TRANSPORTS DE BIENS	20 200,00		
6247	TRANSPORTS COLLECTIFS	18 300,00		
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	6 900,00		
6256	MISSIONS	22 200,00		
6257	RECEPTIONS	6 800,00		
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	26 580,00		
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	323 000,00		
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	600,00		
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS...)	134 395,00		
6282	FRAIS DE GARDIENNAGE	36 200,00		
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	108 500,00		
62875	MOYENS PARTAGES AUTRES QUE LE PERSONNEL	944 100,00		
62878	REMBOURSEMENTS DE FRAIS A D'AUTRES ORGANISMES	7 500,00		
6288	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	210 600,00		
63512	TAXES FONCIERES	245 610,00		
6354	DROITS D'ENREGISTREMENT ET DE TIMBRE	100,00		
6355	TAXES ET IMPOTS SUR LES VEHICULES	5 850,00		
637	AUTRES IMPOTS,TAXES,VERSEMENTS ASSIMILES (AUTRES ORGANISMES)	3 200,00		
012	Charges de personnel et frais assimilés	21 479 910,00	-150 000,00	-150 000,00
6217	MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL	645 000,00		
6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	381 660,00		
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	67 800,00		
6332	COTISATIONS VERSEES AU FONDS NATIONAL D'AIDE AU LOGEMENT	55 200,00		
6336	COT.CENTRES NATIONAL ET GESTION FONCTION PUBLIQUE TERRIT.	91 550,00		
64111	REMUNERATION PRINCIPALE - PERSONNEL TITULAIRE	9 389 600,00	-150 000,00	-150 000,00
64112	N.B.I. SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT,INDEMNITE RESIDENCE	184 050,00		
64118	INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	1 558 390,00		
64131	REMUNERATIONS - PERSONNEL NON TITULAIRE	4 344 680,00		
64138	AUTRES INDEMNITES AVANTAGES EN NATURE	4 000,00		
6417	REMUNERATIONS DES APPRENTIS	111 000,00		

III - VOTE DU BUDGET PRIMITIF			III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES			A1

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président(3)	Vote du Conseil de Communauté(4)
6451	COTISATIONS A L'U.R.S.S.A.F.	2 017 940,00		
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	2 190 000,00		
6454	COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	145 000,00		
6455	COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	33 710,00		
6457	COTISATIONS SOCIALES LIEES A L'APPRENTISSAGE	4 900,00		
6458	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	138 650,00		
64731	ALLOCATIONS DE CHOMAGE VERSEES DIRECTEMENT	13 500,00		
6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	96 350,00		
6488	AUTRES CHARGES	6 930,00		
014	Atténuation de produits	14 353 021,00		
73918	AUTRES REVERSEMENTS S/AUTRES IMPOTS LOCAUX OU ASSIMILES	195 000,00		
739211	ATTRIBUTION DE COMPENSATION	12 355 521,00		
739212	DOTATIONS DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE	1 515 000,00		
739223	FONDS PEREQUATION RECETTES FISCALES COMMUNALES ET INTERCO	277 500,00		
73942	REVERSEMENT SUR TAXE DE VERSEMENT TRANSPORT	10 000,00		
65	Autres charges de gestion courantes	19 170 957,00		
651	REDEVANCES POUR CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES ET DROITS	3 700,00		
6531	INDEMNITES DES PRESIDENT ET VICE-PRESIDENTS	340 000,00		
6533	COTISATIONS DE RETRAITE DES PRESIDENT ET VICE-PRESIDENTS	20 000,00		
6534	COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE-PART PATRONALE	104 700,00		
6535	FORMATION DES PRESIDENT ET VICE-PRESIDENTS	16 700,00		
6541	CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	15 000,00		
6553	CONTINGENTS ET PARTICIPATIONS OBLIGATOIRES-SERVICE INCENDIE	3 400 000,00		
65548	AUTRES CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES DE REGROUPEMENT	36 600,00		
6558	AUTRES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES	4 651 500,00		
657341	SUBV. FONCTIONNEMENT ORGANISMES PUBLICS-CMNES MEMBRES DU GFP	131 125,00		
65737	SUBVENTION FONCTIONNEMENT AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	583 000,00		
65738	SUBV.FONCTIONNNT ORGANISMES PUBLICS-AUTRES ORGANISMES PUBLICS	477 784,00		
6574	SUB. FONCTIONNNT ASSOCIATIONS, AUTRES PERSONNES DROIT PRIVE	9 382 348,00		
65888	AUTRES CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	8 500,00		
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES		63 735 179,00	-59 500,00	-59 500,00
(A) = (011+012+014+65+656)				

(1) Détailler conformément au plan de compte utilisé et les chapitres budgétaires correspondants.

(2) Hors dépenses de vote, III.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Sauf le compte 621 retracé au sein du chapitre 012.

III - VOTE DU BUDGET PRIMITIF			III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES			A1

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président(3)	Vote du Conseil de Communauté(4)
66	Charges financières (b)	925 987,00		
66111	INTERETS REGLES A L'ECHANGEANCE	857 947,00		
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE Calcul du 66112 (5) Montant des ICNE de l'exercice = Montant de l'exercice N-1 =	68 040,00		
67	Charges exceptionnelles (c)	131 880,00		
6711	INTERETS MORATOIRES ET PENALITES SUR MARCHES	200,00		
6713	SECOURS ET DOTS	500,00		
6714	BOURSES ET PRIX	25 000,00		
6718	AUTR. CHARGES EXCEPT. S/OPERAT.GESTION(DT ANNULATION TITRES)	1 470,00		
673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	72 210,00		
· 678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	32 500,00		
68	Dotations aux provisions (d) (6)			
022	Dépenses imprévues (e)	150 000,00		
TOTAL DES DEPENSES REELLES =(a)+(b)+(c)+(d)+(e)		64 943 046,00	-59 500,00	-59 500,00
023	Virement à la section d'investissement	866 458,00	62 380,00	62 380,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7) (8) (9)	4 255 000,00		
6811	DOTATIONS AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS INCORPO. CORPO.	4 255 000,00		
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		5 121 458,00	62 380,00	62 380,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonct. (10)			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		5 121 458,00	62 380,00	62 380,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		70 064 504,00	2 880,00	2 880,00
			RESTES A REALISER N-1 (10)	+
				0,00
			D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	+
				0,00
			TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	=
				2 880,00

(1) Détailler conformément au plan de compte utilisé et les chapitres budgétaires correspondants.
(2) p.4 - Modalités de vote.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le total des dépenses réelles et d'ordre de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera exceptionnellement négatif.
(5) La collectivité a opté pour les provisions sans-budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D6042 = RI 040.
(7) La collectivité a opté pour les provisions budgétaires des articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 "produit des cessions d'immobilisations").
(8) Chapitre destiné à retracer, les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(9) Chapitre destiné à retracer, les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET PRIMITIF			III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES			A2

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président(3)	Vote du Conseil de Communauté(4)
013	Atténuation de charges	55 000,00		
6419	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL	55 000,00		
70	Produits des services, du domaine et ventes...	5 262 456,00		
70323	REDEV. OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	9 300,00		
70388	AUTRES REDEVANCES ET RECETTES DIVERSES	30 000,00		
7062	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARACTERE CULTUREL	16 000,00		
70631	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARACTERE SPORTIF	170 000,00		
70632	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARACTERE DE LOISIRS	30 000,00		
7067	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES PERISCOLAIRES ET DENSEIGN	66 800,00		
70688	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	123 444,00		
70845	MISE A DISPO PERSONNEL FACTUREE AUX COMMUNES MEMBRES DU GFP	4 495 512,00		
70872	REMBOURSEMENTS DE FRAIS PAR LES BUDGETS ANNEXES	158 000,00		
70873	REMBOURSEMENTS DE FRAIS PAR LE C.C.A.S.	16 000,00		
70875	MOYENS PARTAGES AUTRES QUE LE PERSONNEL	65 000,00		
70878	REMBOURSEMENTS DE FRAIS PAR D'AUTRES REDEVABLES	82 400,00		
73	Impôts et taxes	48 240 880,00		
73111	TAXES FONCIERES ET D'HABITATION	18 690 000,00		
73112	COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES	4 737 000,00		
73113	TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES	1 700 000,00		
73114	IMPOSITIONS FORFAITAIRES SUR LES ENTREPRISES DE RESEAU	680 000,00		
73211	ATTRIBUTION DE COMPENSATION	163 880,00		
73221	FONDS NATIONAL DE GARANTIE INDIVIDUELLE DE RESSOURCES	5 085 000,00		
73223	FONDS PEREQUATION RECETTES FISCALES INTERCO ET COMMUNALES	1 100 000,00		
7331	TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES	11 900 000,00		
7342	VERSEMENT DE TRANSPORT	4 100 000,00		
7362	TAXE DE SEJOUR	85 000,00		
74	Dotations et participations	13 597 725,00		
74124	D.G.F.-DOTATION AMENAGT-DOTATION D'INTERCOMMUNALITE	700 000,00		
74126	D.G.F.-DOTATION DE COMPENSATION DES GROUPEMENTS DE COMMUNES	7 200 000,00		
744	F.C.T.V.A.	5 500,00		
7461	DOTATION GENERALE DE DECENTRALISATION	226 500,00		
74718	PARTICIPATION ETAT - AUTRES	150 455,00		
7472	PARTICIPATIONS - REGION	50 000,00		
7473	PARTICIPATIONS - DEPARTEMENT	113 460,00		
74741	PARTICIPATIONS-COMMUNES MEMBRES DU GFP	360 680,00		
7477	PARTICIPATIONS - BUDGET COMMUNAUTAIRE ET FONDS STRUCTURELS	10 000,00		
7478	PARTICIPATIONS - AUTRES ORGANISMES	253 600,00		
748313	DOTATION DE COMPENSATION DE LA REFORME TAXE PROFESSIONNELLE	2 895 130,00		
74833	ETAT-COMPENSATION AU TITRE DE LA TAXE PROFESSIONNELLE	100 000,00		
74834	ETAT-COMPENSATION AU TITRE EXONERATIONS DES TAXES FONCIERES	30 000,00		

III - VOTE DU BUDGET PRIMITIF		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES		A2

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président(3)	Vote du Conseil de Communauté(4)
74835	ETAT-COMPENSATION AU TITRE EXONERATIONS DE TAXE D'HABITATION	1 500 000,00		
7488	AUTRES ATTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS	2 400,00		
75	Autres produits de gestion courante	1 712 585,00		
752	REVENUS DES IMMEUBLES	479 165,00		
757	REDEVANCES VERSEES PAR LES FERMIERES ET CONCESSIONNAIRES	2 170,00		
7588	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	1 231 250,00		
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES				
(a) = (70+73+74+75+013)		68 868 646,00		

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. p.4 - Modalités de vote. IV

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

III - VOTE DU BUDGET PRIMITIF

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président(3)	Vote du Conseil de Communauté(4)
76	Produits financiers (b)			
7621	Intérêts encaissés à l'échéance			
7622	Intérêts - Rattachement des ICNE			
	Calcul du 7622			
	Montant des ICNE de l'exercice =			
	Montant de l'exercice N-1 =			
77	Produits exceptionnels (c)	70 000,00		
7718	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	70 000,00		
78	Reprises sur provisions (d) (5)			
TOTAL RECETTES REELLES = A+B+C+D		68 938 646,00		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6) (7) (8)	403 599,00	2 880,00	2 880,00
777	QUOTE-PART SUBV INVESTISSEMENT TRANSFEREES COMPTE RESULTAT	403 599,00	2 880,00	2 880,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonct. (9)			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		403 599,00	2 880,00	2 880,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		69 342 245,00	2 880,00	2 880,00
			RESTES A REALISER N-1 (10)	0.00
			R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	2 880.00
			TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	5 760.00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. p.4 - Modalités de vote, IV

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Vote de l'assemblée délibérante, porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF042 = DI 040

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 "produit des cessions d'immobilisations").

(8) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions budgétaires

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET PRIMITIF		III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES		B1

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président(3)	Vote du Conseil de Communauté(4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	1 308 649,60	0,00	0,00
202	FRAIS ETUDES,ELABORA.,MODIFICAT.,REVISIONS DOCUMTS URBANISME	96 990,00		
2031	FRAIS D'ETUDES	801 672,60		
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	409 987,00		
204	Subventions d'équipements versées (hors opérations)	2 405 183,00	0,00	0,00
204132	SUBVENTIONS EQUIPEMT DEPARTEMENT-BAT.ET INSTALLATIONS	398 000,00		
2041411	SUBV.EQUIPT VERSEES CNES MEMBRES GFP-BIENS MOB.,MAT...	50 506,00		
2041412	SUBVENT.EQUIPT VERSEES CNES MEMBRES GFP-BAT.ET INSTALLAT.	364 329,00		
2041641	SUBVENT.EQUIPT VERSEES ETS ET SCES RATTACHES-B.MOB.,MAT....	16 415,00		
204182	SUBVENT.EQUIPT AUT. ORGANISMES PUBLICS-BAT.ET INSTALLAT.	7 600,00		
20422	SUBVENT.EQUIPT PERSONNES DROIT PRIVE-BAT.ET INSTALLT.	1 568 333,00		
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	8 743 828,36	-100 000,00	-100 000,00
2121	PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES	35 000,00		
2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	327 500,00		
21318	AUTRES BÂTIMENTS PUBLICS	10 501,23		
2135	INSTALLAT.GENERALES,AGENTS,AMENAGTS CONSTRUCTIONS	3 936 117,80	-100 000,00	-100 000,00
2151	RESEAUX DE VOIRIE	-201 147,00		
2152	INSTALLATIONS DE VOIRIE	857 720,90		
21532	RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT	1 984 644,87		
2158	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES - AUTRES	422 620,00		
2182	MATERIEL DE TRANSPORT	421 813,10		
2183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	336 100,00		
2184	MOBILIER	67 335,66		
2185	CHEPTEL	1 000,00		
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	544 621,80		
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	11 723 369,83	0,00	0,00
2312	TERRAINS	1,00		
2313	CONSTRUCTIONS	10 895 000,00		
2315	INSTALLATIONS TECHNIQUES	728 368,83		
238	AVANCES, ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES D'IMMO. CORPORELLES	100 000,00		
	Opérations d'équipement n° (5)	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	24 181 030,79	-100 000,00	-100 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	113 000,00	0,00	0,00
1323	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES - DEPARTEMENT	113 000,00		
16	Emprunts et dettes assimilées	5 941 706,00	0,00	0,00
1641	EMPRUNTS EN EUROS	5 941 706,00		
18	Compte de liaison : affectation à...	0,00	0,00	0,00

III - VOTE DU BUDGET PRIMITIF			III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES			B1

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président(3)	Vote du Conseil de Communauté(4)
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	6 054 706,00	0,00	0,00
45...1	Opérations pour compte de tiers n° (6)			
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00

TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		30 235 736,79	-100 000,00	-100 000,00
---	--	----------------------	--------------------	--------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf. p.4 - Modalités de vote, IV
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement
(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers

III - VOTE DU BUDGET PRIMITIF

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

III
B1

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président(3)	Vote du Conseil de Communauté(4)
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	403 599,00	2 880,00	2 880,00
13911	Reprises sur autofinancement antérieur			
13913	SUB. EQUIPEMENT TRANSFEREES C/PTE RESULTAT-ETAT.ETS NATIONAUX	384 449,00		
13917	SUBVENTIONS EQUIPEM'T TRANSFEREES C/PTE RESULTAT-DEPARTEMENTS	18 470,00	2 880,00	2 880,00
	SUB. EQUIP. TRANSFEREES C/PTE RESULTAT-BUDGET COMMUNAUTAIRE	680,00		
	Charges transférées (7)			
041	Opérations patrimoniales (8)	600 000,00	0,00	0,00
21532	RESEAU D'ASSAINISSEMENT	600 000,00		
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	1 003 599,00	2 880,00	2 880,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	31 239 335,79	-97 120,00	-97 120,00
			+	
			RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
			+	
			D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
			=	
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			-97 120,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. p.4 - Modalités de vote, IV

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042

(6) La commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

III - VOTE DU BUDGET PRIMITIF		III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES		B2

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président(3)	Vote du Conseil de Communauté(4)
13	Subventions d'investissement	8 191 428,20	0,00	0,00
1311	SUBVENTIONS EQUIPEMENT TRANSFERABLES - ETAT,ETS NATIONNAUX	3 409 537,00		
1312	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT TRANSFERABLES-REGION	3 544 232,00		
1313	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT TRANSFERABLES-DEPARTEMENT	750 351,00		
13141	SUBV. D'EQUIPEMENT TRANSFERABLES-COMMUNES MEMBRES	28 800,00		
13158	SUBV. D'EQUIPT. TRANSFERABLE - AUTRES COMMUNES	17 044,20		
1317	SUBVENTIONS EQUIPEMENT TRANSFERABLES - BUDGET COMM.	360 465,00		
1318	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT TRANSFERABLES-AUTRES	17 040,00		
1321	SUBVENTIONS EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES-ETAT,ETS NATIONNAUX	51 959,00		
1328	SUBVENTIONS EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES-AUTRES	12 000,00		
16	Emprunts et dettes assimilées	13 202 030,59	-159 500,00	-159 500,00
1641	EMPRUNTS EN EUROS	13 202 030,59	-159 500,00	-159 500,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opération)	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	21 393 458,79	-159 500,00	-159 500,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	8 128 263,00	0,00	0,00
10222	F.C.T.V.A.	6 486 890,00		
1068	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	1 641 373,00		
138	Autres subventions d'investissement non transf.	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation à...	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	396 000,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	8 524 263,00	0,00	0,00
45...2	Opérations pour compte de tiers n° (5)	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES DE L'EXERCICE	29 917 721,79	-159 500,00	-159 500,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) et (3) - Modules de vote, IV

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers

III - VOTE DU BUDGET PRIMITIF			III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES			B2

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président(3)	Vote du Conseil de Communauté(4)
021	Virement de la section de fonctionnement	866 458,00	62 380,00	62 380,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5) (6) (7)	4 255 000,00	0,00	0,00
28031	AMORTISSEMENTS DES FRAIS D'ETUDES	4 255 000,00		
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT				
041	Opérations patrimoniales (8)	5 121 458,00	62 380,00	62 380,00
238	AVANCES,ACPTES VERSES SUR CDES IMMOB.CORPORELLES	600 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE				
		5 721 458,00	62 380,00	62 380,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)				
		35 639 179,79	-97 120,00	-97 120,00
			+	
		RESTES A REALISER N-1 (9)		
			+	0,00
		R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (9)		
			=	0,00
		TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		
				-97 120,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf. p.4 - Modalités de vote, IV
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DR 042.
(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 "produit des cessions d'immobilisations").
(7) Si la commune ou l'établissement applique le régime des budgétaires
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041
(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV - ANNEXES										IV
ELEMENTS DU BILAN										A1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION										
A1 - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1)										

(2)	Libellé	Non ventilables 01	0 Services généraux des adminis- trations (sauf 01)	1 Sécurité et santé publique	2 Enseigne- ment et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action écono- mique	TOTAL
-----	---------	-----------------------	---	---------------------------------	-------------------------------------	-----------	------------------------	---	-----------	------------	--	--------------------------	-------

FONCTIONNEMENT													
DEPENSES (3)													
Dépenses de l'exercice		338 250,00	65 500,00								-220 000,00	-183 750,00	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	338 250,00	65 500,00								-220 000,00	-183 750,00	
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		70 000,00										70 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		-4 500,00								-220 000,00	-183 750,00	-220 000,00
023	Virement à la section d'investissement	338 250,00											-188 250,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections												338 250,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonct.												
Restes à réaliser - reports													
RECETTES (3)													
Recettes de l'exercice													
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections												
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonct.												
Restes à réaliser - reports													
SOLDE		-338 250,00	-65 500,00								220 000,00	183 750,00	

INVESTISSEMENT													
DEPENSES (3)													
Dépenses de l'exercice		400 000,00	-11 613,00				2 312 500,00			-280 041,00	-1 099 313,00	-99 000,00	1 222 533,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	400 000,00	-11 613,00				2 312 500,00			-280 041,00	-1 099 313,00	-99 000,00	1 222 533,00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES		-154 013,00				-24 500,00						-395 513,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		142 400,00							-280 041,00		-80 000,00	-360 041,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS						2 337 000,00				-318 750,00	-19 000,00	-195 350,00
45	Opérations pour compte de tiers										-563 563,00		1 773 437,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections												
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement	400 000,00											400 000,00
Restes à réaliser - reports													
RECETTES (3)		1 138 250,00					-162 061,00				490 881,00		1 222 533,00

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		A1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		

A1 - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1)													
(2)	Libellé	Non ventilables 01	0 Services généraux des adminis- trations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseigne- ment et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action écono- mique	TOTAL
	Recettes de l'exercice	1 138 250,00			-244 537,00		-162 061,00				490 881,00		1 222 533,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	400 000,00											400 000,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				-244 537,00		-162 061,00				490 881,00		84 283,00
45	Opérations pour compte de tiers												
021	Virement de la section de fonctionnement	338 250,00											338 250,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections												
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement	400 000,00											400 000,00
	Restes à réaliser - reports												
	SOLDE	738 250,00	11 613,00		-244 537,00		-2 474 561,00			280 041,00	1 590 194,00	99 000,00	

(1) Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (correspondant à une sous-fonction ou rubrique).

(2) Le croisement des comptes par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécial).

(3) S'il s'agit du budget supplémentaire, ou décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés entre l'ensemble des décisions budgétaires (BP+DM+BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les dépenses et recettes de l'exercice correspondent au détail des comptes par nature.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		A1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		

A1 - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1)

(2)	Libellé	Non ventilables 01	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseigne- ment et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interven- tions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménage- ment et services urbains, environne- ment	9 Action écono- mique	TOTAL
FONCTIONNEMENT													
DEPENSES (3)		338 250,00	65 500,00								-220 000,00	-183 750,00	
Dépenses de l'exercice		338 250,00	65 500,00								-220 000,00	-183 750,00	
6188 DIVERS			70 000,00										70 000,00
64111 REMUNERATION PRINCIPALE - PERSONNEL TITULAIRE													-220 000,00
6574 SUB. FONCTIONNNT. ASSOCIATIONS, AUTRES PERSONNES DIVERSES			-4 500,00									-183 750,00	-188 250,00
023 Virement à la section d'investissement		338 250,00											338 250,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections													
043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonct.													
Restes à réaliser - reports													
RECETTES (3)													
Recettes de l'exercice													
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections													
043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonct.													
Restes à réaliser - reports													
SOLDE		-338 250,00	-65 500,00								220 000,00	183 750,00	
INVESTISSEMENT													
DEPENSES (3)		400 000,00	-11 613,00				2 312 500,00			-280 041,00	-1 099 313,00	-99 000,00	1 222 533,00
Dépenses de l'exercice		400 000,00	-11 613,00				2 312 500,00			-280 041,00	-1 099 313,00	-99 000,00	1 222 533,00
2031 FRAIS D'ETUDES							-22 500,00				-217 000,00		-239 500,00
204182 SUBVENT EQUIPT AUT. ORGANISMES PUBLICS-BAT.ET INSTA										-142 400,00			-142 400,00
20422 SUBVENT EQUIPT PERSONNES DROIT PRIVE-BAT.ET INSTA										-137 641,00			-217 641,00
2051 CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES			-154 013,00				-2 000,00					-80 000,00	-156 013,00
2128 AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS												-19 000,00	-19 000,00
2135 INSTALLAT. GENERALES.AGENCT.S.AMENAGTS CONSTRUCT			142 400,00								-201 147,00		142 400,00
2151 RESEAUX DE VOIRIE											-117 603,00		-201 147,00
2152 INSTALLATIONS DE VOIRIE													-117 603,00
2313 CONSTRUCTIONS							2 337 000,00						2 337 000,00
2315 INSTALLATIONS TECHNIQUES											-563 563,00		-563 563,00

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1

A1 - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1)

(2)	Libellé	Non ventilables 01	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseigne- ment et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interven-tions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménage- ment et services urbains, environne- ment	9 Action écono- mique	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers												
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections												
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement	400 000,00											400 000,00
Restes à réaliser - reports													
RECETTES (3)		1 138 250,00			-244 537,00		-162 061,00				490 881,00		1 222 533,00
Recettes de l'exercice		1 138 250,00			-244 537,00		-162 061,00				490 881,00		1 222 533,00
10222 F.C.T.V.A.		400 000,00											400 000,00
1311 SUBVENTIONS EQUIPEMENT TRANSFERABLES - ETAT,ETS											297 081,00		297 081,00
1317 SUBVENTIONS EQUIPEMENT TRANSFERABLES - BUDGET C0											193 800,00		193 800,00
1321 SUBVENTIONS EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES-ETAT, F					-244 537,00								-244 537,00
1322 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES-REGI(4)							-162 061,00						-162 061,00
45	Opérations pour compte de tiers												
021 Virement de la section de fonctionnement		338 250,00											338 250,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections												
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement	400 000,00											400 000,00
Restes à réaliser - reports													
SOLDE		738 250,00	11 613,00		-244 537,00		-2 474 561,00			280 041,00	1 590 194,00	99 000,00	

(1) Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un clivage (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (correspondant à une sous-fonction ou rubrique).

(2) Le croisement des comptes par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécial).

(3) S'il s'agit du budget supplémentaire, ou décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés entre l'ensemble des décisions budgétaires (BP+DM+BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses.

(4) Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les dépenses et recettes de l'exercice correspondent au détail des comptes par nature.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		
		A 01

SOUS FONCTION 01 - OPERATIONS NON VENTILABLES

Chap. (1)	Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES (3)		338 250,00
Dépenses de l'exercice		338 250,00
023	Virement à la section d'investissement	338 250,00
Restes à réaliser - reports		0,00
RECETTES (3)		0,00
Recettes de l'exercice		0,00
Restes à réaliser - reports		0,00
SOLDE		-338 250,00
INVESTISSEMENT		
DEPENSES (3)		400 000,00
Dépenses de l'exercice		400 000,00
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement	400 000,00
Restes à réaliser - reports		0,00
RECETTES (3)		1 138 250,00
Recettes de l'exercice		1 138 250,00
10222	F.C.T.V.A.	400 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	338 250,00
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement	400 000,00
Restes à réaliser - reports		0,00
SOLDE		738 250,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 al 1 et R.5711-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(3) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP+DM+BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN			
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION			A 0

FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES

Chap. (1)	Libellé	TOTAL DE LA FONCTION	020 ADMINISTRATI ON GENERALE DE LA COLLECTIVITE	025 AIDES AUX ASSOCIATIONS			
FONCTIONNEMENT							
DEPENSES		65 500,00	70 000,00	-4 500,00			
Dépenses de l'exercice		65 500,00	70 000,00	-4 500,00			
6188 DIVERS		70 000,00	70 000,00				
6574 SUB. FONCTIONNNT ASSOCIATIONS, AUTRES PERSONNES DROIT P		-4 500,00		-4 500,00			
Restes à réaliser - re ports		0,00	0,00	0,00			
RECETTES		0,00	0,00	0,00			
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00			
Restes à réaliser - re ports		0,00	0,00	0,00			
SOLDE		-65 500,00	-70 000,00	4 500,00			

INVESTISSEMENT							
DEPENSES (3)		-11 613,00	-11 613,00	0,00			
Dépenses de l'exercice		-11 613,00	-11 613,00	0,00			
2051 CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES		-154 013,00	-154 013,00				
2135 INSTALLAT.GENERALES,AGENCNTS,AMENAGTGS CONSTRUCTIONS		142 400,00	142 400,00				
Restes à réaliser - re ports		0,00	0,00	0,00			
RECETTES (3)		0,00	0,00	0,00			
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00			
Restes à réaliser - re ports		0,00	0,00	0,00			
SOLDE		11 613,00	11 613,00	0,00			

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs, hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-56 al 1 et R.5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(3) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP+DM+BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN			
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION			A 2

FONCTION 2 - ENSEIGNEMENT - FORMATION

Chap. (1)	Libellé	TOTAL DE LA FONCTION	253 SPORT SCOLAIRE				
FONCTIONNEMENT							
DEPENSES		0,00	0,00				
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00				
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00				
RECETTES		0,00	0,00				
Recettes de l'exercice		0,00	0,00				
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00				
SOLDE		0,00	0,00				
INVESTISSEMENT							
DEPENSES (3)		0,00	0,00				
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00				
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00				
RECETTES (3)		-244 537,00	-244 537,00				
Recettes de l'exercice		-244 537,00	-244 537,00				
1321 SUBVENTIONS EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES-ETAT.ETS N/A		-244 537,00	-244 537,00				
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00				
SOLDE		-244 537,00	-244 537,00				

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe

(L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction).

Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle

(sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre

comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 al 1 et R.5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(3) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires

(BP-DM+BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des

recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne

01-Non ventilables.

IV - ANNEXES				IV
ELEMENTS DU BILAN				
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION				A 4

FONCTION 4 - SPORT ET JEUNESSE

Chap. (1)	Libellé	TOTAL DE LA FONCTION	413 PISCINES	414 BASE URBAINE DE LOISIRS			
FONCTIONNEMENT							
DEPENSES		0,00	0,00	0,00			
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00			
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00	0,00			
RECETTES		0,00	0,00	0,00			
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00			
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00	0,00			
SOLDE		0,00	0,00	0,00			

INVESTISSEMENT

DEPENSES (3)		2 312 500,00	2 312 500,00	0,00			
Dépenses de l'exercice		2 312 500,00	2 312 500,00	0,00			
2031 FRAIS D'ETUDES		-22 500,00	-22 500,00				
2051 CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES		-2 000,00	-2 000,00				
2313 CONSTRUCTIONS		2 337 000,00	2 337 000,00				
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00	0,00			
RECETTES (3)		-162 061,00	0,00	-162 061,00			
Recettes de l'exercice		-162 061,00	0,00	-162 061,00			
1322 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES-REGION		-162 061,00		-162 061,00			
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00	0,00			
SOLDE		-2 474 561,00	-2 312 500,00	-162 061,00			

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction).

Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 a1 et R.5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé) (BP-DM+BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN			
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION			A 7

FONCTION 7 - LOGEMENT

Chap. (1)	Libellé	TOTAL DE LA FONCTION	72 LOGEMENT			
FONCTIONNEMENT						
DEPENSES		0,00	0,00			
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00			
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00			
RECETTES		0,00	0,00			
Recettes de l'exercice		0,00	0,00			
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00			
SOLDE		0,00	0,00			
INVESTISSEMENT						
DEPENSES (3)		-280 041,00	-280 041,00			
Dépenses de l'exercice		-280 041,00	-280 041,00			
204182 SUBVENT.EQUIPT AUT. ORGANISMES PUBLICS-BAT.ET INSTALL.		-142 400,00	-142 400,00			
20422 SUBVENT.EQUIPT PERSONNES DROIT PRIVE-BAT.ET INSTALL.		-137 641,00	-137 641,00			
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00			
RECETTES (3)		0,00	0,00			
Recettes de l'exercice		0,00	0,00			
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00			
SOLDE		280 041,00	280 041,00			

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements

et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe

(L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction).

Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle

(sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre

comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 a1 et R.5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(3) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires

(BP+DM+BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des

recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne

01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		A 8
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		

FONCTION 8 - AMENAGEMENTS ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT

Chap. (1)	Libellé	TOTAL DE LA FONCTION	814 ECLAIRAGE PUBLIC	815 TRANSPORTS URBAINS	820 DIRECTION DE L'AMENAGEMENT NT, DU DEVELOPPEME NT DES TERRITOIRES	822 DIRECTION DE L'URBANISME, DE LA VOIRIE ET DES TRAVAUX NEUF	824 AUTRES OPERATIONS D'AMENAGEMENT URBAIN	833 RESERVE NATURELLE - MARAIS D'ISLE
FONCTIONNEMENT								
DEPENSES		-220 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-220 000,00
Dépenses de l'exercice		-220 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-220 000,00
64111	REMUNERATION PRINCIPALE - PERSONNEL TITULAIRE	-220 000,00						-220 000,00
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE		220 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	220 000,00
INVESTISSEMENT								
DEPENSES (3)		-1 099 313,00	-5 000,00	-20 000,00	-146 000,00	-877 313,00	-51 000,00	0,00
Dépenses de l'exercice		-1 099 313,00	-5 000,00	-20 000,00	-146 000,00	-877 313,00	-51 000,00	0,00
2031	FRAIS D'ETUDES	-217 000,00		-20 000,00	-146 000,00		-51 000,00	
2151	RESEAUX DE VOIRIE	-201 147,00				-201 147,00		
2152	INSTALLATIONS DE VOIRIE	-117 603,00	-5 000,00			-112 603,00		
2315	INSTALLATIONS TECHNIQUES	-563 563,00				-563 563,00		
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (3)		490 881,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	490 881,00
Recettes de l'exercice		490 881,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	490 881,00
1311	SUBVENTIONS EQUIPEMENT TRANSFERABLES - ETATS NATIONAUX	297 081,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	297 081,00
1317	SUBVENTIONS EQUIPEMENT TRANSFERABLES - BUDGET COMMUNAL	193 800,00						193 800,00
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE		1 590 194,00	5 000,00	20 000,00	146 000,00	877 313,00	51 000,00	490 881,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe.

(L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction).

Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle.

(sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre

comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 al 1 et R.5211-14 + L.5711-14 + R.5711-2 du CGCT).

(2) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(3) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires

(BP+DN+BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des

recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne

01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A 9

FONCTION 9 - ACTION ECONOMIQUE

Chap. (1)	Libellé	TOTAL DE LA FONCTION	90 ZONES D'ACTIVITES	94 DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE			
FONCTIONNEMENT							
DEPENSES		-183 750,00	0,00	-183 750,00			
Dépenses de l'exercice		-183 750,00	0,00	-183 750,00			
6574	SUB. FONCTIONN. ASSOCIATIONS, AUTRES PERSONNES DROIT P	-183 750,00		-183 750,00			
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00	0,00			
RECETTES		0,00	0,00	0,00			
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00			
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00	0,00			
SOLDE		183 750,00	0,00	183 750,00			
INVESTISSEMENT							
DEPENSES (3)		-99 000,00	-19 000,00	-80 000,00			
Dépenses de l'exercice		-99 000,00	-19 000,00	-80 000,00			
20422	SUBVENT.EQUIPT PERSONNES DROIT PRIVE-BAT.ET INSTALL.T.	-80 000,00		-80 000,00			
2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	-19 000,00	-19 000,00	0,00			
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00	0,00			
RECETTES (3)		0,00	0,00	0,00			
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00			
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00	0,00			
SOLDE		99 000,00	19 000,00	80 000,00			

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 a) et L.5711-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(3) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP+DM+BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES				IV
ELEMENTS DU BILAN				
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION				A 9

FONCTION 9 - ACTION ECONOMIQUE

Chap. (1)	Libellé	TOTAL DE LA FONCTION	90 ZONES D'ACTIVITES	94 DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE			
FONCTIONNEMENT							
DEPENSES		-183 750,00	0,00	-183 750,00			
Dépenses de l'exercice		-183 750,00	0,00	-183 750,00			
6574	SUB. FONCTIONNNT ASSOCIATIONS, AUTRES PERSONNES DROIT P	-183 750,00		-183 750,00			
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00	0,00			
RECETTES		0,00	0,00	0,00			
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00			
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00	0,00			
SOLDE		183 750,00	0,00	183 750,00			
INVESTISSEMENT							
DEPENSES (3)		-99 000,00	-19 000,00	-80 000,00			
Dépenses de l'exercice		-99 000,00	-19 000,00	-80 000,00			
20422	SUBVENT EQUIPT PERSONNES DROIT PRIVE-BAT ET INSTALLT.	-80 000,00		-80 000,00			
2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	-19 000,00	-19 000,00				
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00	0,00			
RECETTES (3)		0,00	0,00	0,00			
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00			
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00	0,00			
SOLDE		99 000,00	19 000,00	80 000,00			

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 a1 et R.5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(3) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP+DM+BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		
A 01		

SOUS FONCTION 01 - OPERATIONS NON VENTILABLES

Chap. (1)	Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		338 250,00
Dépenses de l'exercice		338 250,00
023 Virement à la section d'investissement		338 250,00
Restes à réaliser - reports		0,00
RECETTES		0,00
Recettes de l'exercice		0,00
Restes à réaliser - reports		0,00
SOLDE		-338 250,00
INVESTISSEMENT		
DEPENSES (3)		400 000,00
Dépenses de l'exercice		400 000,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement		400 000,00
Restes à réaliser - reports		0,00
RECETTES (3)		1 138 250,00
Recettes de l'exercice		1 138 250,00
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		1 138 250,00
021 Virement de la section de fonctionnement		400 000,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement		338 250,00
Restes à réaliser - reports		400 000,00
SOLDE		738 250,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 al 1 et R.5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(3) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP-DM+BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN			
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION			A 0
FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES			

Chap. (1)	Libellé	TOTAL DE LA FONCTION	020 ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE	025 AIDES AUX ASSOCIATIONS			
FONCTIONNEMENT							
DEPENSES		65 500,00	70 000,00	-4 500,00			
Dépenses de l'exercice		65 500,00	70 000,00	-4 500,00			
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL		70 000,00	70 000,00				
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		-4 500,00		-4 500,00			
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00	0,00			
RECETTES		0,00	0,00	0,00			
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00			
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00	0,00			
SOLDE		-65 500,00	-70 000,00	4 500,00			
INVESTISSEMENT							
DEPENSES (3)		-11 613,00	-11 613,00	0,00			
Dépenses de l'exercice		-11 613,00	-11 613,00	0,00			
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		-154 013,00					
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES		142 400,00	142 400,00				
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00	0,00			
RECETTES (3)		0,00	0,00	0,00			
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00			
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00	0,00			
SOLDE		11 613,00	11 613,00	0,00			

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 al 1 et R.5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(3) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP+DM+BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A 2

FONCTION 2 - ENSEIGNEMENT - FORMATION

Chap. (1)	Libellé	TOTAL DE LA FONCTION	253 SPORT SCOLAIRE				
FONCTIONNEMENT							
DEPENSES		0,00	0,00				
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00				
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00				
RECETTES		0,00	0,00				
Recettes de l'exercice		0,00	0,00				
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00				
SOLDE		0,00	0,00				
INVESTISSEMENT							
DEPENSES (3)		0,00	0,00				
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00				
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00				
RECETTES (3)		-244 537,00	-244 537,00				
Recettes de l'exercice		-244 537,00	-244 537,00				
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		-244 537,00	-244 537,00				
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00				
SOLDE		-244 537,00	-244 537,00				

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction).

Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 al et R.5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(3) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP+DM+BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN			
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION			A 4

FONCTION 4 - SPORT ET JEUNESSE

Chap. (1)	Libellé	TOTAL DE LA FONCTION	413 PISCINES	414 BASE URBAINE DE LOISIRS				
FONCTIONNEMENT								
DEPENSES		0,00	0,00	0,00				
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00				
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00	0,00				
RECETTES		0,00	0,00	0,00				
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00				
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00	0,00				
SOLDE		0,00	0,00	0,00				
INVESTISSEMENT								
DEPENSES (3)		2 312 500,00	2 312 500,00	0,00				
Dépenses de l'exercice		2 312 500,00	2 312 500,00	0,00				
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		-24 500,00	-24 500,00					
23 IMMOBILISATIONS EN COURS		2 337 000,00	2 337 000,00					
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00	0,00				
RECETTES (3)		-162 061,00	0,00	-162 061,00				
Recettes de l'exercice		-162 061,00	0,00	-162 061,00				
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		-162 061,00		-162 061,00				
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00	0,00				
SOLDE		-2 474 561,00	-2 312 500,00	-162 061,00				

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs, hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 al 1 et R.5711-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(3) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP+DM+BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN			A 7
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION			

FONCTION 7 - LOGEMENT

Chap. (1)	Libellé	TOTAL DE LA FONCTION	72 LOGEMENT				
FONCTIONNEMENT							
DEPENSES		0,00	0,00				
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00				
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00				
RECETTES		0,00	0,00				
Recettes de l'exercice		0,00	0,00				
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00				
SOLDE		0,00	0,00				
INVESTISSEMENT							
DEPENSES (3)		-280 041,00	-280 041,00				
Dépenses de l'exercice		-280 041,00	-280 041,00				
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES		-280 041,00	-280 041,00				
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00				
RECETTES (3)		0,00	0,00				
Recettes de l'exercice		0,00	0,00				
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00				
SOLDE		280 041,00	280 041,00				

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 a) et R.5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(3) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP+DM+BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A 8

FONCTION 8 - AMENAGEMENTS ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT

Chap. (1)	Libellé	TOTAL DE LA FONCTION	814 ECLAIRAGE PUBLIC	815 TRANSPORTS URBAINS	820 DIRECTION DE L'AMENAGEMENT, DU DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES	DIRECTION DE L'URBANISME DE LA VOIRIE ET DES TRAVAUX	824 AUTRES OPERATIONS D'AMENAGEMENT URBAIN	833 RESERVE NATURELLE - MARAIS D'ISLE
FONCTIONNEMENT								
DEPENSES		-220 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-220 000,00
Dépenses de l'exercice		-220 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-220 000,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	-220 000,00						-220 000,00
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE		220 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	220 000,00
INVESTISSEMENT								
DEPENSES (3)		-1 099 313,00	-5 000,00	-20 000,00	-146 000,00	-877 313,00	-51 000,00	0,00
Dépenses de l'exercice		-1 099 313,00	-5 000,00	-20 000,00	-146 000,00	-877 313,00	-51 000,00	0,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-217 000,00		-20 000,00	-146 000,00		-51 000,00	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-318 750,00	-5 000,00			-313 750,00		
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	-563 563,00				-563 563,00		
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (3)		490 881,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	490 881,00
Recettes de l'exercice		490 881,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	490 881,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	490 881,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	490 881,00
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE		1 590 194,00	5 000,00	20 000,00	146 000,00	877 313,00	51 000,00	490 881,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique créés en établissement public ou budget annexe (L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 a1 et R.5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(3) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP+DM+BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A 9

FONCTION 9 - ACTION ECONOMIQUE

Chap. (1)	Libellé	TOTAL DE LA FONCTION	90 ZONES D'ACTIVITES	94 DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE			
FONCTIONNEMENT							
DEPENSES		-183 750,00	0,00	-183 750,00			
Dépenses de l'exercice		-183 750,00	0,00	-183 750,00			
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		-183 750,00		-183 750,00			
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00	0,00			
RECETTES		0,00	0,00	0,00			
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00			
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00	0,00			
SOLDE		183 750,00	0,00	183 750,00			
INVESTISSEMENT							
DEPENSES (3)		-99 000,00	-19 000,00	-80 000,00			
Dépenses de l'exercice		-99 000,00	-19 000,00	-80 000,00			
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES		-80 000,00		-80 000,00			
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES		-19 000,00	-19 000,00				
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00	0,00			
RECETTES (3)		0,00	0,00	0,00			
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00			
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00	0,00			
SOLDE		99 000,00	19 000,00	80 000,00			

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction).

Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 a1 et R.5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(3) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP-DMA+BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES - SITUATION DES AP / CP - DEPENSES - PRINCIPAL		IV
		B2.1

N° ou intitulé de l'AP		MONTANT DES AP		MONTANT DES CP		
		Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations au cumulées au 1/1/N)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N	Crédits de paiement réalisés au titre de l'exercice N	Restes à financer (exercice au-delà de N)
PATRIMOINE	PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE	31 341 434,00	14 381 979,00	16 959 455,00		
AMENAGTERR	AMAGEMENT DU TERRITOIRE/ HABITAT	13 380 728,00	10 857 458,00	2 523 270,00		
ENVIDEME	ENVIRONNEMENT/ DECHETS MENAGERS	3 597 908,00	2 346 182,00	1 251 726,00		
DEVECO	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	710 093,00	334 283,00	375 810,00		
EPLUVOIRED	EAU PLUVIALE/ VOIRIE/ RÉSEAUX DIVERS	7 925 360,00	4 842 591,00	3 082 769,00		
		23 706 456,43	23 706 456,43			
		80 661 979,43	56 468 949,43	24 193 030,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES - SITUATION DES AP / CP - RECETTES - PRINCIPAL	
	IV B2.1

N° ou intitulé de l'AP		MONTANT DES AP		MONTANT DES CP		
		Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N	Crédits de paiement réalisés au titre de l'exercice N	Restes à financer (exercice au-delà de N)
PATRIMOINE	PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE	5 900 427,00	942 481,00	4 957 946,00		
AMENAGTERR	AMAGEMENT DU TERRITOIRE/ HABITAT	3 522 193,00	1 250 834,00	2 271 359,00		
ENVIDEME	ENVIRONNEMENT/ DECHETS MENAGERS	329 768,00	247 145,00	82 623,00		
DEVECO	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	0,00		0,00		
EPLUVOIRED	EAU PLUVIALE/ VOIRIE/ RÉSEAUX DIVERS	1 041 862,00	162 362,00	879 500,00		
		3 677 102,75	3 677 102,75	0,00		
		14 471 352,75	6 279 924,75	8 191 428,00	0,00	0,00

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**FINANCES - Décision
modificative n°3 - Budget
annexe Eau Potable.**

==

**Rapporteur :
Mme la Présidente**

Date de convocation :
03/12/20

Date d'affichage :
03/12/20

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 26

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 73

Nombre de Conseillers
votants : 73

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 9 décembre 2020 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 Rouvroy.

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Jérôme LECLERCQ, Mme Virginie ARDAENS, M. Jean-Marc WEBER, M. Michel BONO, Mme Agnès PÔTEL, M. Christian MOIRET, Mme Colette BLERIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Dominique FERNANDE, M. Stéphane LINIER, M. Philippe VIGNON, M. Luc COLLIER, M. Fabien BLONDEL, M. Christophe FRANCOIS, M. Alexis GRANDIN, M. Alain RACHESBOEUF, Mme Rose-Marie BUCEK, M. Jean-Marie GONDRIY, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Jean-Claude DUSANTER, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Patrick JULIEN, M. Louis SAPHORES, M. Hugues DEMAREST, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASON, M. Roland MORTELLI, M. Gérard FELBACQ, M. Arnaud PROIX, Mme Colette NOEL, M. Frédéric MAUDENS, M. Thierry DEFRANCE, Mme Jocelyne DOGNA, M. Alain BRISON, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, Mme Francine GOMEL, M. Ghislain HENRION, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe LEMOINE, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Karim SAÏDI, M. Michel MAGNIEZ, Mme Aïssata SOW, Mme Sandrine DIDIER, M. Vincent SAVELLI, Mme Lise LARGILLIERE, M. Bernard DELAIRE, Mme Aïcha DRAOU, M. Yves DARTUS, Mme Djamila MALLIARD, Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, M. Olivier TOURNAY, Mme Agnès MAUGER, M. Grégoire BONO, M. Denis LIESSE.
Mme Laurence DUREUX suppléante de M. Benoît LEGRAND, Mme Edith FOUCART suppléante de M. Paul PREVOST.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

M. Xavier BERTRAND représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, M. Damien SEBBE représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Françoise JACOB, Mme Mélanie MASSOT représenté(e) par Mme Djamila MALLIARD, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Philippe CARMELLE représenté(e) par Mme Lise LARGILLIERE, Mme Najla BEHRI représenté(e) par Mme Aïcha DRAOU, Mme Nathalie VITOUX représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, M. Julien CALON représenté(e) par M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)(s) :

M. Elie BOUTROY, M. Frédéric ALLIOT, M. Roger LURIN.

Secrétaire de Séance : M. Louis SAPHORES

La décision modificative n° 3 de l'exercice 2020 a vocation à ajuster les inscriptions budgétaires du budget primitif, pour tenir compte de la consommation finale effective des crédits, mais aussi des nouveaux engagements.

Ces ajustements se traduisent à la fois par des augmentations, des diminutions de crédits, des transferts de crédits entre chapitres, ainsi que des virements d'article à article à l'intérieur du même chapitre.

Madame la Présidente explique ces réajustements et soumet au Conseil la décision modificative :

BUDGET ANNEXE EAU			
RECETTES		DEPENSES	
SECTION D'EXPLOITATION			
	+0,00		+0,00
TOTAL SECTION D'EXPLOITATION (Budget primitif + Virement de crédit + Décision modificative)			+11 649 023,00
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Ch 16 - Emprunts et dettes assimilés	-500 000,00	Ch 20 - Immobilisations incorporelles	-75 000,00
		Ch 21 - Immobilisations corporelles	-219 929,00
		Ch 23 - Immobilisations en cours	-205 071,00
	-500 000,00		-500 000,00
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT (Budget primitif + Virement de crédit + Décision modificative)			+6 500 691,00

Le détail de la décision modificative est joint à la présente délibération.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'adopter la décision modificative n°3 ;

2°) de charger Madame la Présidente des actes afférents.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 68 voix pour et 5 absentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir): Sébastien ANETTE, Julien CALON, Sylvie SAILLARD, Olivier TOURNAY, Nathalie VITOUX

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Saint-Quentinois

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-200071892-20201209-51905-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16 décembre 2020

Publication : 16 décembre 2020

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L' AISNE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU SAINT-QUENTINOIS

AGRÉGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE LA CASQ

N° SIRET : 200 071 892 00026

POSTE COMPTABLE : TRÉSORERIE DE SAINT-QUENTIN MUNICIPALE

M 49

DECISION MODIFICATIVE N°3

Voté par nature

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

DU 09 DECEMBRE 2020

SOMMAIRE DU BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Pages

I. Informations générales

B – Modalités de vote du budget 1

II. Présentation générale du budget

A1 – Vue d'ensemble – Sections 2
A2 – Vue d'ensemble – Section d'Exploitation – Chapitres 3
A3 – Vue d'ensemble – Section d'Investissement – Chapitres 5
B1 – Balance générale du budget – Dépenses 7
B2 – Balance générale du budget – Recettes 8

III. Vote du budget

A1 – Section d'Exploitation – Détail des dépenses – Articles 9
A2 – Section d'Exploitation – Détail des recettes – Articles 13
B1 – Section d'Investissement – Détail des dépenses – Articles 15
B2 – Section d'Investissement – Détail des recettes – Articles 18
A4 – Équilibre des opérations financières 20

IV. Annexes

A. Engagement hors bilan

B2.1 – Situation des autorisations de programme et crédits de paiement 22

B. Autres éléments d'informations

Signatures

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	A

I - L'Assemblée délibérante a voté la présente décision modificative par nature :

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement
 - sans les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B3
 - sans vote formel sur chacun des chapitres

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, la décision modificative est réputée votée par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES		A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles du Président	Vote du Conseil de Communauté (3)	TOTAL (=RAR+vote)
011	Charges à caractère général	2 204 900,00				
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 743 580,00				
014	Atténuations de produits	1 200 000,00				
65	Autres charges de gestion courante	350 000,00				
	Total des dépenses de gestion des services	6 498 480,00				
66	Charges financières	151 900,00				
67	Charges exceptionnelles	640 000,00				
68	Dotations aux prov. et aux dépréciations (4)					
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)					
70	Ventes de produits fabriqués, prestations...					
022	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses réelles d'exploitation	7 290 380,00				
023	<i>Virement à la section d'investissement (6)</i>	<i>3 258 643,00</i>				
042	<i>Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)</i>	<i>1 100 000,00</i>				
043	<i>Opé. d'ordre à l'intérieur de la section d'exp. (6)</i>					
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation	4 358 643,00				
	TOTAL	11 649 023,00				

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)		+
		=

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES		A2

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles du Président	Vote du Conseil de Communauté (3)	TOTAL (=RAR+vote)
013	Atténuation de charges	350 000,00				
70	Ventes de produits fabriqués, prestations...	8 034 140,00				
73	Produits issus de la fiscalité (7)					
74	Subventions d'exploitation					
75	Autres produits de gestion courante	12 800,00				
	Total des recettes de gestion des services	8 396 940,00				
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	202 000,00				
78	Reprises sur prov. et sur dépréciations (4)					
	Total des recettes réelles d'exploitation	8 598 940,00				
042	<i>Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)</i>	<i>520 500,00</i>				
043	<i>Opé. d'ordre à l'intérieur de la section d'exp. (6)</i>					
	Total des recettes d'ordre d'exploitation	520 500,00				
	TOTAL	9 119 440,00				+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)						=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES						

Pour information

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL	
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (11)	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie

(1) Cf. 1. Modalités de vote
 (2) Le résultat des opérations de la section d'exploitation est le résultat des opérations de la section d'exploitation.
 (3) Le vote de la Communauté pour la section d'exploitation est le vote de la Communauté pour la section d'exploitation.
 (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
 (5) DE 023 = RI 021; DI 040 = RE 042; RI 040 = DE 042; DI 041 = RI 041; DE 043 = RE 043.
 (6) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.
 (7) A servir uniquement en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé est supprimé.
 (8) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A 7)
 (9) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
 (11) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES			A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles du Président	Vote du Conseil de Communauté (3)	TOTAL (=RAR+vote)
20	Immobilisations incorporelles	562 860,50		-75 000,00	-75 000,00	-75 000,00
21	Immobilisations corporelles	3 828 844,50		-219 929,00	-219 929,00	-219 929,00
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours	274 920,00		-205 071,00	-205 071,00	-205 071,00
	Total des opérations d'équipement	4 666 625,00		-500 000,00	-500 000,00	-500 000,00
10	Total des dépenses d'équipement					
13	Dotations, fonds divers et réserves					
16	Subventions d'investissement					
18	Emprunts et dettes assimilées	1 500 000,00				
26	Compte de liaison : affectation... (8)					
27	Particip. créances rattachées à des particip.					
020	Autres immobilisations financières					
	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses financières	1 500 000,00				
45...1	Total des opér. pour compte de tiers (9)					
	Total des dépenses réelles d'investissement	6 166 625,00		-500 000,00	-500 000,00	-500 000,00
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)	520 500,00				
041	Opérations patrimoniales (6)	200 000,00				
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	720 500,00				
	TOTAL	6 887 125,00		-500 000,00	-500 000,00	-500 000,00
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)						
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						=
						-500 000,00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles du Président	Vote du Conseil de Communauté (3)	TOTAL (=RAR+vote)
13	Subventions d'investissement	579 000,00				
16	Emprunts et dettes assimilées	1 200 000,00				
20	Immobilisations incorporelles			-500 000,00	-500 000,00	-500 000,00
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des recettes d'équipement	1 779 000,00		-500 000,00	-500 000,00	-500 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves					
106	Réserves (10)					
18	Compte de liaison : affectation... (8)	663 048,00				
26	Particip. créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
	Total des recettes financières	663 048,00				
45..2	Total des opér. pour compte de tiers (9)					
	Total des recettes réelles d'investissement	2 442 048,00		-500 000,00	-500 000,00	-500 000,00
021	Virement de la section d'exploitation (6)	3 238 643,00				
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)	1 100 000,00				
041	Opérations patrimoniales (6)	200 000,00				
	Total des recettes d'ordre d'investissement	4 538 643,00				
	TOTAL	7 000 691,00		-500 000,00	-500 000,00	-500 000,00
						+
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)					=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					-500 000,00

Pour information

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie	AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE/AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (11)
--	--

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
BALANCE GENERALE DU BUDGET			B1

1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

EXPLOITATION		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général			
012	Charges de personnel et frais assimilés			
014	Atténuation de produits			
60	Achats et variation des stocks (3)			
65	Autres charges de gestion courante			
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles			
68	Dotations aux amort., aux dépréciations et prov.			
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations...			
71	Production stockée (ou déstockage) (3)			
022	Dépenses imprévues			
023	Virement à la section d'investissement			
Dépenses d'exploitation - Total				+

		D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		+
		TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES		=

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
14	Provisions réglementées et amort. dérogatoires			
15	Provisions pour risques et charges (5)			
16	Rembt. d'emprunts (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation			
	Total des opérations d'équipement			
20	Immobilisations incorporelles (6)	-75 000,00		-75 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	-219 929,00		-219 929,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)			
23	Immobilisations en cours (6)			
26	Partic. et créances rattachées à des partic.			
27	Autres immobilisations financières	-205 071,00		-205 071,00
28	Amortissements des immobilisations (reprise)			
29	Dépréciation des immobilisations			
39	Dépréciation des stocks et en-cours			
4581	Opérations pour compte de tiers (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
3..	Stocks			
020	Dépenses imprévues			
Dépenses d'investissement - Total		-500 000,00		-500 000,00

		D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE		+
		TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		=
				-500 000,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaire.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Pour les opérations relatives aux stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures)
(4) Ce chapitre ne s'applique pas en M43
(5) Si la règle applicable le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres "opérations d'équipement"
(7) Hors chapitres "opérations d'équipement"
(8) Ce chapitre existe uniquement en M41, en M43 et en M44

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
BALANCE GENERALE DU BUDGET		B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

EXPLOITATION		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuation de charges			
60	Achats et variation des stocks (3)			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations...			
71	Production stockée (ou déstockage) (3)			
72	Production immobilisée			
73	Produits issus de la fiscalité (8)			
74	Subventions d'exploitation			
75	Autres produits de gestion courante			
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	Transferts de charges			
Recettes d'exploitation - Total				
		R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		+
		TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES		=
				0,00

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)			
13	Subventions d'investissement			
14	Provisions réglementées et amort. dérogatoires			
15	Provisions pour risques et charges (5)			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budg.)			
18	Compte de liaison : affectation			
20	Immobilisations incorporelles	-500 000,00		-500 000,00
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Partic. et créances rattachées à des partic.			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations			
29	Amortissements des immobilisations (5)			
39	Dépréciation des stocks et en-cours (5)			
4582	Opérations pour compte de tiers (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
3..	Stocks			
021	Virement de la section d'exploitation			
Recettes d'investissement - Total		-500 000,00		-500 000,00
		R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE		+
		AFFECTATION AUX COMPTES 106		+
				=
		TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		-500 000,00

III - VOTE DU BUDGET			III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES			A1

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président (3)	Vote du Conseil de Communauté (4)
011	Charges à caractère général	2 204 900,00		
60223	FOURNITURES D'ATELIERS ET D'USINES	250 000,00		
6032	VARIATION DES STOCKS DES AUTRES APPROVISIONNEMENTS	350 000,00		
604	ACHATS ETUDES, PRESTATIONS SERVICES, EQUIPEMENTS ET TRAVAUX	55 000,00		
605	ACHATS D'EAU	14 000,00		
6061	FOURNITURES NON STOCKABLES (EAU, ENERGIE...)	208 300,00		
6062	PRODUITS DE TRAITEMENT	25 400,00		
60623	ALIMENTATION	3 000,00		
6063	FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT	950,00		
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	3 500,00		
6066	CARBURANTS	700,00		
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC DES ENTREPRISES	60 000,00		
6135	LOCATIONS MOBILIERES	11 350,00		
6137	REDEVANCES, DROITS DE PASSAGE ET SERVITUDES DIVERSES	200,00		
61523	MISE SECURIT. - ABAT., ELAG.ARBRES DANG.-TERRASSEM SITE EAU	7 000,00		
61528	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR AUTRES BIENS IMMOBILIERS	5 000,00		
61551	ENTRETIEN, REPARATIONS SUR BIENS MOBILIERS-MATERIEL ROULANT	46 500,00		
61558	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR BIENS MOBILIERS-AUTRES	10 000,00		
6156	MAINTENANCE	84 500,00		
6161	PRIMES D'ASSURANCES - MULTIRISQUES - RESPONSABILITE CIVILE	15 500,00		
617	ETUDES ET RECHERCHES	25 000,00		
618	DIVERS - SERVICES EXTERIEURS	103 600,00		
6227	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	1 000,00		
6228	DIVERSES REMUNERATIONS D'INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES	5 500,00		
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	6 000,00		
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	2 800,00		
6238	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES - DIVERS	700,00		
6241	TRANSPORTS SUR ACHATS	1 000,00		
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	300,00		
6256	MISSIONS	600,00		
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENTS	30 000,00		
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	28 750,00		
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS...)	9 100,00		
6287	REMBOURSEMENT DE FRAIS	479 500,00		
6288	DIVERS - AUTRES - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	12 000,00		
63512	TAXES FONCIERES	7 000,00		
6354	DROITS D'ENREGISTREMENT ET DE TIMBRE	800,00		
6371	REDEV. VERSEE A AGENCE EAU POUR PRELVT SUR RESSOURCE EN EAU	340 000,00		
6378	AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	350,00		
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 743 580,00		
6215	PERSONNEL AFFECTE PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT	25 400,00		
6218	AUTRES PERSONNELS EXTERIEURS	777 440,00		
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	6 000,00		

III - VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES		A1

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président (3)	Vote du Conseil de Communauté (4)
6332	COTISATIONS VERSEES AU FONDS NATIONAL D'AIDE AU LOGEMENT	5 000,00		
6336	COTISATIONS CENTRES NATIONAL ET DE GESTION FONCTION PUBLIQUE	9 000,00		
6411	SALAIRES, APPOINTEMENTS, COMMISSIONS DE BASE	1 227 000,00		
6412	Libellé non trouvé	4 550,00		
6414	INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	195 000,00		
6415	SUPPLEMENT FAMILIAL	13 000,00		
6451	COTISATIONS A L'U.R.S.A.F.	181 000,00		
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE	256 110,00		
6454	COTISATIONS AUX A.S.E.D.I.C.	6 000,00		
6458	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	12 000,00		
6472	VERSEMENT AU COMITE DES OEUVRES SOCIALES	20 580,00		
6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	5 500,00		
014	Atténuations de produits	1 200 000,00		
701249	REVERSEMENT AGENCES EAU-REDEVANCE POLLUTION ORIGINE DOMESTIQUE	1 200 000,00		
65	Autres charges de gestion courantes	350 000,00		
6541	CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	350 000,00		
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES		6 498 480,00		
(A) = (011+012+014+65)				

III - VOTE DU BUDGET			III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES			A1

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président (3)	Vote du Conseil de Communauté (4)
66	Charges financières (b)	151 900,00		
66111	INTERETS REGLES A L'ECHANCE	140 000,00		
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	11 900,00		
	Calcul du 66112 (5)			
	Montant des ICNE de l'exercice =			
	Montant de l'exercice N-1 =			
67	Charges exceptionnelles (c)	640 000,00		
6718	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	40 000,00		
673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	600 000,00		
68	Dotations aux provisions et aux dépréciations (d) (9)			
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations...			
022	Dépenses imprévues (f)			
		7 290 380,00		
TOTAL DES DEPENSES REELLES =(a)+(b)+(c)+(d)+(e)+(f)				

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
 (2) Flux - Modalités de vote.
 (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur le chapitre 012.
 (5) Seul le compte 621, retracé au sein du chapitre 012.
 (6) Le compte est uniquement ouvert en M43 et en M44.
 (7) Le compte est uniquement ouvert en M43 et en M44.
 (8) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.
 (9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières
 (10) Si la régie applique le régime des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers
 (11) Le chapitre n'existe pas en M46.

III - VOTE DU BUDGET			III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES			A1

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président (3)	Vote du Conseil de Communauté (4)
023	Virement à la section d'investissement	3 258 643,00		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	1 100 000,00		
6811	DOTATIONS AMORTISSEMENTS IMMO. INCORPORELLES ET CORPORELLES	1 100 000,00		
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT				
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation	4 358 643,00		
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE				
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE		11 649 023,00		
(= Total des opérations réelles et d'ordre)				
			RESTES A REALISER N-1 (7)	0,00
			D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (7)	0,00
			TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie
(2) Les restes à réaliser de l'exercice précédent
(3) Les propositions de vote
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Les définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040
(6) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires
(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

III - VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES		A2

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président (3)	Vote du Conseil de Communauté (4)
013	Atténuation de charges	350 000,00		
6032	VARIATION DES STOCKS DES AUTRES APPROVISIONNEMENTS	350 000,00		
70	Vente de produits fabriqués, prestations...	8 034 140,00		
70111	VENTES D'EAU AUX ABONNES	5 450 500,00		
70123	REDEVANCE PRELEVEMENT SUR LA RESSOURCE EN EAU	450 000,00		
701241	REDEVANCE POUR POLLUTION D'ORIGINE DOMESTIQUE	1 200 000,00		
704	TRAVAUX	60 000,00		
7064	LOCATIONS DE COMPTEURS	350 000,00		
7068	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES	42 000,00		
7078	VENTES DE MARCHANDISES - AUTRES MARCHANDISES	5 000,00		
7084	MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL FACTUREE	471 640,00		
7088	AUTRES PRODUITS D'ACTIVITES ANNEXES	5 000,00		
73	Produits issus de la fiscalité (6)			
74	Subventions d'exploitation			
75	Autres produits de gestion courante	12 800,00		
752	REVENUS IMMEUBLES NON AFFECTES A ACTIVITES PROFESSIONNELLES	12 000,00		
7588	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	800,00		
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES		8 396 940,00		
(a) = (013+70+73+74+75)				

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES

III
A2

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président (3)	Vote du Conseil de Communauté (4)
76	Produits financiers (b)			
7621	Intérêts encaissés à l'échéance			
7622	Intérêts - Rattachement des ICNE			
	Calcul du 7622			
	Montant des ICNE de l'exercice =			
	Montant de l'exercice N-1 =			
77	Produits exceptionnels (c)	202 000,00		
7718	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	202 000,00		
78	Reprises sur provisions et sur dépréciations (d) (7)			
TOTAL RECETTES REELLES = A+B+C+D		8 598 940,00		

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie
 (2) Hors restes à réaliser
 (3) Hors restes à réaliser
 (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et en M44
 (6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président (3)	Vote du Conseil de Communauté (4)
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	520 500,00		
722	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	500 000,00		
777	QUOTE-PART SUBVENT. INVESTISSEMENT VIREE RESULTAT EXERCICE	20 500,00		
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonct. (8)			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		520 500,00		
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		9 119 440,00		

	RESTES A REALISER N-1 (7)	+	0,00
	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (7)	+	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	=	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie
 (2) Hors restes à réaliser
 (3) Hors restes à réaliser
 (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles
 (5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et en M44
 (6) Si la régie a opté pour les provisions semi-budgétaires
 (7) Inscrit en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

III - VOTE DU BUDGET			III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES			B1

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président (3)	Vote du Conseil de Communauté (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	562 860,50	-75 000,00	-75 000,00
2031	FRAIS D'ETUDES	547 860,50	-75 000,00	-75 000,00
2051	CONCESSIONS ET DROITS ASSIMILES	15 000,00		
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	3 828 844,50	-219 929,00	-219 929,00
2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	10 000,00		
21355	INSTALLATION GENERALE AGENCEMENT AMENAGEMENT ADMINISTRATIFS	2 500,00		
21531	INSTALLATIONS A CARACTERE SPECIFIQUE-RESEAUX ADDUCTION EAU	3 431 805,34	-139 929,00	-139 929,00
2154	MATERIEL INDUSTRIEL	20 480,00		
2155	OUTILLAGE INDUSTRIEL	21 926,66		
21561	MATERIEL SPECIFIQUE D'EXPLOITATION - EAU	281 132,50	-80 000,00	-80 000,00
2182	MATERIEL DE TRANSPORT	50 000,00		
2183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	10 000,00		
2184	MOBILIER	1 000,00		
22	Immobilisations reçues en affectation (hors op.)			
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	274 920,00	-205 071,00	-205 071,00
2313	CONSTRUCTIONS	56 000,00	-25 064,00	-25 064,00
2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	29 855,00		
238	AVANCES, ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES D'IMMO. CORPORELLES	189 065,00	-180 007,00	-180 007,00
	Opérations d'équipement n° ... (1 ligne par op.) (5)			
	Total des dépenses d'équipement	4 666 625,00	-500 000,00	-500 000,00

III - VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES					B1

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président (3)	Vote du Conseil de Communauté (4)
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées	1 500 000,00		
1641	EMPRUNTS EN EUROS	1 500 000,00		
18	Compte de liaison : affectation à...			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
020	Dépenses imprévues	1 500 000,00		
	Total des dépenses financières			
4581	Opérations pour compte de tiers n° ... (1 ligne par op.) (6)			
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			
TOTAL DEPENSES REELLES				
		6 166 625,00	-500 000,00	-500 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) cf. I - Modalités de vote.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement
(6) Voir annexe IV A 7 pour le détail des opérations pour compte de tiers

III - VOTE DU BUDGET			III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES			B1

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président (3)	Vote du Conseil de Communauté (4)
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	520 500,00		
139111	Reprises sur autofinancement antérieur	12 830,00		
139118	SUB. INVESTISSEMENT INSCRITES COMPTE RESULTAT-AGENCE DE EAU	100,00		
13913	SUBVENTIONS INVESTISSEMENT INSCRITES COMPTE RESULTAT-AUTRES	5 560,00		
13914	SUB.INVESTISSEMENT INSCRITES COMPTE DE RESULTAT-DEPARTEMENTS	1 060,00		
13916	SUB.INV INVESTISSEMENT INSCRITES COMPTE DE RESULTAT - COMMUNES	650,00		
13917	SUB.INV INSCRITES COMPTE RESULTAT-AUTRES ETAB.PUBLICS LOCAUX	200,00		
13918	SUB.INV INSCRITES Cpte RESULT.-BUDGET COM.,FONDS STRUCTURELS	100,00		
2315	Charges transférées	500 000,00		
041	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	200 000,00		
21531	Opérations patrimoniales (7)	100 000,00		
2313	INSTALLATIONS A CARACTERE SPECIFIQUE-RESEAUX ADDUCTION EAU	100 000,00		
	CONSTRUCTIONS	720 500,00		
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE				

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	6 887 125,00	-500 000,00	-500 000,00
(= Total des dépenses réelles et d'ordre)			
			+
	RESTES A REALISER N-1 (8)		0.00
			+
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (8)		0.00
			=
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		-500 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) cf. L - Modalités de vote.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le solde de l'exercice précédent est reporté sur les propositions nouvelles.
(5) Cf. délimitations du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042
(6) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Cf. délimitations du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041
(8) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

III
B2

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président (3)	Vote du Conseil de Communauté (4)
13	Subventions d'investissement	579 000,00		
13111	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT - AGENCE DE L'EAU	499 000,00		
13118	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT - ETAT	80 000,00		
16	Emprunts et dettes assimilées	1 200 000,00	-500 000,00	-500 000,00
1641	EMPRUNTS EN EUROS	1 200 000,00	-500 000,00	-500 000,00
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
	Total des recettes d'équipement	1 779 000,00	-500 000,00	-500 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	663 048,00		
1068	AUTRES RESERVES	663 048,00		
18	Compte de liaison : affectation à...			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
	Total des recettes financières	663 048,00		
4582	Opérations pour compte de tiers n° ... (1 ligne par op.)(5)			
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			
	TOTAL RECETTES REELLES	2 442 048,00	-500 000,00	-500 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la région.
(2) cf. I - Modalités de vote.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant, porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir annexe IV A 7 pour le détail des opérations pour compte de tiers

III - VOTE DU BUDGET			III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES			B2

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président (3)	Vote du Conseil de Communauté (4)
021	Virement de la section d'exploitation	3 258 643,00		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	1 100 000,00		
28151	AMORTISSEMENTS DES INSTALLATIONS COMPLEXES SPECIALISEES	1 100 000,00		
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION				
041	Opérations patrimoniales (7)	200 000,00		
238	AVANCES VERSEES SUR COMMANDES D IMMOBILISATIONS CORPORELLES	200 000,00		
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE				
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		7 000 691,00	-500 000,00	-500 000,00
			RESTES A REALISER N-1 (8)	0.00
			R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (8)	0.00
			TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	-500 000.00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) cf. 1 – Modalités de vote.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.
(6) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordres, DI 041 = RI 041.
(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV - ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN			
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES			A4.1
A4.1 - DETAIL DES OPERATIONS FINANCIERES EN DEPENSES			

Art. (I)	Libellé (I)	Propositions nouvelles du Président	
DEPENSES TOTALES (I) = A+B+C+D		I	0,00
HORS CHARGES TRANSFEREES II = A+B+C		II	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées hors 16449 et 166 (A)		0,00
1641	EMPRUNTS EN EUROS		
Autres dépenses financières (sous-total) (B)			0,00
020	Dépenses imprévues		0,00
Transferts entre sections = C+D			0,00
	Reprises sur auto-financement antérieur : (C)		0,00
13911	SUB. INVESTISSEMENT INSCRITES COMPTE RESULTAT-AGENCE DE EAU		
13918	SUBVENTIONS INVESTISSEMENT INSCRITES COMPTE RESULTAT-AUTRES		
13913	SUB.INVESTISSEMENT INSCRITES COMPTE DE RESULTAT-DEPARTEMENTS		
13914	SUB. INVESTISSEMENT INSCRITES COMPTE DE RESULTAT - COMMUNES		
13916	SUB.INV.INSCRITES COMPTE RESULTAT-AUTRES ETAB.PUBLICS LOCAUX		
13917	SUB.INV.INSCRITES Cpte RESULT.-BUDGET COM.,FONDS STRUCTURELS		
13918	SUB. INVESTISSEMENT INSCRITES Cpte RESULTAT-AUTRES		
	Charges transférées (D) = E+F+G		0,00
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (E)		0,00
	Production immobilisée (F)		0,00
2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES		
	Stocks et en-cours (G)		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la région

(2) Cf. 1 - Modalités de vote.

(3) Si la région applique le régime des provisions budgétaires, ainsi que pour les reprises des dépréciations des immobilisations ou des stocks.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES		A4.2
A4.2 - DETAIL DES OPERATIONS FINANCIERES EN RECETTES		

Art. (I)	Libellé (I)	Propositions nouvelles du Président
Ressources propres externes (G)		0,00
Autres recettes financières (H)		0,00
Transferts entre sections (J)		0,00
28151	AMORTISSEMENTS DES INSTALLATIONS COMPLEXES SPECIALISEES	
021	Virement de la section d'exploitation (K)	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie

(2) Cf. I - Modalités de vote.

(3) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires, ainsi que pour les dotations des dépréciations des immobilisations ou des stocks.

RESULTATS REPORTEES ET AFFECTATION

D 001	Deficit d'investissement reporté	0,00
R 001	Excédent d'investissement reporté	0,00
R 1064	Réserves réglementées (affectation des plus-values de cessions)	0,00

Montant	
Dépenses financières (hors dépenses des c/16449 et c/166)	0,00
Recettes financières	0,00
Solde des opérations financières	0,00
Solde net hors charges transférées (2)	0,00

(2) Ces charges pouvant être financées par emprunt.

IV - ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN		B2.1
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT		

DEPENSES - EAU POTABLE

	N° ou intitulé de l'AP	MONTANT DES AP			MONTANT DES CP		
		Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N et nouvelles AP	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N	Restes à financer (exercice au-delà de N)
2018 - TEPC	TRAVAUX D'EAU POTABLE DANS LES COMMUNES	6 405 970	- 225 000	6 180 970	2 461 842	2 467 807	-
2018 - OCIOBE	OPERATIONS CONNEXES D'ENTRETIENS SUR LES OUVRAGES DU BUDGET EAU POTABLE	3 902 228	- 150 064	3 752 164	1 209 156	1 296 274	-
2018 - ICIBE	IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES DU BUDGET EAU POTABLE	229 890		229 890	43 456	327 868	-
2018 - AVPRBE	AVANCES ET PROVISIONS DU BUDGET EAU POTABLE	272 642	- 124 936	147 706	-	74 676	-
		10 810 730	- 500 000	10 310 730	3 714 454	4 166 625	-

IV - ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN		
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT		B2.1

RECETTES - EAU POTABLE

	N° ou intitulé de l'AP	MONTANT DES AP			MONTANT DES CP		
		Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N et nouvelles AP	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N	Restes à financer (exercice au-delà de N)
2018 - TEPC	TRAVAUX D'EAU POTABLE DANS LES COMMUNES	389 226	-	389 226	16 226	373 000	-
2018 - OCEOBE	OPERATIONS CONNEXES D'ENTRETIENS SUR LES OUVRAGES DU BUDGET EAU POTABLE	597 079	-	597 079	391 079	206 000	-
2018 - ICIBE	IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES DU BUDGET EAU POTABLE	7 302	-	7 302	7 302	-	-
2018 - AVPRBE	AVANCES ET PROVISIONS DU BUDGET EAU POTABLE	-	-	-	-	-	-
		993 607	-	993 607	414 607	579 000	-

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**FINANCES - Décision
modificative n°2 - Budget
annexe Circuit / Clef des
Champs.**

**Rapporteur :
Mme la Présidente**

Date de convocation :
03/12/20

Date d'affichage :
03/12/20

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 26

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 73

Nombre de Conseillers
votants : 73

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

Séance du 9 décembre 2020 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 Rouvroy.

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Jérôme LECLERCQ, Mme Virginie ARDAENS, M. Jean-Marc WEBER, M. Michel BONO, Mme Agnès POTEL, M. Christian MOIRET, Mme Colette BLERIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Freddy GRZETICZAK, M. Dominique FERNANDE, M. Stéphane LINIER, M. Philippe VIGNON, M. Luc COLLIER, M. Fabien BLONDEL, M. Christophe FRANCOIS, M. Alexis GRANDIN, M. Alain RACHESBOEUF, Mme Rose-Marie BUCEK, M. Jean-Marie GONDRIY, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Jean-Claude DUSANTER, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Patrick JULIEN, M. Louis SAPHORES, M. Hugues DEMAREST, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Gérard FELBACQ, M. Arnaud PROIX, Mme Colette NOEL, M. Frédéric MAUDENS, M. Thierry DEFANCE, Mme Jocelyne DOGNA, M. Alain BRISON, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, Mme Francine GOMEL, M. Ghislain HENRION, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe LEMOINE, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Karim SAÏDI, M. Michel MAGNIEZ, Mme Aïssata SOW, Mme Sandrine DIDIER, M. Vincent SAVELLI, Mme Lise LARGILLIERE, M. Bernard DELAIRE, Mme Aïcha DRAOU, M. Yves DARTUS, Mme Djamila MALLIARD, Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, M. Olivier TOURNAY, Mme Agnès MAUGER, M. Grégoire BONO, M. Denis LIESSE.
Mme Laurence DUREUX suppléante de M. Benoît LEGRAND, Mme Edith FOUCART suppléante de M. Paul PREVOST.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

M. Xavier BERTRAND représenté(e) par M. Freddy GRZETICZAK, M. Damien SEBBE représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Françoise JACOB, Mme Mélanie MASSOT représenté(e) par Mme Djamila MALLIARD, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Philippe CAMELLE représenté(e) par Mme Lise LARGILLIERE, Mme Najla BEHRI représenté(e) par Mme Aïcha DRAOU, Mme Nathalie VITOUX représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, M. Julien CALON représenté(e) par M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)(s) :

M. Elie BOUTROY, M. Frédéric ALLIOT, M. Roger LURIN.

Secrétaire de Séance : M. Louis SAPHORES

La décision modificative n° 2 de l'exercice 2020 a vocation à ajuster les inscriptions budgétaires du budget primitif, pour tenir compte de la consommation finale effective des crédits, mais aussi des nouveaux engagements.

Ces ajustements se traduisent à la fois par des augmentations, des diminutions de crédits, des transferts de crédits entre chapitres, ainsi que des virements d'article à article à l'intérieur du même chapitre.

Madame la Présidente explique ces réajustements et soumet au Conseil la décision modificative :

BUDGET ANNEXE CIRCUIT			
RECETTES		DEPENSES	
SECTION D'EXPLOITATION			
		Ch 011 – Charges à caractère général	-130,00
		Ch 66 – Charges financières	+130,00
	+0,00		+0,00
TOTAL SECTION D'EXPLOITATION (Budget primitif + Virement de crédit + Décision modificative)			+447 001,00
SECTION D'INVESTISSEMENT			
		Ch 21 - Immobilisations corporelles	-100,00
		Ch 16 – Emprunts et dettes	+100,00
	+0,00		+0,00
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT (Budget primitif + Virement de crédit + Décision modificative)			+265 950,00

Le détail de la décision modificative est joint à la présente délibération.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- 1°) d'adopter la décision modificative n°2 ;
- 2°) de charger Madame la Présidente des actes afférents

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 68 voix pour et 5 absentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir): Sébastien ANETTE, Julien CALON, Sylvie SAILLARD, Olivier TOURNAY, Nathalie VITOUX

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Saint-Quentinoise

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-200071892-20201209-51915-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16 décembre 2020

Publication : 16 décembre 2020

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L' AISNE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU SAINT-QUENTINOIS

AGRÉGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE LA CASQ

N° SIRET : 200 071 892 00059

POSTE COMPTABLE : TRÉSORERIE DE SAINT-QUENTIN MUNICIPALE

M.4

DECISION MODIFICATIVE N°2

Voté par nature

BUDGET ANNEXE CIRCUIT AUTOMOBILE

DU 09 DECEMBRE 2020

SOMMAIRE

Pages

I. Informations générales

Modalités de vote du budget	1
-----------------------------	---

II. Présentation générale du budget

A1 – Vue d’ensemble – Sections	2
A2 – Vue d’ensemble – Section de Fonctionnement – Chapitres	3
A3 – Vue d’ensemble – Sections d’Investissement – Chapitres	5
B1 – Balance générale du budget – Dépenses	7
B2 – Balance générale du budget – Recettes	8

III. Vote du budget

A1 – Section de Fonctionnement – Détail des dépenses – Articles	9
A2 – Section de Fonctionnement – Détail des recettes – Articles	12
B1 – Section d’Investissement – Détail des dépenses – Articles	14
B2 – Section d’Investissement – Détail des recettes – Articles	17
A4 – Equilibre des opérations financières	19

IV. Annexes

A. Engagement hors bilan

B2.1 – Situation des autorisations de programme et crédits de paiement	21
--	----

B. Autres éléments d'informations

Signatures

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	A

I - L'Assemblée délibérante a voté la présente décision modificative par nature :

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement
 - sans les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B3
 - sans vote formel sur chacun des chapitres

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, la décision modificative est réputée votée par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE			A1

EXPLOITATION			
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	0,00	0,00
	+	+	
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)		0,00
	=	=	
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	0,00	0,00

INVESTISSEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)	0,00	0,00
	+	+	
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	0,00	0,00
	=	=	
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	0,00	0,00

TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	0,00	0,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes, certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution + crédits d'investissement votés.
Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES		A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles du Président	Vote du Conseil Communauté (3)	TOTAL (=RAR+vote)
011	Charges à caractère général	88 950,00		-130,00	-130,00	-130,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	150 035,00				
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante					
	Total des dépenses de gestion des services	238 985,00		-130,00	-130,00	-130,00
66	Charges financières	15 734,00		130,00	130,00	130,00
67	Charges exceptionnelles					
68	Dotations aux prov. et aux dépréciations (4)					
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)					
70	Ventes de produits fabriqués, prestations...					
022	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses réelles d'exploitation	254 719,00				
023	<i>Virement à la section d'investissement (6)</i>	<i>192 282,00</i>				
042	<i>Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)</i>					
043	<i>Opé. d'ordre à l'intérieur de la section d'exp. (6)</i>					
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation	192 282,00				
	TOTAL	447 001,00				
						+
						=
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)						

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	
II	A2

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles du Président	Vote du Conseil Communauté (3)	TOTAL (=RAR+vote)
013	Atténuation de charges					
70	Ventes de produits fabriqués, prestations...	447 001,00				
73	Produits issus de la fiscalité (7)					
74	Subventions d'exploitation					
75	Autres produits de gestion courante					
	Total des recettes de gestion des services	447 001,00				
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises sur prov. et sur dépréciations (4)					
	Total des recettes réelles d'exploitation	447 001,00				
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la section d'exp. (6)					
	Total des recettes d'ordre d'exploitation					
	TOTAL	447 001,00				+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	

Pour information

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL	
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des

recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie

(1) 1°) Modalités de vote
2°) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les crédits et les dépenses, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé est créé.
(2) Si le régime applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Le chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.
(4) Le chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.
(5) Le chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.
(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7)

(7) Le chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.
(8) Le chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.
(9) Le chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.
(10) Le chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.
(11) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET						II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES						A3
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles du Président	Vote du Conseil Communauté (3)	TOTAL (=RAR+vote)
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation	51 818,00		-100,00	-100,00	-100,00
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement	51 818,00		-100,00	-100,00	-100,00
10	Total des dépenses d'équipement					
13	Dotations, fonds divers et réserves					
16	Subventions d'investissement					
18	Emprunts et dettes assimilées	60 282,00		100,00	100,00	100,00
26	Compte de liaison : affectation... (8)					
27	Particip. créances rattachées à des particip.					
020	Autres immobilisations financières					
	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses financières	60 282,00		100,00	100,00	100,00
45...1	Total des opér. pour compte de tiers (9)					
	Total des dépenses réelles d'investissement	112 100,00				
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)					
041	Opérations patrimoniales (6)					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement					
	TOTAL	112 100,00				
						+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)						
						=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES		A3

RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles du Président	Vote du Conseil Communauté (3)	TOTAL (=RAR+vote)
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées					
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des recettes d'équipement					
10	Dotations, fonds divers et réserves					
106	Réserves (10)	73 668,00				
18	Compte de liaison : affectation... (8)					
26	Particip. créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
	Total des recettes financières	73 668,00				
45 ...2	Total des opér. pour compte de tiers (9)					
	Total des recettes réelles d'investissement	73 668,00				
021	Virement de la section d'exploitation (6)	192 282,00				
040	Opér. d'ordre de transferts entre sections (6)					
041	Opérations patrimoniales (6)					
	Total des recettes d'ordre d'investissement	192 282,00				
	TOTAL	265 950,00				
						+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)						
						=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						

Pour information	
Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie	AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (11)

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET				II
BALANCE GENERALE DU BUDGET				B1

1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011 Charges à caractère général	-130,00		-130,00
012 Charges de personnel et frais assimilés			
014 Atténuation de produits			
60 Achats et variation des stocks (3)			
65 Autres charges de gestion courante			
66 Charges financières	130,00		130,00
67 Charges exceptionnelles			
68 Dotations aux amort., aux dépréciations et prov.			
69 Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)			
70 Ventes de produits fabriqués, prestations...			
71 Production stockée (ou déstockage) (3)			
022 Dépenses imprévues			
023 Virement à la section d'investissement			
Dépenses d'exploitation - Total			+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		+
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES		=

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves			
13 Subventions d'investissement			
14 Provisions réglementées et amort. dérogatoires			
15 Provisions pour risques et charges (5)			
16 Rembt. d'emprunts (sauf 1688 non budgétaire)	100,00		100,00
18 Compte de liaison : affectation			
Total des opérations d'équipement			
20 Immobilisations incorporelles (6)	-100,00		-100,00
21 Immobilisations corporelles (6)			
22 Immobilisations reçues en affectation (6)			
23 Immobilisations en cours (6)			
26 Partic. et créances rattachées à des partic.			
27 Autres immobilisations financières			
28 Amortissements des immobilisations (reprise)			
29 Dépréciation des immobilisations			
39 Dépréciation des stocks et en-cours			
4581 Opérations pour compte de tiers (7)			
481 Charges à répartir sur plusieurs exercices			
3.. Stocks			
020 Dépenses imprévues			
Dépenses d'investissement - Total			+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE		+
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		=

{1} Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-lu igétaire.
 {2} Voir liste des opérations d'ordre.
 {3} Ce chapitre ne concerne pas les stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures)
 {4} Ce chapitre ne s'applique pas en M49
 {5} Si la règle applicable, le régime des provisions budgétaires.
 {6} Pour le détail des opérations d'équipement de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
 {7} Pour le détail des opérations d'équipement de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
 {8} Ce chapitre existe uniquement en M41, en M43 et en M44

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET				II
BALANCE GENERALE DU BUDGET				B2
2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)				
EXPLOITATION				
	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL	
013 Atténuation de charges				
60 Achats et variation des stocks (3)				
70 Ventes de produits fabriqués, prestations...				
71 Production stockée (ou déstockage) (3)				
72 Production immobilisée				
73 Produits issus de la fiscalité (8)				
74 Subventions d'exploitation				
75 Autres produits de gestion courante				
76 Produits financiers				
77 Produits exceptionnels				
78 Reprises sur amortissements et provisions				
79 Transferts de charges				
Recettes d'exploitation - Total				
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			+	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES			=	
INVESTISSEMENT				
	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL	
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)				
13 Subventions d'investissement				
14 Provisions réglementées et amort. dérogatoires				
15 Provisions pour risques et charges (5)				
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budg.)				
18 Compte de liaison : affectation				
20 Immobilisations incorporelles				
21 Immobilisations corporelles				
22 Immobilisations reçues en affectation				
23 Immobilisations en cours				
26 Partic. et créances rattachées à des partic.				
27 Autres immobilisations financières				
28 Amortissements des immobilisations				
29 Dépréciation des immobilisations (5)				
39 Dépréciation des stocks et en-cours (5)				
4582 Opérations pour compte de tiers (7)				
481 Charges à répartir sur plusieurs exercices				
3.. Stocks				
021 Virement de la section d'exploitation				
Recettes d'investissement - Total				
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE			+	0,00
AFFECTATION AUX COMPTES 106			+	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			=	

III - VOTE DU BUDGET			III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES			A1

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président (3)	Vote du Conseil Communauté (4)
011	Charges à caractère général	88 950,00	-130,00	-130,00
60223	Fournitures d'ateliers et d'usines	1 000,00		
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie...)	7 000,00		
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	3 550,00		
611	Contrats de prestations de services avec des entreprises	25 000,00		
61551	Entretien, réparations sur biens mobiliers-matériel roulant	500,00		
6156	Maintenance	3 000,00	-130,00	-130,00
6161	Primes d'assurances - multirisques - responsabilité civile	3 100,00		
618	Divers - services extérieurs	1 600,00		
6228	Diverses rémunérations d'intermédiaires honoraires	2 000,00		
6238	Publicité, publications, relations publiques - divers	3 000,00		
6281	Concours divers (cotisations...)	1 000,00		
6287	Remboursement de frais	38 200,00		
012	Charges de personnel et frais assimilés	150 035,00		
6218	Autres personnels extérieurs	145 625,00		
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	4 410,00		
014	Atténuations de produits			
65	Autres charges de gestion courantes			
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES		238 985,00	-130,00	-130,00
(A) = (011+012+014+65)				

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES

III

A1

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président (3)	Vote du Conseil Communauté (4)
66	Charges financières (b)	15 734,00	130,00	130,00
66111	INTERETS REGLES A L'ECHÉANCE	11 504,00	130,00	130,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	4 230,00		
	Calcul du 66112 (5)			
	Montant des ICNE de l'exercice =			
	Montant de l'exercice N-1 =			
67	Charges exceptionnelles (c)			
68	Dotations aux provisions et aux dépréciations (d) (9)			
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations...			
022	Dépenses imprévues (f)			
	TOTAL DES DEPENSES REELLES =(a)+(b)+(c)+(d)+(e)+(f)	254 719,00		

1) Décaifier les chapitres ou lignes par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie
 2) Hors restes à réaliser
 3) Hors restes à réaliser
 4) Hors restes à réaliser
 5) Hors restes à réaliser
 6) Hors restes à réaliser
 7) Hors restes à réaliser
 8) Hors restes à réaliser
 9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers
 10) Ce chapitre n'existe pas en M45

III - VOTE DU BUDGET			III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES			A1

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président (3)	Vote du Conseil Communauté (4)
023	Virement à la section d'investissement	192 282,00		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)			
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT				
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation	192 282,00		
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE				
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		447 001,00		
			RESTES A REALISER N-1 (7)	+
			D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (7)	+
			TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	=

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie
(2) Cf. 1 - Modalités de vote
(3) Les crédits budgétaires sont inscrits en dépenses
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040
(6) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires
(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

III - VOTE DU BUDGET			III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES			A2

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président (3)	Vote du Conseil Communauté (4)
013	Atténuation de charges			
70	Vente de produits fabriqués, prestations...	447 001,00		
7083	LOCATIONS DIVERSES	447 001,00		
73	Produits issus de la fiscalité (6)			
74	Subventions d'exploitation			
75	Autres produits de gestion courante			
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (013+70+73+74+75)		447 001,00		

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES

III
A2

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président (3)	Vote du Conseil Communauté (4)
76	Produits financiers (b)			
7621 7622	Intérêts encaissés à l'échéance Intérêts - Rattachement des ICNE Calcul du 7622 Montant des ICNE de l'exercice = Montant de l'exercice N-1 =			
77	Produits exceptionnels (c)			
78	Reprises sur provisions et sur dépréciations (d) (7)			
TOTAL RECETTES REELLES = A+B+C+D		447 001,00		

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la région et le Modalités de vote.
(2) Hors restes à réaliser.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Hors restes à réaliser.
(5) Cet article n'existe pas en M43.
(6) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et en M44.
(7) La région approuve le régime des comptes de fin d'exercice, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de fin d'exercice et aux dépréciations des comptes financiers.

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président (3)	Vote du Conseil Communauté (4)
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)			
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonct. (8)			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE				

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	447 001,00			
--	------------	--	--	--

		RESTES A REALISER N-1 (7)	+	0.00
		R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (7)	+	0.00
		TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	=	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la région et le Modalités de vote.
(2) Hors restes à réaliser.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Hors restes à réaliser.
(5) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(6) Définitions du chapitre des opérations d'ordre : 042 = DI 040, RE 043 = DE 043
(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

III - VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président (3)	Vote du Conseil Communauté (4)	
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)				
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	51 818,00	-100,00	-100,00	
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	51 818,00	-100,00	-100,00	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors op.)				
23	Immobilisations en cours (hors opérations)				
	Opérations d'équipement n° ... (1 ligne par op.) (5)				
	Total des dépenses d'équipement	51 818,00	-100,00	-100,00	

III - VOTE DU BUDGET			III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES			B1

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président (3)	Vote du Conseil Communauté (4)
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées	60 282,00	100,00	100,00
1641	EMPRUNTS EN EUROS	60 282,00	100,00	100,00
18	Compte de liaison : affectation à...			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
020	Dépenses imprévues			
	Total des dépenses financières	60 282,00	100,00	100,00
4581	Opérations pour compte de tiers n° ... (1 ligne par op.) (6)			
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			
TOTAL DEPENSES REELLES		112 100,00		

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la région.

(2) cf. 1 - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement

(6) Voir annexe IV A 7 pour le détail des opérations pour compte de tiers

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES				B1

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président (3)	Vote du Conseil Communauté (4)
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5) Reprises sur autofinancement antérieur			
	Charges transférées			
041	Opérations patrimoniales (7)			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE				
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		112 100,00		
[= Total des dépenses réelles et d'ordre)				
			RESTES A REALISER N-1 (8)	0,00
			D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (8)	0,00
			TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	=

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Hors restes à réaliser.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Hors restes à réaliser.
(5) Hors restes à réaliser.
(6) Hors restes à réaliser.
(7) Hors restes à réaliser.
(8) Hors restes à réaliser.
(9) Hors restes à réaliser.

III - VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES		B2

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président (3)	Vote du Conseil de Communauté (4)
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées			
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
Total des recettes d'équipement				
10	Dotations, fonds divers et réserves	73 668,00		
1068	AUTRES RESERVES	73 668,00		
18	Compte de liaison : affectation à...			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
Total des recettes financières		73 668,00		
4582	Opérations pour compte de tiers n° ... (1 ligne par op.)(5)			
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers				
TOTAL RECETTES REELLES		73 668,00		

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la région.
(2) cf. I - Modalités de vote.
(3) Propositions nouvelles.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir annexe IV A. 7 pour le détail des opérations pour compte de tiers

III - VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES		B2

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président (3)	Vote du Conseil de Communauté (4)
021	Virement de la section d'exploitation	192 282,00		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)			
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION				
041	Opérations patrimoniales (7)	192 282,00		
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE				
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		265 950,00		
			RESTES A REALISER N-1 (8)	+
			R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (8)	+
			TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	=

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la région.
 (2) cf. I - Modalités de vote.
 (3) Hors restes à réaliser.
 (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.
 (6) Si la région applique le régime des provisions budgétaires.
 (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
 (8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES		A4.1
A4.1 - DETAIL DES OPERATIONS FINANCIERES EN DEPENSES		

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles du Président	
		I	100,00
DEPENSES TOTALES (I) = A+B+C+D		II	100,00
HORS CHARGES TRANSFEREES II = A+B+C			100,00
16	Emprunts et dettes assimilées hors 16449 et 166 (A)		100,00
1641	EMPRUNTS EN EUROS		0,00
Autres dépenses financières (sous-total) (B)			0,00
020	Dépenses imprévues		0,00
Transferts entre sections = C+D			0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur : (C)		0,00
	Charges transférées (D) = E+F+G		0,00
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (E)		0,00
	Production immobilisée (F)		0,00
	Stocks et en-cours (G)		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie

(2) Cf. I - Modalités de vote.

(3) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires, ainsi que pour les reprises des dépréciations des immobilisations ou des stocks.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES		A4.2
A4.2 - DETAIL DES OPERATIONS FINANCIERES EN RECETTES		

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles du Président
Ressources propres externes (G)		0,00
Autres recettes financières (H)		0,00
Transferts entre sections (J)		0,00
021	Virement de la section d'exploitation (K)	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie

(2) Cf. I - Modalités de vote.

(3) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires, ainsi que pour les dotations des dépréciations des immobilisations ou des stocks.

RESULTATS REPORTEES ET AFFECTATION

D 001 Déficit d'investissement reporté	0,00
R 001 Excédent d'investissement reporté	0,00
R 1064 Réserves réglementées (affectation des plus-values de cessions)	0,00

	Montant
Dépenses financières (hors dépenses des c/16449 et c/166)	100,00
Recettes financières	0,00
Solde des opérations financières	-100,00
Solde net hors charges transférées (2)	-100,00

(2) Ces charges pouvant être financées par emprunt.

IV - ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN		B2.1
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT		

DEPENSES - CIRCUIT

		MONTANT DES AP			MONTANT DES CP		
		Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N et nouvelles AP	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N	Restes à financer (exercice au-delà de N)
2017 - A.CIRCA							
	CIRCUIT CLEF DES CHAMPS	79 903,00	-	79 903,00	28 185,00	51 718,00	-
		79 903,00	-	79 903,00	28 185,00	51 718,00	-

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**FINANCES -
Autorisation de la
Présidente à engager,
liquider et mandater les
dépenses d'investissement
de l'exercice 2021 -
Budget principal.**

==

**Rapporteur :
Mme la Présidente**

Date de convocation :
03/12/20

Date d'affichage :
03/12/20

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 26

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 71

Nombre de Conseillers
votants : 71

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

Séance du 9 décembre 2020 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 Rouvroy.

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Jérôme LECLERCQ, Mme Virginie ARDAENS, M. Jean-Marc WEBER, M. Michel BONO, Mme Agnès POTEL, M. Christian MOIRET, Mme Colette BLERIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Dominique FERNANDE, M. Stéphane LINIER, M. Philippe VIGNON, M. Luc COLLIER, M. Fabien BLONDEL, M. Christophe FRANCOIS, M. Alexis GRANDIN, M. Alain RACHESBOEUF, Mme Rose-Marie BUCEK, M. Jean-Marie GONDRIY, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Jean-Claude DUSANTER, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Patrick JULIEN, M. Louis SAPHORES, M. Hugues DEMAREST, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Gérard FELBACQ, M. Arnaud PROIX, Mme Colette NOEL, M. Frédéric MAUDENS, M. Thierry DEFRANCE, Mme Jocelyne DOGNA, M. Alain BRISON, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, Mme Francine GOMEL, M. Ghislain HENRION, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe LEMOINE, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Karim SAÏDI, M. Michel MAGNIEZ, Mme Aïssata SOW, Mme Sandrine DIDIER, M. Vincent SAVELLI, Mme Lise LARGILLIERE, M. Bernard DELAIRE, M. Yves DARTUS, Mme Djamila MALLIARD, Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, M. Olivier TOURNAY, Mme Agnès MAUGER, M. Grégoire BONO, M. Denis LIESSE.
Mme Laurence DUREUX suppléante de M. Benoît LEGRAND, Mme Edith FOUCART suppléante de M. Paul PREVOST.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

M. Xavier BERTRAND représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, M. Damien SEBBE représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Françoise JACOB, Mme Mélanie MASSOT représenté(e) par Mme Djamila MALLIARD, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Philippe CAMELLE représenté(e) par Mme Lise LARGILLIERE, Mme Nathalie VITOUX représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, M. Julien CALON représenté(e) par M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)(s) :

M. Elie BOUTROY, M. Frédéric ALLIOT, Mme Najla BEHRI, Mme Aïcha DRAOU, M. Roger LURIN.

Secrétaire de Séance : M. Louis SAPHORES

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L1612.-1,

Considérant qu'il convient d'autoriser la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du budget primitif 2021.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'autoriser Madame la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2021 avant le vote du budget dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, comme suit :

Chapitre – Libellé nature	Crédits ouverts en 2020 (BP + DM + VC)	Montant autorisé avant le vote du budget
20 – Immobilisations incorporelles	999 697,00 €	249 924,25 €
204 – Subventions d'équipements versées	2 397 583,00 €	599 395,75 €
21 – Immobilisations corporelles	8 276 031,00 €	2 069 007,75 €
23 – Immobilisations en cours	11 531 438,00 €	2 882 859,50 €
Total des dépenses d'équipement	23 204 749,00 €	5 801 187,25 €

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 66 voix pour et 5 absentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir): Sébastien ANETTE, Julien CALON, Sylvie SAILLARD, Olivier TOURNAY, Nathalie VITOUX

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Saint-Quentinois

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-200071892-20201209-51926-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16 décembre 2020

Publication : 16 décembre 2020

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**FINANCES -
Autorisation de la
Présidente à engager,
liquider et mandater les
dépenses d'investissement
de l'exercice 2021 -
Budget annexe
Eau Potable.**

**Rapporteur :
Mme la Présidente**

Date de convocation :
03/12/20

Date d'affichage :
03/12/20

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 26

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 73

Nombre de Conseillers
votants : 73

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 9 décembre 2020 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 Rouvroy.

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Jérôme LECLERCQ, Mme Virginie ARDAENS, M. Jean-Marc WEBER, M. Michel BONO, Mme Agnès POTEL, M. Christian MOIRET, Mme Colette BLERIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Dominique FERNANDE, M. Stéphane LINIER, M. Philippe VIGNON, M. Luc COLLIER, M. Fabien BLONDEL, M. Christophe FRANCOIS, M. Alexis GRANDIN, M. Alain RACHESBOEUF, Mme Rose-Marie BUCEK, M. Jean-Marie GONDRIY, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Jean-Claude DUSANTER, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Patrick JULIEN, M. Louis SAPHORES, M. Hugues DEMAREST, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Gérard FELBACQ, M. Arnaud PROIX, Mme Colette NOEL, M. Frédéric MAUDENS, M. Thierry DEFRANCE, Mme Jocelyne DOGNA, M. Alain BRISON, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, Mme Francine GOMEL, M. Ghislain HENRION, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe LEMOINE, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Karim SAÏDI, M. Michel MAGNIEZ, Mme Aïssata SOW, Mme Sandrine DIDIER, M. Vincent SAVELLI, Mme Lise LARGILLIERE, M. Bernard DELAIRE, Mme Aïcha DRAOU, M. Yves DARTUS, Mme Djamila MALLIARD, Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, M. Olivier TOURNAY, Mme Agnès MAUGER, M. Grégoire BONO, M. Denis LIESSE.
Mme Laurence DUREUX suppléante de M. Benoît LEGRAND, Mme Edith FOUCART suppléante de M. Paul PREVOST.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

M. Xavier BERTRAND représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, M. Damien SEBBE représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Françoise JACOB, Mme Mélanie MASSOT représenté(e) par Mme Djamila MALLIARD, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Philippe CAMELLE représenté(e) par Mme Lise LARGILLIERE, Mme Najla BEHRI représenté(e) par Mme Aïcha DRAOU, Mme Nathalie VITOUX représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, M. Julien CALON représenté(e) par M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)(s) :

M. Elie BOUTROY, M. Frédéric ALLIOT, M. Roger LURIN.

Secrétaire de Séance : M. Louis SAPHORES

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L1612.-1,

Considérant qu'il convient d'autoriser la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du budget primitif 2021.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'autoriser Madame la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2021 avant le vote du budget dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, comme suit :

Chapitre – Libellé nature	Crédits ouverts en 2020 (BP + DM + VC)	Montant autorisé avant le vote du budget
20 – Immobilisations incorporelles	487 860,50 €	121 965,13 €
21 – Immobilisations corporelles	3 608 915,50 €	902 228,88 €
23 – Immobilisations en cours	69 849,00 €	17 462,25 €
Total des dépenses d'équipement	4 166 625,00 €	1 041 656,26 €

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 68 voix pour et 5 absentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir): Sébastien ANETTE, Julien CALON, Sylvie SAILLARD, Olivier TOURNAY, Nathalie VITOUX

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Saint-Quentinoise

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-200071892-20201209-51908-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16 décembre 2020
Publication : 16 décembre 2020

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**FINANCES -
Autorisation de la
Présidente à engager,
liquider et mandater les
dépenses d'investissement
de l'exercice 2021 -
Budget annexe
Assainissement.**

—

**Rapporteur :
Mme la Présidente**

Date de convocation :
03/12/20

Date d'affichage :
03/12/20

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 26

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 73

Nombre de Conseillers
votants : 73

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

Séance du 9 décembre 2020 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 Rouvroy.

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Jérôme LECLERCQ, Mme Virginie ARDAENS, M. Jean-Marc WEBER, M. Michel BONO, Mme Agnès POTEL, M. Christian MOIRET, Mme Colette BLERIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Dominique FERNANDE, M. Stéphane LINIER, M. Philippe VIGNON, M. Luc COLLIER, M. Fabien BLONDEL, M. Christophe FRANCOIS, M. Alexis GRANDIN, M. Alain RACHESBOEUF, Mme Rose-Marie BUCEK, M. Jean-Marie GONDRIY, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Jean-Claude DUSANTER, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Patrick JULIEN, M. Louis SAPHORES, M. Hugues DEMAREST, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASON, M. Roland MORTELLI, M. Gérard FELBACQ, M. Arnaud PROIX, Mme Colette NOEL, M. Frédéric MAUDENS, M. Thierry DEFRANCE, Mme Jocelyne DOGNA, M. Alain BRISON, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, Mme Francine GOMEL, M. Ghislain HENRION, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe LEMOINE, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Karim SAÏDI, M. Michel MAGNIEZ, Mme Aïssata SOW, Mme Sandrine DIDIER, M. Vincent SAVELLI, Mme Lise LARGILLIERE, M. Bernard DELAIRE, Mme Aïcha DRAOU, M. Yves DARTUS, Mme Djamila MALLIARD, Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, M. Olivier TOURNAY, Mme Agnès MAUGER, M. Grégoire BONO, M. Denis LIESSE.
Mme Laurence DUREUX suppléante de M. Benoît LEGRAND, Mme Edith FOUCART suppléante de M. Paul PREVOST.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

M. Xavier BERTRAND représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, M. Damien SEBBE représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Françoise JACOB, Mme Mélanie MASSOT représenté(e) par Mme Djamila MALLIARD, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Philippe CAMELLE représenté(e) par Mme Lise LARGILLIERE, Mme Najla BEHRI représenté(e) par Mme Aïcha DRAOU, Mme Nathalie VITOUX représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, M. Julien CALON représenté(e) par M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)(s) :

M. Elie BOUTROY, M. Frédéric ALLIOT, M. Roger LURIN.

Secrétaire de Séance : M. Louis SAPHORES

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L1612.-1,

Considérant qu'il convient d'autoriser la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du budget primitif 2021.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'autoriser Madame la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2021 avant le vote du budget dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, comme suit :

Chapitre – Libellé nature	Crédits ouverts en 2020 (BP + DM + VC)	Montant autorisé avant le vote du budget
20 – Immobilisations incorporelles	516 430,00 €	129 107,50 €
21 – Immobilisations corporelles	5 885 565,00 €	1 471 391,25 €
23 – Immobilisations en cours	623 000,00 €	155 750,00 €
Total des dépenses d'équipement	7 024 995,00 €	1 756 248,75 €

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 68 voix pour et 5 absentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir): Sébastien ANETTE, Julien CALON, Sylvie SAILLARD, Olivier TOURNAY, Nathalie VITOUX

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Saint-Quentinois

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-200071892-20201209-51910-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16 décembre 2020
Publication : 16 décembre 2020

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**FINANCES -
Autorisation de la
Présidente à engager,
liquider et mandater les
dépenses d'investissement
de l'exercice 2021 -
Budget annexe Circuit.**

**Rapporteur :
Mme la Présidente**

Date de convocation :
03/12/20

Date d'affichage :
03/12/20

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 26

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 73

Nombre de Conseillers
votants : 73

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 9 décembre 2020 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 Rouvroy.

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Jérôme LECLERCQ, Mme Virginie ARDAENS, M. Jean-Marc WEBER, M. Michel BONO, Mme Agnès POTEL, M. Christian MOIRET, Mme Colette BLERIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Dominique FERNANDE, M. Stéphane LINIER, M. Philippe VIGNON, M. Luc COLLIER, M. Fabien BLONDEL, M. Christophe FRANCOIS, M. Alexis GRANDIN, M. Alain RACHESBOEUF, Mme Rose-Marie BUCEK, M. Jean-Marie GONDRIY, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Jean-Claude DUSANTER, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Patrick JULIEN, M. Louis SAPHORES, M. Hugues DEMAREST, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Gérard FELBACQ, M. Arnaud PROIX, Mme Colette NOEL, M. Frédéric MAUDENS, M. Thierry DEFRANCE, Mme Jocelyne DOGNA, M. Alain BRISON, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, Mme Francine GOMEL, M. Ghislain HENRION, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe LEMOINE, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Karim SAÏDI, M. Michel MAGNIEZ, Mme Aïssata SOW, Mme Sandrine DIDIER, M. Vincent SAVELLI, Mme Lise LARGILLIERE, M. Bernard DELAIRE, Mme Aïcha DRAOU, M. Yves DARTUS, Mme Djamila MALLIARD, Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, M. Olivier TOURNAY, Mme Agnès MAUGER, M. Grégoire BONO, M. Denis LIESSE.
Mme Laurence DUREUX suppléante de M. Benoît LEGRAND, Mme Edith FOUCART suppléante de M. Paul PREVOST.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

M. Xavier BERTRAND représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, M. Damien SEBBE représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Françoise JACOB, Mme Mélanie MASSOT représenté(e) par Mme Djamila MALLIARD, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Philippe CAMELLE représenté(e) par Mme Lise LARGILLIERE, Mme Najla BEHRI représenté(e) par Mme Aïcha DRAOU, Mme Nathalie VITOUX représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, M. Julien CALON représenté(e) par M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)(s) :

M. Elie BOUTROY, M. Frédéric ALLIOT, M. Roger LURIN.

Secrétaire de Séance : M. Louis SAPHORES

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L1612.-1,

Considérant qu'il convient d'autoriser la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du budget primitif 2021.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'autoriser Madame la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2021 avant le vote du budget dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, comme suit :

Chapitre – Libellé nature	Crédits ouverts en 2020 (BP + DM + VC)	Montant autorisé avant le vote du budget
21 – Immobilisations corporelles	51 718,00 €	12 929,50 €
Total des dépenses d'équipement	51 718,00 €	12 929,50 €

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 67 voix pour et 6 absentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir): Sébastien ANETTE, Julien CALON, Gérard FELBACQ, Sylvie SAILLARD, Olivier TOURNAY, Nathalie VITOUX

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Saint-Quentinois

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-200071892-20201209-51913-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16 décembre 2020
Publication : 16 décembre 2020

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**FINANCES - Taxes et
produits communautaires
- Admissions en non-
valeur.**

==

**Rapporteur :
Mme la Présidente**

Date de convocation :
03/12/20

Date d'affichage :
03/12/20

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 26

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 72

Nombre de Conseillers
votants : 72

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 9 décembre 2020 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 Rouvroy.

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Jérôme LECLERCQ, Mme Virginie ARDAENS, M. Jean-Marc WEBER, M. Michel BONÓ, Mme Agnès POTEI, M. Christian MOIRET, Mme Colette BLERIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Freddy GRZEEICZAK, M. Dominique FERNANDE, M. Stéphane LINIER, M. Philippe VIGNON, M. Luc COLLIER, M. Fabien BLONDEL, M. Christophe FRANCOIS, M. Alexis GRANDIN, Mme Rose-Marie BUCEK, M. Jean-Marie GONDRIY, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Jean-Claude DUSANTER, Mme Sylvette LEICHTNAM, M. Patrick JULIEN, M. Louis SAPHORES, M. Hugues DEMAREST, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Gérard FELBACQ, M. Arnaud PROIX, Mme Colette NOEL, M. Frédéric MAUDENS, M. Thierry DEFRANCE, Mme Jocelyne DOGNA, M. Alain BRISON, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, Mme Francine GOMEL, M. Ghislain HENRION, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe LEMOINE, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Karim SAÏDI, M. Michel MAGNIEZ, Mme Aïssata SOW, Mme Sandrine DIDIER, M. Vincent SAVELLI, Mme Lise LARGILLIERE, M. Bernard DELAIRE, Mme Aïcha DRAOU, M. Yves DARTUS, Mme Djamilia MALLIARD, Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, M. Olivier TOURNAY, Mme Agnès MAUGER, M. Grégoire BONO, M. Denis LIESSE.

Mme Laurence DUREUX suppléante de M. Benoît LEGRAND, Mme Edith FOUCART suppléante de M. Paul PREVOST.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

M. Xavier BERTRAND représenté(e) par M. Freddy GRZEEICZAK, M. Damien SEBBE représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Françoise JACOB, Mme Mélanie MASSOT représenté(e) par Mme Djamilia MALLIARD, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Philippe CAMELLE représenté(e) par Mme Lise LARGILLIERE, Mme Najla BEHRI représenté(e) par Mme Aïcha DRAOU, Mme Nathalie VITOUX représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, M. Julien CALON représenté(e) par M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)(s) :

M. Alain RACHESBOEUF, M. Elie BOUTROY, M. Frédéric ALLIOT, M. Roger LURIN.

Secrétaire de Séance : M. Louis SAPHORES

Monsieur le Trésorier Principal de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinoise a fait parvenir les états de produits irrécouvrables compris dans les rôles, en vue de l'admission en non-valeur de leurs montants par le conseil communautaire. Ces états résultent notamment de créances annulées à la suite de différentes procédures infructueuses constatées par huissier.

Le montant des produits irrécouvrables s'élève à :

Pour le Budget Principal : 16 277,62 € correspondant à 67 états de produits irrécouvrables afférents aux exercices 2006 à 2019.

Catégories de produits	
Loyers	10 780,92 €
Divers	4 497, 24 €
Reversements sur salaires	707,27 €
Prestations de service	127,9 €
Produits exceptionnels	65,47 €
Ordre de reversement	98,82 €
	16 277,62 €

Motifs de présentation	
Clôture pour insuffisance d'actif sur RJLJ	25 pièces pour 9 503,55 €
Poursuite sans effet	17 pièces pour 997,44 €
Personne disparue	12 pièces pour 3 483,22 €
Reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite	5 pièces pour 18, 32 €
Combinaison infructueuse d'actes	4 pièces pour 819,23 €
Surendettement et décision d'effacement de dette	2 pièces pour 750,92 €
Procès-verbal de carence	2 pièces pour 704,94 €
	67 pièces pour 16 277,62 €

Pour le Budget Annexe Eau : 344 061,08 € correspondant à 5 501 états de produits irrécouvrables afférents aux exercices 2000 à 2018.

Catégories de produits	
Redevance eau	153 776,30 €
Redevance assainissement	162 243,96 €
Redevance pour pollution d'origine domestique	16 859,61 €
Modernisation des réseaux de collecte	10 783, 83 €
Divers	217,77 €
Eau	179, 61 €
	344 061,08 €

Motifs de présentation	
Procès-verbal de carence	2 321 pièces pour 142 609,24 €
Surendettement et décision d'effacement de dette	1 871 pièces pour 99 170,72 €
Décédé et demande de renseignement négative	332 pièces pour 22 239,24 €
Combinaison infructueuse d'actes	307 pièces pour 15 069,12 €
Personne disparue	270 pièces pour 19 133,29 €
Clôture pour insuffisance d'actif sur RJLJ	171 pièces pour 16 171,31 €
Poursuite sans effet	156 pièces pour 4 478,50 €
Certificat d'irrecouvrabilité pour le débiteur	59 pièces pour 6 918,35 €
Reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite	10 pièces pour 7,08 €
Prescription de l'action en recouvrement	4 pièces pour 18 264,23 €
	5 501 pièces pour 344 061,08 €

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'admettre en non-valeur, les sommes portées sur les listes de présentation en non-valeur du budget principal et du budget annexe Eau, établies par Monsieur le Trésorier Principal de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 68 voix pour et 4 voix contre adopte le rapport présenté.

Ont voté contre (par vote présent ou par pouvoir): Sébastien ANETTE, Damien NICOLAS, Sylvie SAILLARD, Nathalie VITOUX

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Saint-Quentinois

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-200071892-20201209-51938-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16 décembre 2020

Publication : 16 décembre 2020

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**FINANCES - Convention
d'adhésion au service de
paiement en ligne des
recettes publiques locales
de la Direction Générale
des Finances Publiques «
PayFiP».**

**Rapporteur :
Mme la Présidente**

Date de convocation :
03/12/20

Date d'affichage :
03/12/20

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 26

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 72

Nombre de Conseillers
votants : 72

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

Séance du 9 décembre 2020 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 Rouvroy.

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Jérôme LECLERCQ, Mme Virginie ARDAENS, M. Jean-Marc WEBER, M. Michel BONO, Mme Agnès POTEL, M. Christian MOIRET, Mme Colette BLERIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Dominique FERNANDE, M. Stéphane LINIER, M. Philippe VIGNON, M. Luc COLLIER, M. Fabien BLONDEL, M. Christophe FRANCOIS, M. Alexis GRANDIN, M. Alain RACHESBOEUF, Mme Rose-Marie BUCEK, M. Jean-Marie GONDRIY, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Jean-Claude DUSANTER, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Patrick JULIEN, M. Louis SAPHORES, M. Hugues DEMAREST, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Gérard FELBACQ, M. Arnaud PROIX, Mme Colette NOEL, M. Frédéric MAUDENS, M. Thierry DEFRANCE, Mme Jocelyne DOGNA, M. Alain BRISON, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, Mme Francine GOMEL, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe LEMOINE, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Karim SAÏDI, M. Michel MAGNIEZ, Mme Aïssata SOW, Mme Sandrine DIDIER, M. Vincent SAVELLI, Mme Lise LARGILLIERE, M. Bernard DELAIRE, Mme Aïcha DRAOU, M. Yves DARTUS, Mme Djamila MALLIARD, Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, M. Olivier TOURNAY, Mme Agnès MAUGER, M. Grégoire BONO, M. Denis LIESSE.
Mme Laurence DUREUX suppléante de M. Benoît LEGRAND, Mme Edith FOUCART suppléante de M. Paul PREVOST.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

M. Xavier BERTRAND représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, M. Damien SEBBE représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Françoise JACOB, Mme Mélanie MASSOT représenté(e) par Mme Djamila MALLIARD, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Philippe CAMELLE représenté(e) par Mme Lise LARGILLIERE, Mme Najla BEHRI représenté(e) par Mme Aïcha DRAOU, Mme Nathalie VITOUX représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, M. Julien CALON représenté(e) par M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)(s) :

M. Elie BOUTROY, M. Ghislain HENRION, M. Frédéric ALLIOT, M. Roger LURIN.

Secrétaire de Séance : M. Louis SAPHORES

Vu le décret n°2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le code général des collectivités territoriales, en ses articles R.1617-1 à 18,

La Communauté d'agglomération développe une offre de services variée afin de répondre aux besoins et usages multiples de ses usagers. C'est pourquoi la collectivité souhaite offrir aux usagers de ses régies la possibilité de s'acquitter en ligne des droits dus pour l'usage du service public.

Avec le dispositif PayFiP Régie, la Direction générale des finances publiques (DGFIP) répond à la demande de nombreuses collectivités en permettant à leurs usagers de régler sur Internet les sommes dues aux régisseurs du secteur public local, en mettant à disposition un service d'encaissement sécurisé.

L'utilisation par la Communauté d'agglomération, du service proposé par la DGFIP nécessite la signature entre ces deux parties d'une convention d'adhésion – dont le modèle est présenté en annexe – pour chaque régie développant le nouveau dispositif. La convention a pour objet de fixer le rôle de chacune des parties et les modalités d'échanges de l'information entre elles.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'accepter l'adhésion des régies de la collectivité au service de paiement en ligne des recettes publiques locales de la DGFIP « PayFiP » ;

2°) d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention d'adhésion avec la Direction générale des finances publiques pour chaque régie développant pour ses usagers une nouvelle offre de paiement en ligne.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 69 voix pour et 3 absentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir): Sébastien ANETTE, Sylvie SAILLARD, Nathalie VITOUX

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Saint-Quentinois

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-200071892-20201209-51891-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16 décembre 2020

Publication : 16 décembre 2020

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation



CONVENTION D'ADHESION

**AU SERVICE DE PAIEMENT EN LIGNE DES RECETTES
PUBLIQUES LOCALES**



REGIE

entre

**la régie « *régie x* » de la Communauté d'agglomération
du Saint-Quentinois**

et la

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES



SOMMAIRE

<i>I. Présentation de l'offre PayFiP.....</i>	<i>3</i>
<i>II. Objet de la convention.....</i>	<i>4</i>
<i>III. Rôles des parties</i>	<i>4</i>
La régie de recettes de l'établissement adhérent :	4
La DGFIP :	5
<i>IV. Charges financières.....</i>	<i>5</i>
Pour la Direction générale des Finances publiques :	5
Pour la régie de recettes de la collectivité adhérente :	5
<i>V. Durée, Révision et Résiliation de la convention</i>	<i>5</i>

ANNEXE

ANNEXE 1 : Coordonnées des interlocuteurs

La présente convention régit les relations entre :

- La Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois, représentée par Frédérique Macarez, Présidente, et le régisseur *prénom nom*, créancier émetteur des factures de la régie de recettes « *régie x* », ci-dessous désignée par "**la régie adhérente**"

et

- la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) chargée du développement du programme d'encaissement des titres payables sur Internet dénommé PayFiP, représentée par M. L... , correspondant « Moyens de paiement », ci-dessous désignée par "**la DGFIP**"

dans le cadre du recouvrement des factures émises par la régie qui seront mises en ligne et payables par carte bancaire et prélèvement unique sur Internet et dont le recouvrement est assuré par le régisseur.

En préalable à la définition des obligations des signataires de la présente convention, il est rappelé que la mise en place du paiement par Internet fait également intervenir les acteurs suivants :

- la **collectivité de rattachement** de la régie et le **régisseur** ayant à charge le recouvrement des factures ;
- le **comptable public** en qualité de comptable public de la collectivité ;
- le **gestionnaire de télépaiement** CB en qualité de prestataire de la DGFIP ;
- les **débiteurs** de l'organisme en qualité d'utilisateur.

I. PRESENTATION DE L'OFFRE PAYFiP

Une grande majorité des collectivités locales proposent aujourd'hui à leurs administrés une offre de services en ligne variée et souhaitent dans ce cadre développer le paiement en ligne.

Avec le dispositif PayFiP, la DGFIP a voulu répondre à cette demande et permettre aux usagers des collectivités territoriales de régler leurs redevances et produits locaux, par carte bancaire et prélèvement unique sur Internet.

Ces deux moyens de paiement sont indissociables. Toutefois, si la régie estime que le prélèvement n'est pas adapté au type de produit encaissé (droits au comptant¹), elle aura la possibilité de ne conserver que le paiement par carte bancaire.

Pour bénéficier de ce service la chaîne de recouvrement doit être adaptée afin que les factures réglées selon cette procédure soient reconnues par les systèmes d'information de la collectivité locale, puis émargés dans la comptabilité du régisseur, après paiement effectif.

La mise en œuvre du projet prévoit une interopérabilité entre les systèmes d'information de la collectivité et le dispositif PayFiP.

Pour la collectivité adhérente au dispositif les actes constitutifs des régies concernées devront faire l'objet des modifications nécessaires, prévoyant le paiement par carte bancaire et par prélèvement ainsi que les produits payables par ces mêmes moyens de paiement.

¹Bibliothèque (droits relatifs aux prêts de livres), droits d'entrées piscine, droits de stationnement, pré-paiement activités scolaires et périscolaires (contre remise de tickets), droits d'entrées dans les musées, salles de spectacle (billetterie)...

II. OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de fixer :

- Les rôles de chacune des parties ;
- Les modalités d'échanges de l'information entre les parties ;

III. ROLES DES PARTIES

La régie de recettes de la collectivité adhérente :

- Doit disposer d'un portail Internet permettant à l'utilisateur :
 - soit de saisir les références de sa facture dans un formulaire de saisie ;
 - soit d'accéder à la liste de ses factures dans un compte usager.
- Elle s'engage à respecter les prescriptions fixées dans le contrat d'adhésion à PayFiP concernant :
 - les produits payables en ligne par carte bancaire et par prélèvement unique ;
 - le délai de mise en ligne des factures fixé en liaison avec le comptable ;
- Elle s'engage à indiquer de façon remarquable sur les factures adressées aux usagers la possibilité de payer en ligne par carte bancaire et par prélèvement non récurrent (indication de l'adresse du portail). Elle s'engage également à communiquer auprès d'eux pour promouvoir ces modes de paiement ;
- Doit disposer d'un compte de dépôts de fonds au Trésor ouvert au nom du régisseur;
- La régie adhérente doit générer une facturation séquentielle comportant des références stables pour permettre le suivi des paiements effectués dans la comptabilité du régisseur ;
- Les factures doivent être inférieures à 100 000€ ;
- S'engage à respecter les dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et notamment à informer l'utilisateur sur son portail des droits d'accès et de rectification qui lui sont reconnus par ladite loi ;
- Le système d'information de la régie doit être en mesure d'assurer, de manière automatisée, la concordance entre les facturations et les encaissements.
- Si le site Internet fonctionne en environnement sécurisé HTTPS (TLS 1.0 minimum) communiquer à l'administrateur local PayFiP (correspondant moyens de paiement de la DDFiP) le certificat utilisé.
- Si les transactions se déroulent en environnement Web service, chaque paiement génère de la part de la collectivité adhérente deux appels vers PayFiP :
 - Un premier appel pour initier l'opération de paiement ;
 - Un second appel à la réception de la notification par PayFiP pour récupérer le résultat du paiement. Ce deuxième appel ne doit intervenir qu'après la

réception de la notification par PayFiP. Les réitérés éventuels (en cas d'erreur "502" par exemple) devront être espacés de 30mn au minimum.

La DGFIP :

- Administre le dispositif de télépaiement proposé à la collectivité adhérente ;
- Délivre à la collectivité un guide de mise en œuvre pour lui permettre de réaliser le projet ;
- Accompagne la collectivité dans la mise en œuvre du projet ;
- S'engage à respecter les dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le service de paiement a fait l'objet des formalités déclaratives prévues par ladite loi (demande d'avis n°1386147, arrêté du 22 décembre 2009 JORF n°0009 du 12/01/2010 page 602 texte N°18).

IV. CHARGES FINANCIERES

Pour la Direction générale des Finances publiques :

Les coûts de développements, de mise en œuvre et de fonctionnement de la solution PayFiP sont à la charge de la DGFIP.

Pour la régie de recettes de la collectivité adhérente :

La collectivité adhérente aura à sa charge les coûts relatifs à la création et à la mise à jour de son portail, ainsi que le coût du commissionnement carte bancaire en vigueur pour le Secteur Public Local.²

Le prélèvement unique n'engendre, pour sa part, aucun frais supplémentaire pour la collectivité.

V. DUREE, REVISION ET RESILIATION DE LA CONVENTION

L'exécution du présent protocole peut être interrompue ou empêchée en cas de force majeure.

La convention est conclue pour une durée indéterminée. Elle peut être résiliée à tout moment par l'une ou l'autre des parties sans préavis.

A, le...

POUR LA COLLECTIVITE ADHERENTE,

**POUR LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES
FINANCES PUBLIQUES,**

²A la date de la signature :

Carte zone euro : 0,25 % du montant de la transaction + 0,05 € par opération.

Montant inférieur ou égal à 20 € : 0,20 % du montant de la transaction + 0,03 € par opération.

Carte hors de la zone euro : 0,50 % du montant de la transaction + 0,05 € par opération.

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**FINANCES - Demande
de subvention auprès du
Département dans le
cadre de l'APV -
Réfection de voirie et de
parkings rue Marcel Paul
- ZAE La Vallée - Voirie
d'intérêt communautaire.**

**Rapporteur :
Mme la Présidente**

Date de convocation :
03/12/20

Date d'affichage :
03/12/20

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 26

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 72

Nombre de Conseillers
votants : 68

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 9 décembre 2020 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 Rouvroy.

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Jérôme LECLERCQ, Mme Virginie ARDAENS, M. Jean-Marc WEBER, M. Michel BONO, Mme Agnès POTEL, M. Christian MOIRET, Mme Colette BLERIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Dominique FERNANDE, M. Stéphane LINIER, M. Philippe VIGNON, M. Luc COLLIER, M. Fabien BLONDEL, M. Christophe FRANCOIS, M. Alexis GRANDIN, M. Alain RACHESBOEUF, Mme Rose-Marie BUCEK, M. Jean-Marie GONDRIY, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Jean-Claude DUSANTER, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Patrick JULIEN, M. Louis SAPHORES, M. Hugues DEMAREST, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASON, M. Roland MORTELLI, M. Gérard FELBACQ, M. Arnaud PROIX, Mme Colette NOEL, M. Frédéric MAUDENS, M. Thierry DEFRANCE, Mme Jocelyne DOGNA, M. Alain BRISON, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, Mme Francine GOMEL, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe LEMOINE, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Karim SAÏDI, M. Michel MAGNIEZ, Mme Aïssata SOW, Mme Sandrine DIDIER, M. Vincent SAVELLI, Mme Lise LARGILLIERE, M. Bernard DELAIRE, Mme Aïcha DRAOU, M. Yves DARTUS, Mme Djamila MALLIARD, Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, M. Olivier TOURNAY, Mme Agnès MAUGER, M. Grégoire BONO, M. Denis LIESSE.
Mme Laurence DUREUX suppléante de M. Benoît LEGRAND, Mme Edith FOUCART suppléante de M. Paul PREVOST.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

M. Xavier BERTRAND représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, M. Damien SEBBE représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Françoise JACOB, Mme Mélanie MASSOT représenté(e) par Mme Djamila MALLIARD, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Philippe CAMELLE représenté(e) par Mme Lise LARGILLIERE, Mme Najla BEHRI représenté(e) par Mme Aïcha DRAOU, Mme Nathalie VITOUX représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, M. Julien CALON représenté(e) par M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)(s) :

M. Elie BOUTROY, M. Ghislain HENRION, M. Frédéric ALLIOT, M. Roger LURIN.

Secrétaire de Séance : M. Louis SAPHORES

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois a adhéré par délibération du 28 janvier 2019 au dispositif « Aisne Partenariat Voirie ».

Ce dispositif est destiné à aider les communes et les structures intercommunales à faire face aux travaux réalisés au profit de leur voirie.

La présente délibération annule et remplace la délibération votée au conseil communautaire du 4 février 2020 au regard de travaux plus conséquents entrepris notamment sur les linéaires de voirie. Cette modification engendre donc une modification du plan de financement.

Dans le cadre d'une démarche globale de réfection, l'Agglomération du Saint-Quentinois souhaite entreprendre des travaux d'aménagement de voirie dans la rue Marcel Paul à Gauchy.

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois prévoit la réfection de la voirie lourde sur 250 mètres et de voirie légère sur 350 mètres ainsi que la signalisation horizontale.

Le coût global de cette opération est estimé à 200 000,00 € HT soit 240 000,00 € TTC.

Ce projet est éligible à l'APV, instruit par le Conseil Départemental.

La collectivité s'engage à prendre en charge la part non couverte par les subventions.

Les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération, sont inscrits aux budgets des exercices correspondants.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de solliciter l'APV auprès du Conseil Départemental ;

2°) d'adopter le plan de financement prévisionnel ;

3°) d'autoriser Madame la Présidente à signer tous documents ou conventions à intervenir dans le cadre du financement de cette opération ainsi qu'à accomplir toutes formalités.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 68 voix pour adopte le rapport présenté.

Colette BLEROT, Jocelyne DOGNA, Thomas DUDEBOUT, Freddy GRZETICZAK ne prennent pas part au vote (par vote présent ou par pouvoir).

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Saint-Quentinois

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-200071892-20201209-51803-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16 décembre 2020

Publication : 16 décembre 2020

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

FINANCES

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DANS LE CADRE DE L'APV

REFECTION DE VOIRIE ET DE PARKINGS RUE MARCEL PAUL – ZAE LA VALLEE – VOIE
D'INTERET COMMUNAUTAIRE

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

	Montant	%
Conseil Départemental de l'Aisne – APV	70 000,00 €	35,00%
Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois	130 000,00 €	65,00%
Total HT	200 000,00 €	100,00%

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**FINANCES - Demande
de subvention auprès du
Département dans le
cadre de l'APV -
Réfection ponctuelle de la
chaussée de l'Avenue
Abel Bardin et Charles
Benoit - ZAE Rouvroy
Morcourt - Voirie
d'intérêt communautaire.**

**Rapporteur :
Mme la Présidente**

Date de convocation :
03/12/20

Date d'affichage :
03/12/20

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 26

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 72

Nombre de Conseillers
votants : 68

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 9 décembre 2020 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 Rouvroy.

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Jérôme LECLERCQ, Mme Virginie ARDAENS, M. Jean-Marc WEBER, M. Michel BONO, Mme Agnès POTEL, M. Christian MOIRET, Mme Colette BLERIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Freddy GRZEECZAK, M. Dominique FERNANDE, M. Stéphane LINIER, M. Philippe VIGNON, M. Luc COLLIER, M. Fabien BLONDEL, M. Christophe FRANCOIS, M. Alexis GRANDIN, M. Alain RACHESBOEUF, Mme Rose-Marie BUCEK, M. Jean-Marie GONDRIY, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Jean-Claude DUSANTER, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Patrick JULIEN, M. Louis SAPHORES, M. Hugues DEMAREST, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASON, M. Roland MORTELLI, M. Gérard FELBACQ, M. Arnaud PROIX, Mme Colette NOEL, M. Frédéric MAUDENS, M. Thierry DEFRANCE, Mme Jocelyne DOGNA, M. Alain BRISON, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, Mme Francine GOMEL, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe LEMOINE, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Karim SAÏDI, M. Michel MAGNIEZ, Mme Aïssata SOW, Mme Sandrine DIDIER, M. Vincent SAVELLI, Mme Lise LARGILLIERE, M. Bernard DELAIRE, Mme Aïcha DRAOU, M. Yves DARTUS, Mme Djamila MALLIARD, Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, M. Olivier TOURNAY, Mme Agnès MAUGER, M. Grégoire BONO, M. Denis LIESSE.
Mme Laurence DUREUX suppléante de M. Benoît LEGRAND, Mme Edith FOUCART suppléante de M. Paul PREVOST.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

M. Xavier BERTRAND représenté(e) par M. Freddy GRZEECZAK, M. Damien SEBBE représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Françoise JACOB, Mme Mélanie MASSOT représenté(e) par Mme Djamila MALLIARD, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Philippe CAMELLE représenté(e) par Mme Lise LARGILLIERE, Mme Najla BEHRI représenté(e) par Mme Aïcha DRAOU, Mme Nathalie VITOUX représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, M. Julien CALON représenté(e) par M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)(s) :

M. Elie BOUTROY, M. Ghislain HENRION, M. Frédéric ALLIOT, M. Roger LURIN.

Secrétaire de Séance : M. Louis SAPHORES

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinoise a adhéré par délibération du 28 janvier 2019 au dispositif « Aisne Partenariat Voirie ».

Ce dispositif est destiné à aider les communes et les structures intercommunales à faire face aux travaux réalisés au profit de leur voirie.

La présente délibération annule et remplace la délibération votée au conseil communautaire du 4 février 2020 au regard de travaux plus conséquents entrepris notamment sur les linéaires de voirie. Cette modification engendre donc une modification du plan de financement.

Dans le cadre d'une démarche globale de réfection, l'Agglomération du Saint-Quentinois souhaite entreprendre des travaux d'aménagement de voirie sur l'avenue Abel Bardin et Charles Benoit.

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois prévoit la réfection de la voirie lourde sur 350 mètres ainsi que la signalisation horizontale.

Le coût global de cette opération est estimé à 81 352,00 € HT soit 97 622,40 € TTC.

Ce projet est éligible à l'APV, instruit par le Conseil Départemental.

La collectivité s'engage à prendre en charge la part non couverte par les subventions.

Les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération, sont inscrits aux budgets des exercices correspondants.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de solliciter l'APV auprès du Conseil Départemental ;

2°) d'adopter le plan de financement prévisionnel ;

3°) d'autoriser Madame la Présidente à signer tous documents ou conventions à intervenir dans le cadre du financement de cette opération ainsi qu'à accomplir toutes formalités.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 68 voix pour adopte le rapport présenté.

Colette BLEROT, Jocelyne DOGNA, Thomas DUDEBOUT, Freddy GRZETICZAK ne prennent pas part au vote (par vote présent ou par pouvoir).

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Saint-Quentinois

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-200071892-20201209-51804-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16 décembre 2020

Publication : 16 décembre 2020

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

FINANCES

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DANS LE CADRE DE L'APV

REFECTION PONCTUELLE DE LA CHAUSSEE DE L'AVENUE ABEL BARDIN ET CHARLES BENOIT
– ZAE ROUVROY MORCOURT – VOIE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

	Montant	%
Conseil Départemental de l'Aisne – APV	18 360,00 €	22,57%
Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois	62 992,00 €	77,43%
Total HT	81 352,00 €	100,00%

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**FINANCES - Demande
de subvention au titre du
DSIL 2020 - Travaux
dans les déchèteries
intercommunales.**

==

**Rapporteur :
Mme la Présidente**

Date de convocation :
03/12/20

Date d'affichage :
03/12/20

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 26

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 71

Nombre de Conseillers
votants : 71

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 9 décembre 2020 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 Rouvroy.

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Jérôme LECLERCQ, Mme Virginie ARDAENS, M. Jean-Marc WEBER, M. Michel BONO, Mme Agnès POTEL, M. Christian MOIRET, Mme Colette BLERIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Dominique FERNANDE, M. Stéphane LINIER, M. Philippe VIGNON, M. Luc COLLIER, M. Fabien BLONDEL, M. Christophe FRANCOIS, M. Alexis GRANDIN, M. Alain RACHESBOEUF, Mme Rose-Marie BUCEK, M. Jean-Marie GONDRIY, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Jean-Claude DUSANTER, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Patrick JULIEN, M. Louis SAPHORES, M. Hugues DEMAREST, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Gérard FELBACQ, M. Arnaud PROIX, Mme Colette NOEL, M. Frédéric MAUDENS, M. Thierry DEFRANCE, Mme Jocelyne DOGNA, M. Alain BRISON, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, Mme Francine GOMEL, M. Ghislain HENRION, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe LEMOINE, Mme Françoise JACOB, M. Karim SAÏDI, M. Michel MAGNIEZ, Mme Aïssata SOW, Mme Sandrine DIDIER, M. Vincent SAVELLI, Mme Lise LARGILLIERE, M. Bernard DELAIRE, Mme Aïcha DRAOU, M. Yves DARTUS, Mme Djamila MALLIARD, Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, M. Olivier TOURNAY, Mme Agnès MAUGER, M. Grégoire BONO, M. Denis LIESSE.

Mme Laurence DUREUX suppléante de M. Benoît LEGRAND, Mme Edith FOUCART suppléante de M. Paul PREVOST.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

M. Xavier BERTRAND représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, M. Damien SEBBE représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Françoise JACOB, Mme Mélanie MASSOT représenté(e) par Mme Djamila MALLIARD, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Philippe CAMELLE représenté(e) par Mme Lise LARGILLIERE, Mme Najla BEHRI représenté(e) par Mme Aïcha DRAOU, Mme Nathalie VITOUX représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, M. Julien CALON représenté(e) par M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)(s) :

M. Elie BOUTROY, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Thomas DUDEBOUT, M. Frédéric ALLIOT, M. Roger LURIN.

Secrétaire de Séance : M. Louis SAPHORES

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois met à disposition des usagers quatre déchèteries sur son territoire à savoir :

- Déchèterie Nord : CD 675 à Omissy
- Déchèterie Sud : route de Chauny à Gauchy

- Déchèterie Ouest : rue de la chaussée Romaine à Saint-Quentin
- Déchèterie de Clastres : rue du château d'eau à Clastres

En 2018, la fréquentation de l'ensemble des déchèteries s'élevait à 237 047 passages. La déchèterie d'Omissy est l'une des plus utilisées du département avec 8 000 tonnes de déchets qui y sont transités.

Afin d'assurer, aux usagers, un service de qualité, la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois souhaite investir dans ses déchèteries. Selon les objectifs assignés au projet, les travaux sont orientés comme suit :

- L'installation de modulaires destinée à la création de bureaux et de vestiaires
- La mise en place d'une signalisation horizontale
- Le remplacement de guides berces
- La réfection d'une partie de la voirie
- L'installation d'une alarme sur les différents sites

Le coût global de l'opération est estimé à 288 616,68 € HT soit 346 340,02 € TTC.

Ce projet est éligible à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), instruit par la Préfecture de l'Aisne. Le plan de financement se décline de la manière suivante :

- Etat – Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) : 173 170,00 €
- Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois : 115 446,68 €

La collectivité s'engage à prendre en charge la part non couverte par les subventions.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de solliciter la Dotation de Soutien à l'Investissement Local auprès de la Préfecture de l'Aisne, ainsi qu'auprès de tout autre partenaire institutionnel susceptible d'apporter son soutien, au taux le plus élevé possible, pour le financement partiel des prestations susvisées ;

2°) d'adopter le plan de financement prévisionnel ;

3°) d'autoriser Madame la Présidente à signer tous documents ou conventions à intervenir dans le cadre du financement de cette opération ainsi qu'à accomplir toutes formalités.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Saint-Quentinois

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-200071892-20201209-51880-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16 décembre 2020

Publication : 16 décembre 2020

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

FINANCES

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU DSIL 2020

TRAVAUX DANS LES DECHETERIES INTERCOMMUNALES

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

	Montant	%
Etat – Dotation de soutien à l’investissement local (DSIL)	173 170,00 €	60.00 %
Autofinancement	115 446,68 €	40.00 %
Total	288 616.68 €	100.00 %

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**FINANCES - Demande
de subvention auprès de
L'ADEME - Financement
de l'étude sur
l'élaboration du Schéma
Directeur des cycles.**

**Rapporteur :
Mme la Présidente**

Date de convocation :
03/12/20

Date d'affichage :
03/12/20

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 26

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 71

Nombre de Conseillers
votants : 71

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

Séance du 9 décembre 2020 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 Rouvroy.

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Jérôme LECLERCQ, Mme Virginie ARDAENS, M. Jean-Marc WEBER, M. Michel BONO, Mme Agnès POTEL, M. Christian MOIRET, Mme Colette BLERIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Freddy GRZÉCZAK, M. Dominique FERNANDE, M. Stéphane LINIER, M. Philippe VIGNON, M. Luc COLLIER, M. Fabien BLONDEL, M. Christophe FRANCOIS, M. Alexis GRANDIN, M. Alain RACHESBOEUF, Mme Rose-Marie BUCEK, M. Jean-Marie GONDRY, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Jean-Claude DUSANTER, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Patrick JULIEN, M. Louis SAPHORES, M. Hugues DEMAREST, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASON, M. Roland MORTELLI, M. Gérard FELBACQ, M. Arnaud PROIX, Mme Colette NOEL, M. Frédéric MAUDENS, M. Thierry DEFRANCE, Mme Jocelyne DOGNA, M. Alain BRISON, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, Mme Francine GOMEL, M. Ghislain HENRION, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe LEMOINE, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Karim SAÏDI, M. Michel MAGNIEZ, Mme Aïssata SOW, Mme Sandrine DIDIER, M. Vincent SAVELLI, Mme Lise LARGILLIERE, M. Bernard DELAIRE, Mme Aïcha DRAOU, M. Yves DARTUS, Mme Djamila MALLIARD, M. Sébastien ANETTE, M. Olivier TOURNAY, Mme Agnès MAUGER, M. Grégoire BONO, M. Denis LIESSE.

Mme Laurence DUREUX suppléante de M. Benoît LEGRAND, Mme Edith FOUCART suppléante de M. Paul PREVOST.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

M. Xavier BERTRAND représenté(e) par M. Freddy GRZÉCZAK, M. Damien SEBBE représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Françoise JACOB, Mme Mélanie MASSOT représenté(e) par Mme Djamila MALLIARD, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Philippe CAMELLE représenté(e) par Mme Lise LARGILLIERE, Mme Najla BEHRI représenté(e) par Mme Aïcha DRAOU, M. Julien CALON représenté(e) par M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)(s) :

M. Elie BOUTROY, M. Frédéric ALLIOT, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Nathalie VITOUX, M. Roger LURIN.

Secrétaire de Séance : M. Louis SAPHORES

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois souhaite engager une réflexion globale sur la problématique des déplacements (utilitaires ou de loisirs). Ce schéma cohérent de liaisons douces sur l'ensemble du territoire communautaire aura vocation à être traduit dans les futurs documents de planification urbaine.

Les objectifs prioritaires de l'Agglomération du Saint-Quentinois sont les suivants :

- Définir des principes d'aménagements
- Avoir un programme pluriannuel de travaux intégrant les modes doux
- Avoir une cohérence d'ensemble sur les projets d'aménagements urbains en cours et futurs
- Favoriser l'intermodalité et la complémentarité entre les mobilités

L'étude définira des itinéraires destinés à une pratique du vélo (sous toutes ses formes) et à l'usage des Engins de Déplacement Personnel (EDP). Les itinéraires de loisirs existants ou en projet seront également pris en compte et intégrés à l'étude, dans la mesure où ces derniers peuvent aussi servir d'appui au développement des modes de transport doux.

Le coût global de l'étude est estimé à 50 000 € HT soit 60 000 € TTC.

Ce projet est éligible aux accompagnements financiers de l'ADEME et de la Banque des Territoires. Le plan de financement se décline de la manière suivante :

- ADEME : 30 000,00 €
- Banque des Territoires : 10 000,00 €
- Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois : 10 000,00 €

La collectivité s'engage à prendre en charge la part non couverte par les subventions.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de solliciter les différents partenaires institutionnels susceptibles d'apporter un soutien, au taux le plus élevé possible, pour le financement partiel des prestations susvisées ;

2°) d'adopter le plan de financement prévisionnel ;

3°) d'autoriser Madame la Présidente à signer tous documents ou conventions à intervenir dans le cadre du financement de cette opération ainsi qu'à accomplir toutes formalités.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Saint-Quentinois

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-200071892-20201209-51851-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16 décembre 2020

Publication : 16 décembre 2020

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

FINANCES

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ADEME

FINANCEMENT DE L'ETUDE SUR L'ELABORATION DU SCHEMA DIRECTEUR DES CYCLES

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

	Montant	%
ADEME	30 000.00 €	60.00 %
Banque des territoires	10 000.00 €	20.00 %
Autofinancement	10 000.00 €	20.00 %
Total	50 000.00 €	100.00 %

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**FINANCES - Etude
d'optimisation du service
Déchets Ménagers et
Assimilés - Demande
d'aide financière à
l'ADEME.**

=

**Rapporteur :
Mme la Présidente**

Date de convocation :
03/12/20

Date d'affichage :
03/12/20

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 26

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 73

Nombre de Conseillers
votants : 73

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

Séance du 9 décembre 2020 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 Rouvroy.

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Jérôme LECLERCQ, Mme Virginie ARDAENS, M. Jean-Marc WEBER, M. Michel BONO, Mme Agnès POTEL, M. Christian MOIRET, Mme Colette BLERIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Dominique FERNANDE, M. Stéphane LINIER, M. Philippe VIGNON, M. Luc COLLIER, M. Fabien BLONDEL, M. Christophe FRANCOIS, M. Alexis GRANDIN, M. Alain RACHESBOEUF, Mme Rose-Marie BUCEK, M. Jean-Marie GONDRY, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Jean-Claude DUSANTER, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Patrick JULIEN, M. Louis SAPHORES, M. Hugues DEMAREST, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASON, M. Roland MORTELLI, M. Gérard FELBACQ, M. Arnaud PROIX, Mme Colette NOEL, M. Frédéric MAUDENS, M. Thierry DEFRANCE, Mme Jocelyne DOGNA, M. Alain BRISON, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, Mme Francine GOMEL, M. Ghislain HENRION, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe LEMOINE, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Karim SAÏDI, M. Michel MAGNIEZ, Mme Aïssata SOW, Mme Sandrine DIDIER, M. Vincent SAVELLI, Mme Lise LARGILLIERE, M. Bernard DELAIRE, Mme Aïcha DRAOU, M. Yves DARTUS, Mme Djamila MALLIARD, Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, M. Olivier TOURNAY, Mme Agnès MAUGER, M. Grégoire BONO, M. Denis LIESSE.
Mme Laurence DUREUX suppléante de M. Benoît LEGRAND, Mme Edith FOUCART suppléante de M. Paul PREVOST.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

M. Xavier BERTRAND représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, M. Damien SEBBE représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Françoise JACOB, Mme Mélanie MASSOT représenté(e) par Mme Djamila MALLIARD, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Philippe CAMELLE représenté(e) par Mme Lise LARGILLIERE, Mme Najla BEHRI représenté(e) par Mme Aïcha DRAOU, Mme Nathalie VITOUX représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, M. Julien CALON représenté(e) par M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)(s) :

M. Elie BOUTROY, M. Frédéric ALLIOT, M. Roger LURIN.

Secrétaire de Séance : M. Louis SAPHORES

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois souhaite réaliser une étude d'optimisation du service Déchets Ménagers et Assimilés.

Cette étude comportera plusieurs volets : une étude sur l'optimisation des collectes, du réseau des 4 déchèteries communautaires, une étude sur les biodéchets, une étude préalable à la mise en place de la tarification incitative et une étude

préalable aux investissements de réemploi, réparation et réutilisation.

Le coût global de l'étude est estimé à 105 000,00 € HT soit 126 000,00 € TTC.

La collectivité peut bénéficier d'une aide financière de l'ADEME à hauteur de 70% des dépenses plafonnées à 100 000 €, sur l'ensemble de l'étude.

La part non couverte par l'aide financière sera prise en charge par la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de solliciter l'aide financière de l'ADEME à hauteur de 70 % des dépenses plafonnées à 100 000 €, sur l'ensemble de l'étude ;

2°) d'adopter le plan de financement prévisionnel joint en annexe ;

3°) d'autoriser Madame la Présidente à signer tous documents ou conventions à intervenir dans le cadre du financement de cette opération, ainsi qu'à accomplir toutes formalités en résultant.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 71 voix pour et 2 absentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir): Julien CALON, Olivier TOURNAY

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Saint-Quentinois

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-200071892-20201209-51805-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16 décembre 2020
Publication : 16 décembre 2020

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

FINANCES

ETUDE D’OPTIMISATION DU SERVICE DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

DEMANDE D’AIDE FINANCIERE ADEME

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

	DEPENSES HT	DEPENSES SUBVENTIONNABLES HT	RECETTES	
Etude	105 000 €	100 000 €* 	ADEME 	70 000 €**
			AUTOFINANCEMENT 	35 000 €
TOTAL HT	105 000 €	100 000 €	TOTAL HT	105 000 €
				100,00%

* Montant maximal pris en compte par le financeur

** Taux de subvention ADEME (70%) multiplié par la dépense subventionnable

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**FINANCES - Attribution
de subventions dans le
cadre des dispositifs «
CASQ ARTISANS » et «
CASQ START
ARTISANS ».**

==

**Rapporteur :
Mme la Présidente**

Date de convocation :
03/12/20

Date d'affichage :
03/12/20

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 26

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 73

Nombre de Conseillers
votants : 73

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

Séance du 9 décembre 2020 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 Rouvroy.

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Jérôme LECLERCQ, Mme Virginie ARDAENS, M. Jean-Marc WEBER, M. Michel BONO, Mme Agnès POTEL, M. Christian MOIRET, Mme Colette BLERIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Dominique FERNANDE, M. Stéphane LINIER, M. Philippe VIGNON, M. Luc COLLIER, M. Fabien BLONDEL, M. Christophe FRANCOIS, M. Alexis GRANDIN, M. Alain RACHESBOEUF, Mme Rose-Marie BUCEK, M. Jean-Marie GONDRY, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Jean-Claude DUSANTER, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Patrick JULIEN, M. Louis SAPHORES, M. Hugues DEMAREST, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Gérard FELBACQ, M. Arnaud PROIX, Mme Colette NOEL, M. Frédéric MAUDENS, M. Thierry DEFRANCE, Mme Jocelyne DOGNA, M. Alain BRISON, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, Mme Francine GOMEL, M. Ghislain HENRION, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe LEMOINE, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Karim SAÏDI, M. Michel MAGNIEZ, Mme Aïssata SOW, Mme Sandrine DIDIER, M. Vincent SAVELLI, Mme Lise LARGILLIERE, M. Bernard DELAIRE, Mme Aïcha DRAOU, M. Yves DARTUS, Mme Djamila MALLIARD, Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, M. Olivier TOURNAY, Mme Agnès MAUGER, M. Grégoire BONO, M. Denis LIESSE.
Mme Laurence DUREUX suppléante de M. Benoît LEGRAND, Mme Edith FOUCART suppléante de M. Paul PREVOST.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

M. Xavier BERTRAND représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, M. Damien SEBBE représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Françoise JACOB, Mme Mélanie MASSOT représenté(e) par Mme Djamila MALLIARD, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Philippe CAMELLE représenté(e) par Mme Lise LARGILLIERE, Mme Najla BEHRI représenté(e) par Mme Aïcha DRAOU, Mme Nathalie VITOUX représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, M. Julien CALON représenté(e) par M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)(s) :

M. Elie BOUTROY, M. Frédéric ALLIOT, M. Roger LURIN.

Secrétaire de Séance : M. Louis SAPHORES

Le Conseil communautaire, en date du 27 novembre 2018, a approuvé la mise en place de deux dispositifs d'aide directe sur son territoire :

- le « CASQ ARTISANS » dans le cadre de l'aide au développement des TPE ;
- le « CASQ START ARTISANS » dans le cadre de l'accompagnement à

la création et reprise d'entreprises.

Pour les deux dispositifs, il s'agit de l'octroi d'une subvention de 20 % du montant HT des investissements avec un plafond d'aide de 3 000 € pour les dépenses liées :

- aux investissements productifs neufs, notamment les machines et outils du secteur de la robonumerique permettant de gagner en productivité et en compétitivité ;
- aux coûts des aménagements nécessaires à l'installation de matériels de production ;
- à l'acquisition de véhicules professionnels neufs.

Les artisans figurant nominativement en annexe du présent rapport répondent aux critères d'éligibilité.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver le versement d'une subvention d'accompagnement à l'investissement aux bénéficiaires figurant en annexe du présent document et pour le montant maximal indiqué conformément aux règlements des dispositifs « CASQ -ARTISANS » et « CASQ START ARTISANS » ;

2°) d'autoriser Madame la Présidente à accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 71 voix pour et 2 voix contre adopte le rapport présenté.

Ont voté contre (par vote présent ou par pouvoir): Julien CALON, Olivier TOURNAY

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Saint-Quentinoise

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-200071892-20201209-51044-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16 décembre 2020
Publication : 16 décembre 2020

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

**ANNEXE – liste des bénéficiaires des dispositifs « CASQ – ARTISANS » et « CASQ START ARTISANS »
Aide à l'investissement des artisans de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois**

NOM	ENSEIGNE	ACTIVITE	ADRESSE	investissements prévus	Assiette subventionnable HT prévue	Subvention maximale pouvant être accordée	Type
Jean-Pierre BAUDOUIN	ETS A.D. JP BAUDOUIN	gravure imprimerie signalétique	70 chemin d'Harly 02100 SAINT-QUENTIN	matériel	Supérieure à 15 000 € H.T	3 000,00 €	CASQ - ARTISANS
Gérald BASSET	MICRO BRASSERIE TATAVE	micro brasserie	6 rue de la Mairie 02480 ANNOIS	matériel	Supérieure à 15 000 € H.T.	3 000,00 €	CASQ – START ARTISANS
Jacques LANOOTE	BEQUET LANOOTE	bâtiment	8 bis rue de Franche Comté 02680 GRUGIES	véhicule professionnel	Supérieure à 15 000 € H.T.	3 000,00 €	CASQ - ARTISANS
Kévin BARBANCON	KB PEINTURE & RENOVATION	bâtiment	10 rue du Tour de Ville 02100 NEUVILLE ST AMAND	véhicule professionnel	Supérieure à 15 000 € H.T.	3 000,00 €	CASQ – START ARTISANS
Yannick DELEPORTE	YD PEINTURE	bâtiment	15 rue de Poitou 02680 GRUGIES	matériel	5 000 €HT	1 000,00 €	CASQ - ARTISANS
Christine BAUDOUIN	LES SAVONS DE LOUP KATLAN	savonnerie	2 rue de Champagne 02680 GRUGIES	véhicule professionnel	5 000 €HT	1 000,00 €	CASQ – START ARTISANS
David ALEXANDRE	GARAGE ALEXANDRE	garage - pièces détachées	cité Sebastopol 02480 SOMMETTE-EAUCOURT	matériel	Supérieure à 15 000 € H.T	3 000,00 €	CASQ - ARTISANS

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**EAU ET
ASSAINISSEMENT -
Fixation du prix de l'eau
et de la redevance
assainissement, ainsi que
des autres prestations des
services eau potable et
assainissement pour
l'année 2021.**

**Rapporteur :
Mme la Présidente**

Date de convocation :
03/12/20

Date d'affichage :
03/12/20

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 26

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 70

Nombre de Conseillers
votants : 70

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 9 décembre 2020 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 Rouvroy.

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Jérôme LECLERCQ, Mme Virginie ARDAENS, M. Jean-Marc WEBER, M. Michel BONO, Mme Agnès POTEL, M. Christian MOIRET, Mme Colette BLERIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Freddy GRZEECZAK, M. Dominique FERNANDE, M. Stéphane LINIER, M. Philippe VIGNON, M. Luc COLLIER, M. Fabien BLONDEL, M. Christophe FRANCOIS, M. Alexis GRANDIN, M. Alain RACHESBOEUF, Mme Rose-Marie BUCEK, M. Jean-Marie GONDRIY, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Patrick JULIEN, M. Louis SAPHORES, M. Hugues DEMAREST, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASON, M. Roland MORTELLI, M. Gérard FELBACQ, M. Arnaud PROIX, Mme Colette NOEL, M. Frédéric MAUDENS, M. Thierry DEFRANCE, Mme Jocelyne DOGNA, M. Alain BRISON, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, Mme Francine GOMEL, M. Ghislain HENRION, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe LEMOINE, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Karim SAÏDI, M. Michel MAGNIEZ, Mme Aïssata SOW, Mme Sandrine DIDIER, M. Vincent SAVELLI, Mme Lise LARGILLIERE, M. Bernard DELAIRE, Mme Aïcha DRAOU, M. Yves DARTUS, Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, M. Olivier TOURNAY, Mme Agnès MAUGER, M. Grégoire BONO, M. Denis LIESSE.
Mme Laurence DUREUX suppléante de M. Benoît LEGRAND, Mme Edith FOUCART suppléante de M. Paul PREVOST.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

M. Xavier BERTRAND représenté(e) par M. Freddy GRZEECZAK, M. Damien SEBBE représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Françoise JACOB, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Philippe CAMELLE représenté(e) par Mme Lise LARGILLIERE, Mme Najla BEHRI représenté(e) par Mme Aïcha DRAOU, Mme Nathalie VITOUX représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, M. Julien CALON représenté(e) par M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)s :

Mme Sylvette LEICHTNAM, M. Elie BOUTROY, M. Frédéric ALLIOT, Mme Mélanie MASSOT, Mme Djamilia MALLIARD, M. Roger LURIN.

Secrétaire de Séance : M. Louis SAPHORES

Depuis le 1^{er} janvier 2018, l'Agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement sur l'ensemble du territoire, il appartient donc au Conseil communautaire de fixer les tarifs applicables au 1^{er} janvier de l'année suivante en matière de vente de l'eau et de redevance d'assainissement.

Ces tarifs, après une période de stabilité tarifaire sur les années 2018 à 2020, vont engager un processus d'harmonisation tarifaire prévue à ce stade en 2027,

sous réserve de modifications réglementaire, technique et/ou financière.

Dans ce cadre a été établi un avant-projet de budget primitif annexe des services d'eau potable et d'assainissement, l'équilibre financier de cet avant-projet de budget est assuré compte tenu des dispositions ci-après en matière de tarification de vente de l'eau.

Outre les charges incombant au fonctionnement normal, ces budgets sont marqués par les actions prioritaires qu'impose le respect d'une politique en matière de qualité de l'eau et d'environnement ainsi que par l'extension des réseaux.

La commission consultative des services publics locaux ayant été consultée.

Il est proposé de fixer les tarifs tels que définis ci-après :

Périmètre des communes de l'ex Communauté d'agglomération de Saint-Quentin : Castres, Contescourt, Essigny-Le-Petit, Fayet, Fieulaine, Fonsomme, Fontaine-Notre-Dame, Gauchy, Grugies, Harly, Homblières, Lesdins, Marcy, Mesnil-Saint-Laurent, Morcourt, Neuville-Saint-Amand, Omissy, Remaucourt, Rouvroy, Saint-Quentin.

1) Budget annexe du service eau potable (Taux TVA en vigueur au 1^{er} janvier 2021)

Le prix de vente de l'eau se décompose en deux postes qui pourraient être fixés comme suit à compter du 1^{er} janvier 2021 :

- Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau, soit 0,14 € H.T. le m³ ;
- Hors redevance pour prélèvement sur la ressource en eau, soit 1,48 € H.T. le m³.

Soit un prix global de 1,70 € T.T.C. le m³.

2) Budget annexe du service d'assainissement (Taux TVA en vigueur au 1^{er} janvier 2020)

La redevance d'assainissement se décompose en deux postes qui pourraient être fixés comme suit à compter du 1^{er} janvier 2021 :

- La redevance pour la collecte des eaux usées 1,65 € H.T le m³;
- La redevance pour le traitement des eaux usées, secteur d'activités dont l'intégralité des recettes est assujettie à la T.V.A., soit 0,8478 € H.T.

Soit un prix global de 2,58 € T.T.C le m³.

3) Fixation des tarifs des autres prestations des services eau potable et assainissement

3.1. Autres prestations du service eau potable

3.1.1. Abonnement (Taux TVA en vigueur au 1^{er} janvier 2021)

15,84 € HT pour un an conformément aux modalités suscitées, soit 1,32 € HT par mois.

3.1.2. Location de compteurs (Taux TVA en vigueur au 1^{er} janvier 2021)

Tarifs annuels hors taxes

12 & 15 mm	20 & 25 mm	30 mm	40 mm	60 & 65 mm	80 mm	100 mm	150 mm
9,36 €	11,64 €	29,64 €	41,52 €	87,97 €	137,28 €	176,64 €	291,36 €

3.1.3. Création de branchements – Modification de branchements existants (Taux TVA en vigueur au 1^{er} janvier 2021)

a) Création de branchements

PRESTATIONS	Prix hors taxes	
	Forfait (5 mètres linéaires + 2 mètres linéaires)	Mètre linéaire supplémentaire.
Branchement de 25 mm	1 076,16 €	153,74 €
Branchement de 32 mm	1 276,79 €	182,40 €
Branchement de 40 mm	1 527,61 €	218,23 €
Branchement de 50 mm	2 556,15 €	365,16 €

b) Modification des branchements existants

PRESTATIONS	Prix hors taxes
	Forfait
Branchement de 25 mm	737,18 €
Branchement de 32 mm	1 048,65 €
Branchement de 40 mm	1 297,38 €
Branchement de 50 mm	2 040,47 €

3.2. Autres prestations du service assainissement (soumis au taux de T.V.A en vigueur au 1^{er} janvier 2021)

1. Droit pour autorisation de raccordement à l'égout public : 15,06 € HT.

2. Coût forfaitaire du branchement "eaux usées" pour la desserte de constructions nouvelles (prix moyen avec canalisation de 7 ml maximum) : 1 812€ HT augmenté de 116,88 € par ml supplémentaire.

3. Coût forfaitaire d'une seconde boîte de raccordement au réseau "eaux usées" : 1 812 € HT augmenté de 127,29 € par ml supplémentaire.

4. Déplacement de boîtes de raccordement à la demande des propriétaires : 964,15 € HT augmenté de 116,88 € par ml supplémentaire.

5. Contrôle de bon fonctionnement des installations privatives d'assainissement collectif : forfait de 100 € H.T.

3.3. Prestations du service public d'assainissement non collectif
(soumis au taux de T.V.A en vigueur au 1^{er} janvier 2021)

1. Redevance pour le contrôle de la conception et de l'exécution du neuf / réhabilité : forfait de 100 € HT,

2. Redevance pour le diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien : forfait de 100 € HT,

3. Redevance pour le contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien : forfait de 100 € HT.

Périmètre des communes de l'ex Syndicat d'Adduction en Eau et en Assainissement de la Vallée de la Somme : Artemps, Dallon, Happencourt, Seraucourt-le-Grand, Fontaine les Clercs, Bray Saint-Christophe, Dury, Tugny-et-Pont, Ollezy et Sommette-Eaucourt

1) Budget annexe du service eau potable (Taux TVA en vigueur au 1^{er} janvier 2021)

Branchement eau potable (partie fixe)	
Classe n°1 – diamètres 12 et 15 mm	11,00 € HT
Classe n°1 – diamètres 20 et 25 mm	11,00 € HT
Classe n°1 – diamètre 30 mm	35,00 € HT
Classe n°1 – diamètres 40 à 200 mm	100,00 € HT
Par mètre cube d'eau enregistrée au compteur	
De 0 à 300 m ³	0,2208 € HT
A compter de 301 m ³	0,2208 € HT

2) Budget annexe du service d'assainissement (Taux TVA en vigueur au 1^{er} janvier 2021)

Partie fixe annuelle	20,00 € HT
Redevance à compter du premier mètre cube sur la consommation domestique	0,50 € HT

3) Fixation du tarif de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)

Pour les constructions nouvelles, à compter du raccordement de l'habitation : Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif, forfait de 2 400 € H.T, non assujetti à la TVA

Périmètre de la commune d'Aubigny-aux-Kaisnes :

1) Budget annexe du service eau potable (Taux TVA en vigueur au 1^{er} janvier 2021)

Branchement eau potable (partie fixe)	
Abonnement	50,00 € HT
Par mètre cube d'eau enregistrée au compteur	
De 0 à 200 m ³	1,2068 € HT
De 200 à 500 m ³	1,1668 € HT
A compter de 501 m ³	1,08668 € HT

2) Fixation des tarifs des autres prestations des services eau potable et assainissement non collectif

Création de branchements – Modification de branchements existants
(Taux TVA en vigueur au 1^{er} janvier 2021)

a) Création de branchements

PRESTATIONS	Prix hors taxes	
	Forfait (5 mètres linéaires + 2 mètres linéaires)	Mètre linéaire supplémentaire.
Branchement de 25 mm	1 076,16 €	153,74 €
Branchement de 32 mm	1 276,79 €	182,40 €
Branchement de 40 mm	1 527,61 €	218,23 €
Branchement de 50 mm	2 556,15 €	365,16 €

b) Modification des branchements existants

PRESTATIONS	Prix hors taxes
	Forfait
Branchement de 25 mm	737,18 €
Branchement de 32 mm	1 048,65 €
Branchement de 40 mm	1 297,38€
Branchement de 50 mm	2 040,47 €

3) Prestations du service public d'assainissement non collectif (Taux TVA en vigueur au 1^{er} janvier 2021)

1. Redevance pour le contrôle de la conception et de l'exécution du neuf / réhabilité : forfait de 100 € HT,
2. Redevance pour le diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien : forfait de 100 € HT,
3. Redevance pour le contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien : forfait de 100 € HT.

Périmètre de la commune de Clastres :

1) Budget annexe du service eau potable (Taux TVA en vigueur au 1^{er} janvier 2021)

Par mètre cube d'eau enregistrée au compteur	1,33755 € HT
--	--------------

2) Fixation des tarifs des autres prestations des services eau potable

*Création de branchements – Modification de branchements existants
(Taux TVA en vigueur au 1^{er} janvier 2021)*

a) Création de branchements

PRESTATIONS	Prix hors taxes	
	Forfait (5 mètres linéaires + 2 mètres linéaires)	Mètre linéaire supplémentaire.
Branchement de 25 mm	1 076,16 €	153,74 €
Branchement de 32 mm	1 276,79 €	182,40 €
Branchement de 40 mm	1 527,61 €	218,23 €
Branchement de 50 mm	2 556,15 €	365,16 €

b) Modification des branchements existants

PRESTATIONS	Prix hors taxes
	Forfait
Branchement de 25 mm	737,18 €
Branchement de 32 mm	1 048,65 €
Branchement de 40 mm	1 297,38€
Branchement de 50 mm	2 040,47 €

3) Budget annexe du service d'assainissement (*Taux TVA en vigueur au 1^{er} janvier 2021*)

1. Forfait assainissement : forfait de 62,80 € HT,
2. Redevance au m³ soit 0,6283 € HT,
3. Contrôle de bon fonctionnement des installations privatives d'assainissement collectif : forfait de 100 € H.T.

4) Fixation des tarifs assainissement non collectif (*Taux TVA en vigueur au 1^{er} janvier 2021*)

1. Redevance pour le contrôle de la conception et de l'exécution du neuf / réhabilité : forfait de 100 € HT,
2. Redevance pour le diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien : forfait de 100 € HT,
3. Redevance pour le contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien : forfait de 100 € HT.

Périmètre de la commune de Montescourt-Lizerolles :

1) Budget annexe du service eau potable (*Taux TVA en vigueur au 1^{er} janvier 2021*)

Branchement eau potable (partie fixe)	
Abonnement	32,00 € HT
Par mètre cube d'eau enregistrée au compteur	1,35 € HT
Ouverture / Fermeture Branchement	
Forfait de	21 € H.T

2) Fixation des tarifs des autres prestations des services eau potable

Création de branchements – Modification de branchements existants
(*Taux TVA en vigueur au 1^{er} janvier 2021*)

- a) Création de branchements

PRESTATIONS	Prix hors taxes	
	Forfait (5 mètres linéaires + 2 mètres linéaires)	Mètre linéaire supplémentaire
Branchement de 25 mm	1 076,16 €	153,74 €
Branchement de 32 mm	1 276,79 €	182,40 €
Branchement de 40 mm	1 527,61 €	218,23 €
Branchement de 50 mm	2 556,15 €	365,16 €

b) Modification des branchements existants

PRESTATIONS	Prix hors taxes
	Forfait
Branchement de 25 mm	737,18 €
Branchement de 32 mm	1 048,65 €
Branchement de 40 mm	1 297,38€
Branchement de 50 mm	2 040,47 €

3) Budget annexe du service d'assainissement (Taux TVA en vigueur au 1^{er} janvier 2021)

1. Redevance forfaitaire : forfait de 40 € HT,
2. Redevance au m³ soit 0,5428 € HT,
3. Taxe de raccordement : forfait de 1 220 € HT.
4. Contrôle de bon fonctionnement des installations privatives d'assainissement collectif : forfait de 100 € H.T.

4) Fixation des tarifs assainissement non collectif (Taux TVA en vigueur au 1^{er} janvier 2021)

1. Redevance pour le contrôle de la conception et de l'exécution du neuf / réhabilité : forfait de 100 € HT,
2. Redevance pour le diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien : forfait de 100 € HT,
3. Redevance pour le contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien : forfait de 100 € HT.

Périmètre de la commune de Jussy :

1) Budget annexe du service eau potable (Taux TVA en vigueur au 1^{er} janvier 2021)

Branchement eau potable (partie fixe)	
Abonnement	20,00 € HT
Par mètre cube d'eau enregistrée au compteur	0,9654 € HT
Ouverture / Fermeture Branchement	
Forfait de	15 € H.T
Location de compteur	
Diamètre 15 mm	5 € H.T
Diamètre 20 mm	7 € H.T
Diamètre 30 mm	16 € H.T
Diamètre 40 mm	31 € H.T
Diamètre 50 mm	54 € H.T
Diamètre 100 mm	130 € H.T

Tarif de vente d'eau en gros : Au-delà de 18 000 m³, le tarif est de 0,85 € H.T par m³.

2) Fixation des tarifs des autres prestations des services eau potable

Création de branchements – Modification de branchements existants
(Taux TVA en vigueur au 1^{er} janvier 2021)

a) Création de branchements

PRESTATIONS	Prix hors taxes	
	Forfait (5 mètres linéaires + 2 mètres linéaires)	Mètre linéaire supplémentaire.
Branchement de 25 mm	1 076,16 €	153,74 €
Branchement de 32 mm	1 276,79 €	182,40 €
Branchement de 40 mm	1 527,61 €	218,23 €
Branchement de 50 mm	2 556,15 €	365,16 €

b) Modification des branchements existants

PRESTATIONS	Prix hors taxes Forfait
Branchement de 25 mm	737,18 €
Branchement de 32 mm	1 048,65 €
Branchement de 40 mm	1 297,38€
Branchement de 50 mm	2 040,47 €

3) Budget annexe du service d'assainissement (Taux TVA en vigueur au 1^{er} janvier 2021)

1. Redevance forfaitaire : forfait de 40 € HT,
2. Redevance au m³ soit 0,55 € HT,
3. Taxe de raccordement : forfait de 1 220 € HT.
4. Contrôle de bon fonctionnement des installations privatives d'assainissement collectif : forfait de 100 € H.T.

4) Fixation des tarifs assainissement non collectif (Taux TVA en vigueur au 1^{er} janvier 2021)

1. Redevance pour le contrôle de la conception et de l'exécution du neuf / réhabilité : forfait de 100 € HT,
2. Redevance pour le diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien : forfait de 100 € HT,
3. Redevance pour le contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien : forfait de 100 € HT.

Périmètre de la commune de Villers-Saint-Christophe :

1) Budget annexe du service eau potable (Taux TVA en vigueur au 1^{er} janvier 2021)

Par mètre cube d'eau enregistrée au compteur	0,3219 € HT
--	-------------

2) Fixation des tarifs assainissement non collectif (Taux TVA en vigueur au 1^{er} janvier 2021)

1. Redevance pour le contrôle de la conception et de l'exécution du neuf / réhabilité : forfait de 100 € HT,
2. Redevance pour le diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien : forfait de 100 € HT,
3. Redevance pour le contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien : forfait de 100 € HT.

Périmètre de la commune de Saint-Simon :

1) Budget annexe du service eau potable (Taux TVA en vigueur au 1^{er} janvier 2021)

Branchement eau potable (partie fixe)	
Abonnement	3,9900 € HT
Par mètre cube d'eau enregistrée au compteur	0,1374 € HT

2) Budget annexe du service d'assainissement (Taux TVA en vigueur au 1^{er} janvier 2021)

Abonnement	9,5800 € HT
Par mètre cube d'eau enregistrée au compteur	0,0743 € HT

**Périmètre des communes d'Annois, Cugny et Flavy-le-Martel
(uniquement pour la part assainissement) :**

1) Budget annexe du service d'assainissement (Taux TVA en vigueur au 1^{er} janvier 2021)

1. Redevance forfaitaire : forfait de 40 € HT,
2. Redevance au m³ soit 0,4845 € HT,
3. Taxe de raccordement : forfait de 1 220 € HT.
4. Contrôle de bon fonctionnement des installations privatives d'assainissement collectif : forfait de 100 € H.T.

2) Fixation des tarifs assainissement non collectif (Taux TVA en vigueur au 1^{er} janvier 2021)

1. Redevance pour le contrôle de la conception et de l'exécution du neuf / réhabilité : forfait de 100 € HT,
2. Redevance pour le diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien : forfait de 100 € HT,
3. Redevance pour le contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien : forfait de 100 € HT.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- de décider l'application, à compter du 1^{er} janvier 2021, des tarifs proposés au présent rapport sur les communes concernées.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 62 voix pour et 5 voix contre et 3 absentions adopte le rapport présenté.

Ont voté contre (par vote présent ou par pouvoir): Sébastien ANETTE, Julien CALON, Sylvie SAILLARD, Olivier TOURNAY, Nathalie VITOUX

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir): Jean-Louis GASON, Frédéric MAUDENS, Damien NICOLAS

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Saint-Quentinoise

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-200071892-20201209-51925-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16 décembre 2020
Publication : 16 décembre 2020

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**AMENAGEMENT DE
L'ESPACE
COMMUNAUTAIRE -
Acquisition foncière,
commune de Saint-
Quentin, « Le Marais
Chantraine », CK n°61.**

**Rapporteur :
Mme la Présidente**

Date de convocation :
03/12/20

Date d'affichage :
03/12/20

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 26

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 71

Nombre de Conseillers
votants : 71

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 9 décembre 2020 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 Rouvroy.

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Jérôme LECLERCQ, Mme Virginie ARDAENS, M. Jean-Marc WEBER, M. Michel BONO, Mme Agnès POTEL, M. Christian MOIRET, Mme Colette BLERIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Dominique FERNANDE, M. Stéphane LINIER, M. Philippe VIGNON, M. Luc COLLIER, M. Fabien BLONDEL, M. Christophe FRANCOIS, M. Alexis GRANDIN, M. Alain RACHESBOEUF, Mme Rose-Marie BUCEK, M. Jean-Marie GONDRY, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Jean-Claude DUSANTER, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Patrick JULIEN, M. Louis SAPHORES, M. Hugues DEMAREST, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Gérard FELBACQ, M. Arnaud PROIX, Mme Colette NOEL, M. Frédéric MAUDENS, M. Thierry DEFRANCE, Mme Jocélyne DOGNA, M. Alain BRISON, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, Mme Francine GOMEL, M. Ghislain HENRION, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe LEMOINE, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Karim SAÏDI, M. Michel MAGNIEZ, Mme Aïssata SOW, Mme Sandrine DIDIER, M. Vincent SAVELLI, Mme Lise LARGILLIERE, M. Bernard DELAIRE, Mme Aïcha DRAOU, M. Yves DARTUS, Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, M. Olivier TOURNAY, Mme Agnès MAUGER, M. Grégoire BONO, M. Denis LIESSE.

Mme Laurence DUREUX suppléante de M. Benoît LEGRAND, Mme Edith FOUCART suppléante de M. Paul PREVOST.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

M. Xavier BERTRAND représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, M. Damien SEBBE représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Françoise JACOB, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Philippe CAMELLE représenté(e) par Mme Lise LARGILLIERE, Mme Najla BEHRI représenté(e) par Mme Aïcha DRAOU, Mme Nathalie VITOUX représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, M. Julien CALON représenté(e) par M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)(s) :

M. Elie BOUTROY, M. Frédéric ALLIOT, Mme Mélanie MASSOT, Mme Djamila MALLIARD, M. Roger LURIN.

Secrétaire de Séance : M. Louis SAPHORES

En sa qualité d'autorité en charge du service public de gestion des eaux pluviales urbaines, la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinoise va engager dans le secteur du Marais Chantraine à Saint-Quentin d'importants travaux de modernisation du réseau.

Dans ce cadre, la maîtrise foncière de la parcelle cadastrée section CK n°61 est nécessaire.

Compte tenu de l'intérêt général attaché à ce projet, les propriétaires ont accepté le principe d'une cession à l'euro symbolique.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'acquérir auprès de Monsieur et Madame DURAND la parcelle située au lieudit « Le Marais Chantraine » à Saint-Quentin, cadastrée section CK n°61 (473 m²), moyennant un euro (1 €) symbolique ;

2°) de décider que l'acte sera rédigé en la forme administrative par la collectivité ;

3°) d'autoriser Madame la Présidente à signer tous les actes relatifs à ce transfert qui en seront la suite ou la conséquence.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Saint-Quentinois

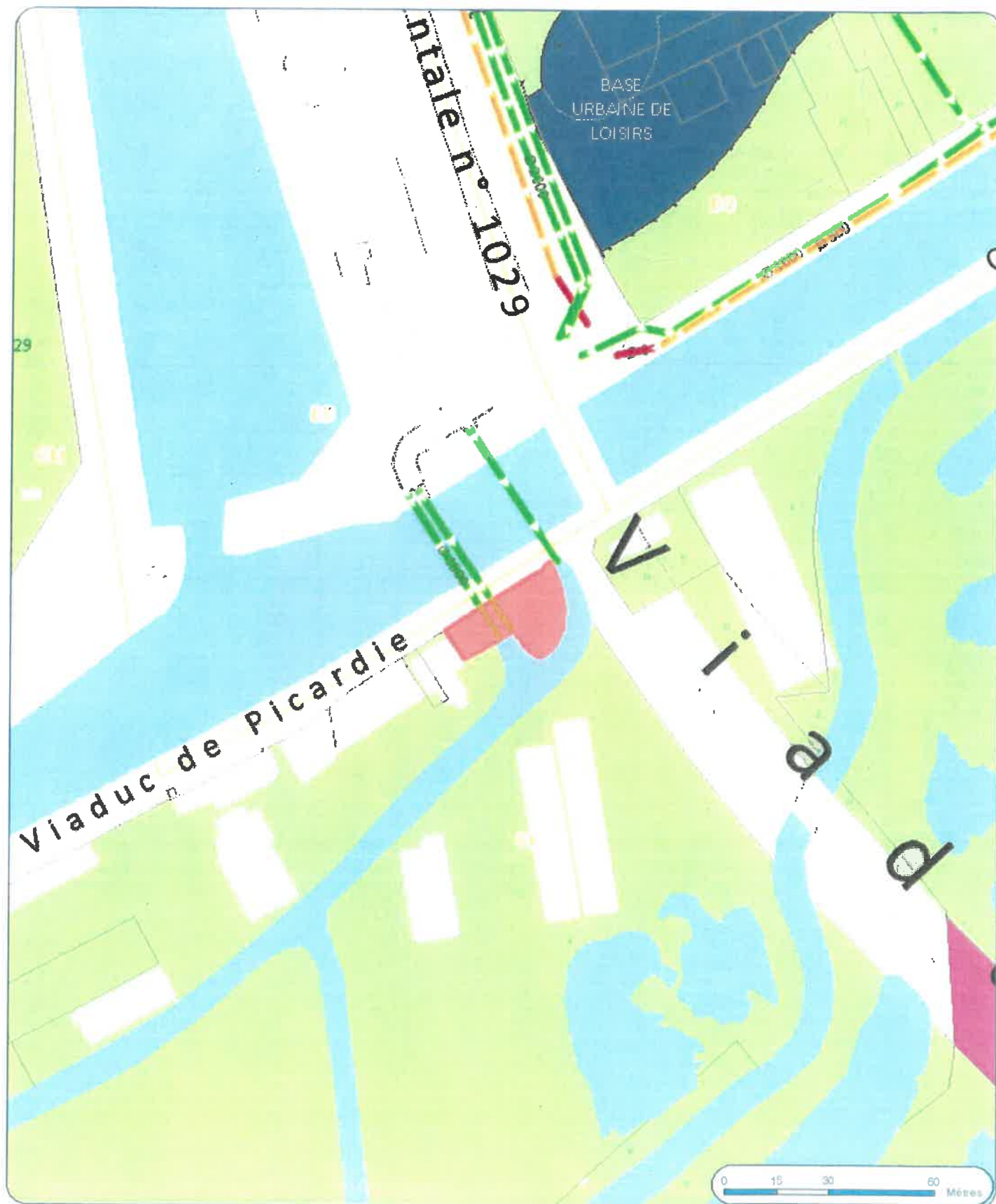
Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-200071892-20201209-51627-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16 décembre 2020
Publication : 16 décembre 2020

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation



N
échelle 1:1 459

Édition du 27/10/2020
Par J. Brasseur

Données :
Cadastré © D.G.F.I.P. - (Version Nov. 2019)

Légende :

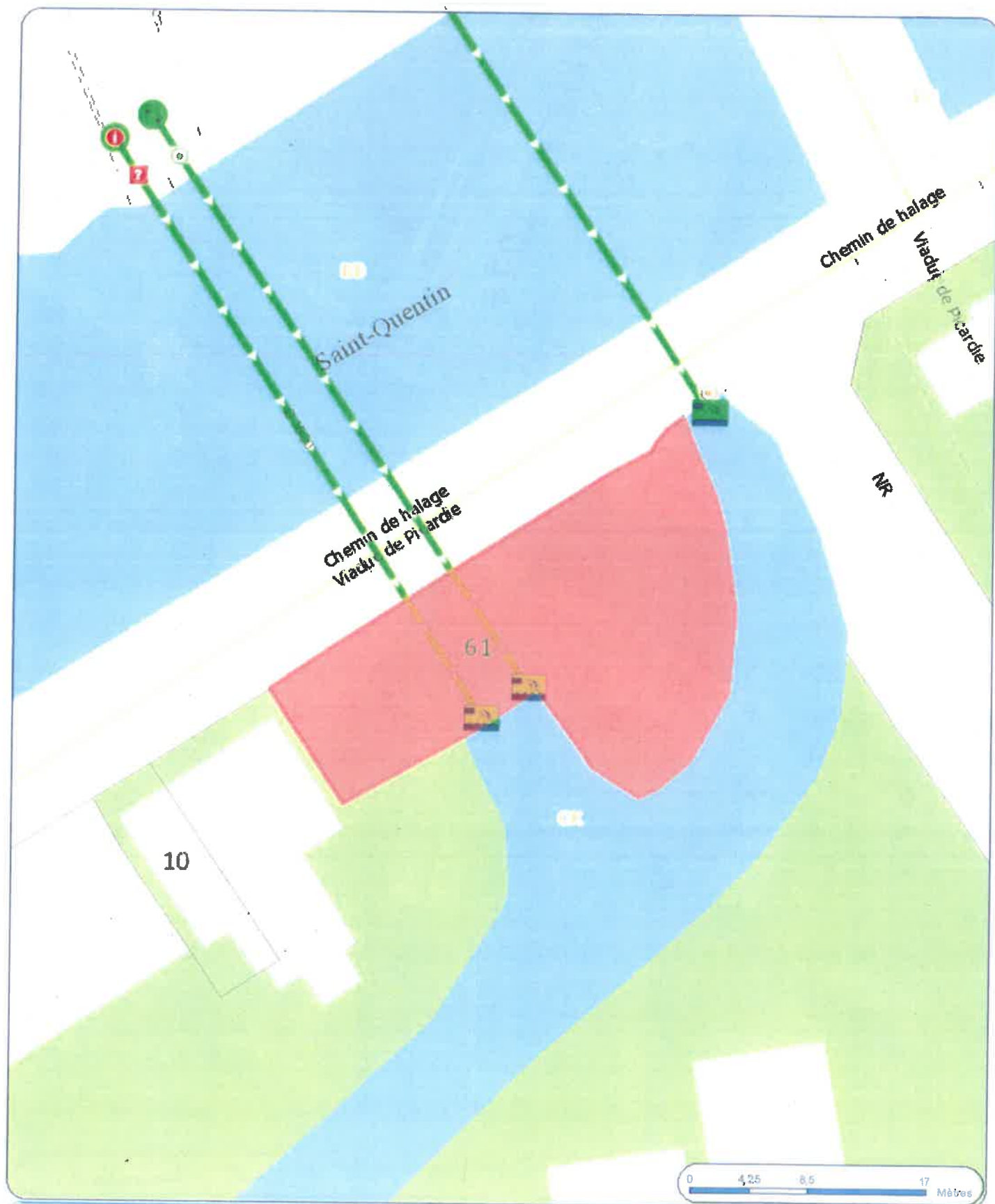


Parcelle à acquérir



Canalisations

Parcelle CK n°61



échelle 1 365

Édité le 27/10/2020

Par J. Brisson

Sources :
Cadastré (D.G.F.I.P. - (Version N°10 2019))

Légende :



Parcelle à acquérir



Canalisations

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**AMENAGEMENT DE
L'ESPACE
COMMUNAUTAIRE -
Vente de terrain sur le
Parc des Autoroutes.**

**Rapporteur :
Mme la Présidente**

Date de convocation :
03/12/20

Date d'affichage :
03/12/20

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 26

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 71

Nombre de Conseillers
votants : 71

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 9 décembre 2020 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 Rouvroy.

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Jérôme LECLERCQ, Mme Virginie ARDAENS, M. Jean-Marc WEBER, M. Michel BONO, Mme Agnès POTEL, M. Christian MOIRET, Mme Colette BLERIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Dominique FERNANDE, M. Stéphane LINIER, M. Philippe VIGNON, M. Luc COLLIER, M. Fabien BLONDEL, M. Christophe FRANCOIS, M. Alexis GRANDIN, M. Alain RACHESBOEUF, Mme Rose-Marie BUCEK, M. Jean-Marie GONDRIY, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Jean-Claude DUSANTER, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Patrick JULIEN, M. Louis SAPHORES, M. Hugues DEMAREST, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Gérard FELBACQ, M. Arnaud PROIX, Mme Colette NOEL, M. Frédéric MAUDENS, M. Thierry DEFRANCE, Mme Jocelyne DOGNA, M. Alain BRISON, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, Mme Francine GOMEL, M. Ghislain HENRION, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe LEMOINE, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Karim SAÏDI, M. Michel MAGNIEZ, Mme Aïssata SOW, Mme Sandrine DIDIER, M. Vincent SAVELLI, Mme Lise LARGILLIERE, M. Bernard DELAIRE, Mme Aïcha DRAOU, M. Yves DARTUS, Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, M. Olivier TOURNAY, Mme Agnès MAUGER, M. Grégoire BONO, M. Denis LIESSE.

Mme Laurence DUREUX suppléante de M. Benoît LEGRAND, Mme Edith FOUCART suppléante de M. Paul PREVOST.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

M. Xavier BERTRAND représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, M. Damien SEBBE représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Françoise JACOB, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Philippe CAMELLE représenté(e) par Mme Lise LARGILLIERE, Mme Najla BEHRI représenté(e) par Mme Aïcha DRAOU, Mme Nathalie VITOUX représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, M. Julien CALON représenté(e) par M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)(s) :

M. Elie BOUTROY, M. Frédéric ALLIOT, Mme Mélanie MASSOT, Mme Djamila MALLIARD, M. Roger LURIN.

Secrétaire de Séance : M. Louis SAPHORES

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, par le biais d'une convention publique signée le 6 août 2003, a confié l'aménagement du Parc des Autoroutes à la Société d'Équipement du Département de l'Aisne (SEDA).

Dans ce cadre, les SARL le CRINQUET et le MOLINET ont acquis le 21 janvier 2019 auprès de la SEDA, les parcelles cadastrées ZP n°52 et n°53 situées rue

Georges Charpak à SAINT-QUENTIN et un permis autorisant la construction d'une station de carburant et d'une station de lavage a été accordé le 28 novembre 2019.

A l'issue de la construction, les SARL le CRINQUET et le MOLINET ont souhaité acquérir, chacune en ce qui la concerne, un reliquat de terrain de 727 m² leur permettant de finaliser leur projet.

Un accord a été trouvé sur la base d'un prix à 5,20 € / m². Ce prix est conforme à l'estimation des Domaines en date du 18 décembre 2019.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de décider la vente à la SARL le MOLINET du lot E représentant 329 m², à distraire de la parcelle cadastrée section ZP n°46 située rue Georges Charpak, moyennant le prix de mille sept cent onze euros (1 711€) net vendeur ;

2°) d'approuver la désaffectation et de prononcer le déclassement du domaine public des lots A et B représentant 119 m² à distraire de la section cadastrale ZP située rue Georges Charpak et en conséquence de décider la vente :

- Des lots A et B ainsi déclassés représentant 119 m²,
- Du lot D représentant 279 m² à distraire de la parcelle cadastrée section ZP n°46 située rue Georges Charpak,

L'ensemble A, B et D (398 m²) à la SARL LE CRINQUET, moyennant le prix de deux mille soixante-dix euros (2 070 €) net vendeur ;

Une copie de la présente délibération sera transmise au Pôle topographique de gestion cadastrale situé à LAON pour obtention des nouveaux numéros de parcelles.

3°) de préciser que les actes de vente seront rédigés par Maître Arnaud GAILLOT, notaire à LA FERRE ; les frais en résultant seront supportés par les sociétés acquéreuses ;

4°) d'autoriser Madame la Présidente à signer tous les actes relatifs à ce transfert de propriété qui en seront la suite ou la conséquence.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Saint-Quentinois

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

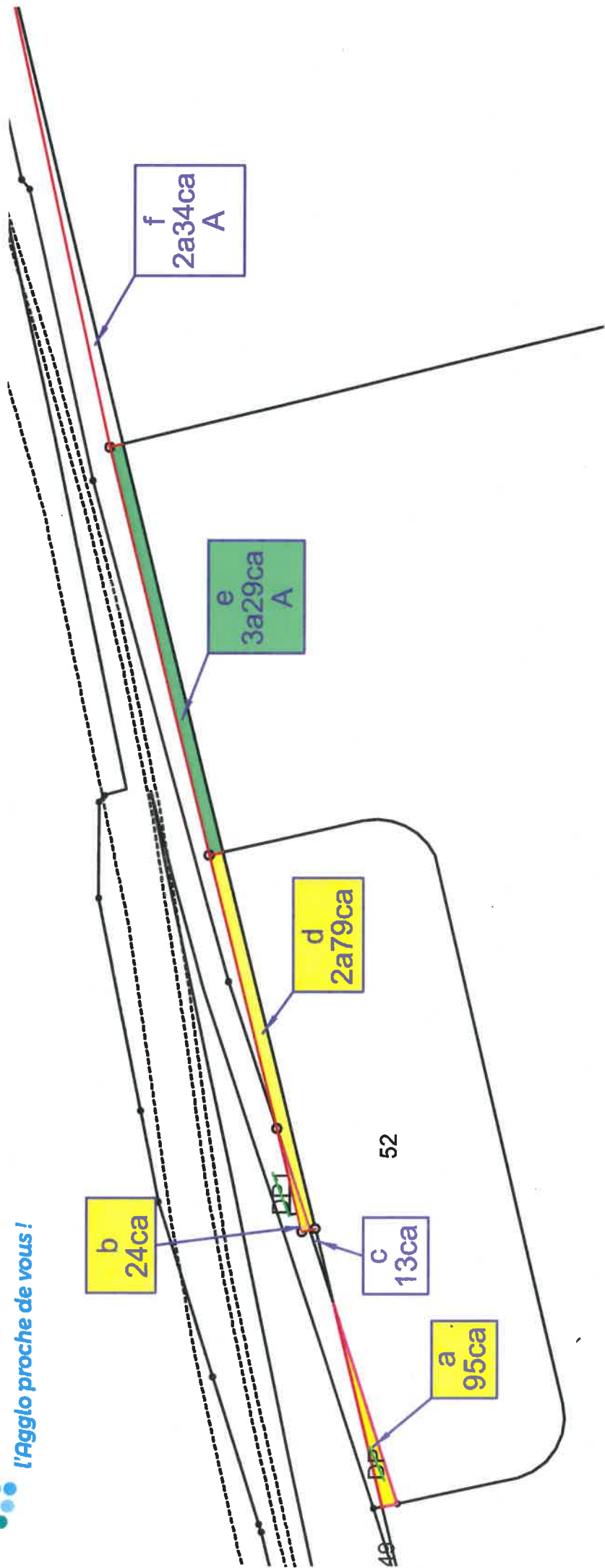
002-200071892-20201209-51628-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16 décembre 2020

Publication : 16 décembre 2020

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation



Légende:



A céder à la SARL le CRINQUET

ZP DP lot (a) : 95 m²

ZP DP lot (b) : 24 m²

ZP DP lot (d) : 279 m²

SURFACE TOTALE : 398 m²



A céder à la SARL le MOLINET

ZP n°46 lot (e) : 329 m²



Département :
AISNE

Commune :
SAINT-QUENTIN

Section : ZP
Feuille : 000 ZP 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/5000

Date d'édition : 29/10/2020
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

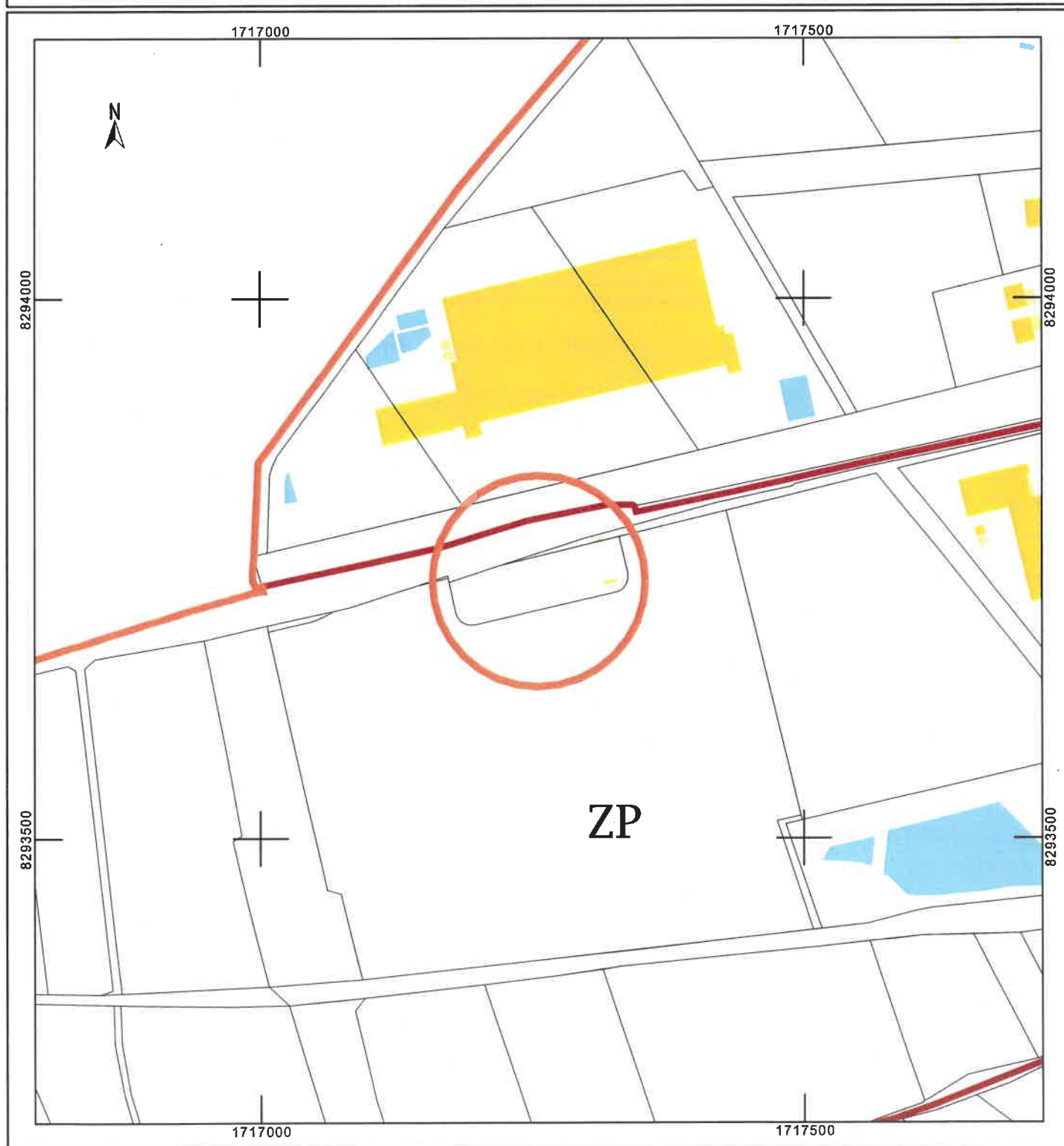
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
SERVICE DES IMPÔTS DES
PARTICULIERS
51 Boulevard Roosevelt 02321
02321 SAINT-QUENTIN CEDEX
tél. 03 23 65 57 41 - fax 03 23 65 57 93
sip.saint-quentin@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Compiègne, le **18 DEC. 2019**

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
POLE ETAT ET RESSOURCES
SERVICE FRANCE DOMAINE
2 RUE MOLIERE BP 80323
60021 BEAUVAIS
Téléphone : 03 44 06 77 36
Fax :

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Jean BOTTÉ
Téléphone : 06 88 55 36 15
Courriel : ddfip60.pole-evaluation@dgif.finances.gouv.fr
Réf. LIDO: 2019-02691V1374

COMMUNAUTE AGGLO DU SAINT-QUENTINOIS
9 PLACE LAFAYETTE
02100 SAINT-QUENTIN

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

DÉSIGNATION DU BIEN : EMPRISES DE TERRAINS EN NATURE DE SOLS. (5 emprises).

ADRESSE DU BIEN : RUE GEORGES CHARPAK (ZAC DU PARC DES AUTOROUTES), 02100 SAINT-QUENTIN.

VALEUR VÉNALE : 4 805 €. (soit 3 635 € pour sté HOUTCH, 1 170 € pour lot (f), ou 5 €/m²).

- 1 – SERVICE CONSULTANT : Communauté d' aggro du Saint-Quentinois (CASQ)
AFFAIRE SUIVIE PAR : Jean-Sébastien BRISSON Tél. 03 23 06 93 23.
- 2 – Date de consultation : 6 décembre 2019
Date de réception : 6 décembre 2019
Date de visite : non visité
Date de constitution du dossier « en état » : 6 décembre 2019.

3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Suite à la réalisation de sa station de gaz, la société HOUTCH doit acheter à la communauté d'agglomération du Saint-Quentinois (CASQ) quatre emprises de terrains. Dans le même temps, la CASQ sollicite également l'évaluation d'une cinquième emprises pour un futur projet à venir.

4 – DESCRIPTION DU BIEN

Il s'agit de petites parties de terrains extraites soit de la parcelle ZP 46, soit du domaine public. Ces emprises sont à considérer comme terrains appartenant à la ZAC du Parc des Autoroutes.

EMPRISES A EVALUER

Emprise	Surface (m²)
Section ZP n°46 lot (d)	279
Section ZP n°46 lot (e)	329
Section ZP lot (a) - Domaine public routier	96
Section ZP lot (b) - Domaine public routier	24
SUPERFICIE TOTALE A VENDRE A LA SOCIETE HOUTCH	727
Emprise Section ZP n°46 lot (f) à évaluer également qui sera dans un premier temps conservé par l'Agglo, pour ensuite être cédée au futur acquéreur de la parcelle ZP n°51 (non encore connu à ce jour).	234

5 – SITUATION JURIDIQUE

Le bien appartient dans sa totalité à la CASQ. (58 Bd V. Hugo, BP 80352, 02108 Saint-Quentin Cedex).

L'ensemble est libre de toute occupation.

6 – URBANISME ET RÉSEAUX

Zone UEeb (zone d'activité) au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin approuvé le 17 février 2014.

7 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode de comparaison qui consiste à fixer la valeur vénale à partir de l'étude objective des mutations de biens similaires ou se rapprochant le plus possible de l'immeuble à évaluer sur le marché immobilier local.

La valeur vénale du bien dans sa totalité est estimée à 4 805 €. (soit 3 635 € pour sté HOUTCH, et 1 170 € pour lot (f), ou 5 €/m²).

8 – DURÉE DE VALIDITÉ

la durée de validité de cette évaluation est fixée à 12 mois.

9 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques et par délégation,


Jean BOTTE
Inspecteur des Finances Publiques

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

